



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT

EMASAR PHASE II

Volume I

LES PAYS SAHÉLIENS:

Développement et vulgarisation dans le domaine pastoral

Eléments d'une stratégie

AMENAGEMENT ECOLOGIQUE DES PATURAGES ARIDES ET SEMI-ARIDES

D'AFRIQUE, DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT

(EMASAR - Phase II)

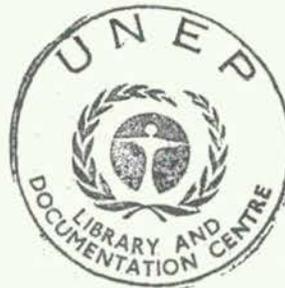
Volume I

LES PAYS SAHELIENS:

DEVELOPPEMENT ET VULGARISATION DANS LE DOMAINE PASTORAL

Eléments d'une stratégie

par



S.A. / Risopoulos
Spécialiste de l'amélioration
des pâturages, FAO

et

P. Thénevin
Economiste, Consultant
de la FAO

avec la collaboration

de MM. G. Ancey et A. Marty

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rome, 1977

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ter
Ar 1/15
v. 1

M-67

ISBN 92-5-200391-6

Reproduction interdite, en tout ou en partie, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, seule détentrice des droits. Adresser une demande motivée au Directeur de la Division des publications, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, en indiquant les passages ou illustrations en cause.

© FAO 1977

Aménagement écologique des pâturages arides et semi-arides
d'Afrique, du Proche et du Moyen Orient

EMASAR Phase II

Avant - Propos

Parmi les ressources naturelles du globe particulièrement menacées dans leur intégrité, figurent celles des terres arides et semi-arides, où les conditions climatiques adverses (sécheresse, vent, évaporation,...) amplifient les erreurs de gestion, souvent de façon difficilement réversible. De par la nature de ses mandats, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, (OAA/FAO), a été souvent confrontée avec ces problèmes et chargée, par les pays membres de l'Organisation, de programmes d'étude ou d'action pour la meilleure utilisation et la restauration des terres arides et semi-arides, qui ont concerné l'irrigation, la conservation des terres et des eaux, la gestion des ressources en cheptel et pâturages, le reboisement, etc...

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a, lors de sa création, réservé, dans son programme prioritaire une part importante de ses ressources aux terres arides.

En 1974, les deux organisations convinrent d'étudier dans ce cadre le problème particulier des pâturages des zones sèches d'Afrique, du Proche et du Moyen Orient; la plupart de ces terres ont en effet une vocation pastorale - souvent exclusive - et la demande croissante en produits animaux avait graduellement conduit à leur sur-exploitation, avec une augmentation correspondante de l'érosion et de leur fragilité vis-à-vis des conditions climatiques. Le sort précaire des populations et des économies pastorales avait été dramatiquement illustré au début de cette décade en certaines zones pastorales d'Afrique.

On convint donc dans un premier temps, de faire le point des problèmes prioritaires et des mesures à prendre pour les résoudre. Ceci eut lieu lors des réunions de mai 1974 et février 1975, où il fut décidé que la création d'un programme international s'imposait, qui aurait pour buts de promouvoir des programmes et des projets traitant, de façon aussi intégrée que possible, de la gestion des ressources des terres pastorales. Le programme prit pour titre

"L'aménagement écologique des parcours⁽¹⁾ arides et semi-arides d'Afrique, du Proche et du Moyen Orient⁽²⁾. Ceci fut approuvé par l'ensemble des pays membres de la FAO lors de la Conférence subséquente.⁽³⁾

Dans un deuxième temps (octobre 1976) le PNUE et la FAO décidèrent d'orienter les ressources disponibles vers les domaines suivants=

- l'amélioration de la qualité de l'éducation, de la formation et de l'information en matières pastorales, et de la réceptivité des populations aux techniques ou systèmes d'exploitation améliorés ou nouveaux;

- l'amélioration de la capacité des pays membres à mettre en place des programmes ou projets de développement pastoral, soit par l'élaboration commune de principes d'action, soit par l'aide à la formulation de projets;

- la synthèse des connaissances sur les plantes fourragères les plus intéressantes des zones sèches d'Afrique tropicale d'un côté, d'Afrique du Nord, du Proche et du Moyen Orient de l'autre, base d'un programme subséquent d'amélioration et de sélection.

Les résultats de ces travaux (résumés sous le sigle EMASAR II) seront en principe ordonnés de la façon suivante =

Vol. I - Les pays sahéliens: développement et vulgarisation dans le domaine pastoral. Eléments d'une stratégie.

Vol. II - Les pays sahéliens: éducation et formation dans le domaine pastoral. Eléments d'une stratégie.

Vol. III - Plantes fourragères spontanées d'Afrique tropicale sèche. Données techniques.

(1) parcours ou pâturages = plusieurs autorités ont en effet fait remarquer que les terres pastorales fournissent la très grande majorité de la ration des animaux domestiques de nombreux pays arides et que, par conséquent, le terme pâturage conviendrait mieux que celui des parcours.

(2) cf. les rapports suivants= "L'aménagement écologique des parcours arides et semi-arides d'Afrique et du Proche Orient: un programme international." Rapport d'une consultation d'experts tenue à Rome 27-31 mai 1974 et "L'aménagement écologique des parcours arides et semi-arides d'Afrique, du Proche et du Moyen Orient (EMASAR) Formulation d'un programme coopératif international". Rapport d'une Conférence internationale tenue à Rome, 3-8 février, 1975.

(3) Conférence biennale de la FAO, tenue à Rome en novembre 1975.

Vol. IV - Plantes fourragères spontanées d'Afrique du Nord, du Proche et Moyen Orient. Données techniques.

Vol. V - Zones arides et semi-arides d'Afrique orientale et australe: éducation et formation dans le domaine pastoral. Eléments d'une stratégie.

Vol. VI - Afrique du Nord: éducation et formation dans le domaine pastoral. Eléments d'une stratégie.

Vol. VII - Moyen Orient: éducation et formation dans le domaine pastoral. Eléments d'une stratégie.

Vol. VIII - Proche Orient: éducation et formation dans le domaine pastoral. Eléments d'une stratégie.

Des modifications à ce schéma pourront toutefois avoir lieu, étant donné que les travaux sont en cours et que la phase II d'EMASAR ne doit se terminer qu'en avril 1978. Les documents mentionnés ci-dessus n'ont pas l'ambition d'être exhaustifs = dans un domaine complexe et très souvent négligé, on peut espérer qu'ils serviront à mieux définir les problèmes et à préparer ou faciliter l'établissement de programmes nationaux, ayant trait aux zones pastorales. Les commentaires, suggestions et critiques seront les bienvenus et peuvent être adressés à Monsieur S.A. Risopoulos, spécialiste en aménagement des pâturages, Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP).

RESUME DES CONCLUSIONS DES VOLUMES I ET II

- a) *Il est recommandé de lire de façon consécutive les deux premiers volumes se rapportant au programme EMASAR II, étant donné qu'ils se complètent et traitent tous deux des problèmes pastoraux de la zone sahélienne. Les facteurs influençant le développement pastoral, la nécessité d'assurer la participation des populations concernées à cet effort, occupent une place importante dans le premier volume; ces préoccupations se reflètent dans les recommandations traitant de l'éducation et de la formation aux différents niveaux: des améliorations aux systèmes éducatifs actuels ne seront en effet pleinement justifiées que s'ils contribuent à mieux atteindre les objectifs du développement.*
- b) *Dans la synthèse du premier volume, Risopoulos et Thénevin tentent l'analyse des problèmes pastoraux sahéliens; ils décrivent la situation existante au moment de la sécheresse et en expliquent les causes; la nécessité de l'aménagement pastoral ressortit de ce qui s'est passé lors de la sécheresse de 1972 où l'anarchie dans l'utilisation des ressources naturelles a entraîné des conséquences sérieuses pour les populations et les économies sahéliennes; par ailleurs, l'importance des zones pastorales dans l'économie nationale des pays concernés ne semble pas pouvoir être contestée dans un futur prévisible par des formes plus intensives de production animale dans des zones plus privilégiées.*
- c) *Les auteurs résument ensuite les caractéristiques de cinq projets de développement pastoral qui sont en place au Sénégal, au Mali et en Haute Volta; chacun d'eux se situe dans un environnement bien particulier et a une approche spécifique des problèmes pastoraux. Ils se caractérisent tous par une volonté d'innover et d'intégrer mieux que dans le passé les différentes variables du développement. Les auteurs se félicitent de l'existence de ces projets et attirent l'attention sur un facteur souvent oublié dans l'élaboration d'une politique ou de projets de développement; les rapports entre les zones agricoles et les zones pastorales; cette interaction peut se marquer dans la demande croissante en viande et bétail, parallèle à l'augmentation du revenu agricole. Les conditions pour que cette complémentarité favorise la décharge des zones sahéliennes sont exposées. Les auteurs terminent cette analyse des problèmes en rappelant que, quelle que soit la place des zones pastorales dans un système de stratification de la production animale, l'organisation de ces zones est un préalable indispensable à tout développement d'envergure.*

- d) Dans un deuxième chapitre, les auteurs exposent, avec plus de détails, les objectifs et les méthodes des cinq projets mentionnés plus haut. Dans un troisième chapitre, ils énumèrent un certain nombre d'éléments dont il faut tenir compte dans l'élaboration d'une stratégie de développement pastoral. Ils résument les points saillants du travail, très complet, d'Ancey sur "la leçon des expériences passées ou en cours dans les régions soudano-sahéliennes en vue de leur application au domaine de l'élevage" (Cette étude figure in extenso dans le volume I après la synthèse): on en retiendra que certaines méthodes de vulgarisation employées en milieu agricole ne sont pas applicables dans les zones pastorales quand il s'agit de l'aménagement du territoire, qui concerne le groupe et non plus l'individu.
- e) Les auteurs résument ensuite les points principaux du rapport de Marty "réflexions au sujet de deux expériences au Niger et au Mali" (ce rapport figure in extenso en fin du volume I). Celui-ci démontre qu'il est plus utile et efficace de connaître les besoins réels des éleveurs que d'imposer des thèmes techniques. Il est évident aussi, à la lumière de cas pratiques, que les questions d'ordre politique, économique et sociologique sont fondamentales pour la plupart des actions importantes du développement pastoral. C'est donc la communauté qu'il faut toucher et à des niveaux divers suivant l'action à entreprendre. Le fait de disposer de groupes décentralisés, formés par les éleveurs eux-mêmes, permet de toucher la partie de la population réellement motivée à un moment optimal.
- f) Cette méthode de vulgarisation devrait permettre de respecter les contraintes des éleveurs, de réduire les coûts de la vulgarisation, de faciliter le transfert de techniques nouvelles. L'importance de la participation des éleveurs au processus de développement est encore soulignée par la diversité de types d'exploitations pastorales: une certaine rationalisation de l'emploi des ressources naturelles ne peut se faire qu'avec l'accord des utilisateurs de ces ressources.
- Il faut, par ailleurs, utiliser au mieux le stock de connaissances empiriques du milieu que les éleveurs sont les seuls à posséder.
- g) Risopoulos et Thénevin traitent ensuite de la définition de l'unité pastorale de développement et de l'adaptation de celle-ci aux contraintes écologiques. On souligne l'intérêt de l'utilisation judicieuse des incitations pour favoriser la création d'associations d'éleveurs. La base physique de tout aménagement est évidemment la manipulation des ressources en pâturage et en eau: il convient d'accumuler les essais sur la mise en repos temporaire de pâturages, et l'amélioration du couvert végétal. Les auteurs terminent la partie synthèse du volume I

en rappelant la nécessité d'établir un "plan survie" pour les zones sahéliennes. En annexe figure une liste, non limitative, des actions auxquelles il faut songer pour programmer un développement pastoral intégré.

- h) Dans le deuxième volume, Thénevin et Risopoulos soulignent qu'un système d'éducation et formation pastorales doit permettre d'atteindre les objectifs du développement et constitue en soi, une action prioritaire.

Une stratégie en matière d'éducation doit tenir compte de la réalité socio-politique et administrative et accompagner l'évolution des systèmes de formation et de vulgarisation. A plusieurs reprises, tant sous la rubrique "cadres supérieurs" que "cadres moyens", les auteurs soulignent la nécessité de séminaires de recyclage effectués dans le cadre de projets existants de façons à favoriser le dialogue entre cadres et équipes de terrain, à permettre l'évaluation raisonnée d'actions en cours. Il convient aussi d'élargir le cadre de la formation, trop souvent livresque et conventionnel, par la création de cours nouveaux, qui permettent de mieux faire comprendre le milieu pastoral; à ce titre, des stages et travaux pratiques plus nombreux sont indispensables. (En annexe, les auteurs fournissent une liste d'éléments à inclure dans un syllabus sur le développement pastoral, et des propositions pour un programme de recyclage).

- i) Les auteurs soulignent les relations entre l'éducation et la recherche, la nécessité de faire passer rapidement les résultats de la recherche dans les programmes de cours. On peut penser aussi qu'un enseignement tendant à faire connaître concrètement le milieu pastoral formerait des futurs chercheurs mieux à même de concevoir un programme de recherches adapté aux réalités du milieu sahélien. En ce qui concerne les cadres en contact permanent avec les éleveurs, il faut qu'ils aient reçu une formation à la fois pratique et très large, qui les rende capables de dialoguer avec les éleveurs et de favoriser la structuration du monde pastoral.

La nécessité d'inclure les problèmes de la vie pastorale au niveau de l'enseignement primaire et moyen est soulignée.

Le besoin en manuels adaptés à la réalité et à l'élevage africains est grand et la création d'équipes de rédaction souhaitable. La synthèse du volume II se termine en rappelant que l'emploi des bourses à l'étranger n'est qu'un palliatif qui devrait être réservé aux matières purement techniques. Les problèmes de formation ne peuvent être pleinement résolus que dans un contexte sahélien, national ou régional.

j) *Les contributions nationales au Volume II complètent et précisent la synthèse résumée ci-dessus.*

Le Dr I.S. Gueye (Sénégal) fournit un bilan très complet des projets de développement de l'élevage et des problèmes pratiques qui se posent si on veut intensifier l'élevage traditionnel sahélien. L'inventaire des systèmes d'encadrement et de production agricoles, celui des institutions de recherche scientifique et technique, terminent l'exposé de la situation générale existant au Sénégal.

Gueye expose ensuite les principes et objectifs de la formation professionnelle et de l'animation rurales, les différentes institutions concernées, avec leurs conditions d'admission, les diplômes accordés, etc... Dans un dernier chapitre, il passe en revue les programmes d'enseignement aux différents niveaux, et renseigne le nombre et l'orientation des cours, le nombre de professeurs, etc... Des recommandations pratiques sont aussi faites pour améliorer l'efficacité de certaines institutions et la promotion interne des cadres au cours de leur vie professionnelle. L'auteur conclut son exposé en insistant sur les nécessaires relations entre la formation et l'utilisation des agents. Dans le domaine de l'élevage sahélien, en particulier, il est recommandé de donner une base technique aussi polyvalente que possible à l'encadreur de base pour lui permettre de comprendre le milieu et ses problèmes, et d'assurer ensuite un complément permanent de formation, en s'inspirant de l'exemple de certaines sociétés d'encadrement agricole .

k) *Le Dr M. Diallo (Mali) centre son exposé sur la formation de base en vue du développement agro-pastoral et relate l'historique de l'animation rurale au Mali. Il détaille le rôle des Centres d'Animation Rurale et fait des recommandations concernant la formation des cadres et techniciens d'exécution et de conception; ici aussi, on insiste sur l'utilisation de séminaires aux fins de formation continue. Comme proposition de projet, Diallo mentionne la formation et l'animation féminine en milieu rural, domaine jusqu'ici négligé.*

Mr Cire'-Ba (Haute Volta) relate les différents niveaux de l'enseignement agricole, et plus particulièrement les dispositions récemment prises en matière d'animation et de développement rural. Des propositions sont faites pour améliorer la connaissance du pastoralisme, matière assez négligée dans les programmes actuels. L'auteur insiste sur la nécessaire polyvalence de l'encadreur de base. Il insiste également sur la nécessité du recyclage des agents de l'administration et du contact direct de ceux-ci avec les populations pastorales. Différentes méthodes de dissémination de l'information sont proposées pour améliorer la diffusion des techniques parmi les éleveurs.

1) Mr A. Sidikou (Niger), après avoir analysé brièvement les caractéristiques de la zone sahélienne et de ses habitants, examine les systèmes actuels d'éducation, de formation et d'information. A l'éducation traditionnelle, sont venus se greffer des moyens modernes d'éducation, de formation et d'information qui vont de l'enseignement des enfants dans les écoles aux actions entreprises notamment par des organismes étatiques d'intervention en milieu rural. Le but recherché par chacun est la participation des éleveurs au développement. Si l'objectif est commun, les méthodes d'approche ne sont pas toujours les mêmes et la coordination semble faire défaut.

Les changements à apporter aux différents systèmes d'éducation, de formation et d'information concernent aussi bien les objectifs que la démarche pédagogique.

La formation des cadres reste l'un des problèmes les plus épineux. Néanmoins un effort certain est entrepris dans ce domaine. Il s'amplifiera avec le développement des structures scolaires et de formation sur place et avec les progrès de la scolarisation.

La formation et l'animation des pasteurs, les rapports pasteurs-administration et gouvernement-centres de décisions en milieu pastoral sont analysés et des suggestions sont faites pour une meilleure intégration dans le processus de développement.

Sidikou fait état ensuite de quelques projets nationaux de grande importance relatifs à l'aménagement de la zone pastorale et à la lutte contre la désertification. Ces projets méritent d'être soutenus par le projet EMASAR, car certains de leurs aspects entrent parfaitement dans le cadre de ses objectifs.

Mais l'aménagement des parcours en zone sahélienne ne peut se faire sans une coopération régionale, la mise sur pied d'une juridiction inter-étatique codifiée et sans un minimum de discipline de la part des éleveurs qui doivent évoluer vers des activités pastorales compatibles avec l'évolution économique de la région et la capacité de charge de l'environnement sahélien.

Dr N.S. Gozzo (Tchad) rappelle, lui aussi, les caractéristiques de la zone sahélienne, les actions entreprises dans le passé en faveur de l'amélioration de l'élevage, avec leurs résultats et insuffisances. Il explique pourquoi les problèmes pastoraux ont été négligés jusqu'ici et expose les améliorations en cours et prévues dans le domaine d'élevage notamment par l'emploi du recyclage. L'auteur insiste sur la valeur de l'exemple pour la formation des pasteurs eux-mêmes = il propose l'établissement de centres de développement pastoral qui serviraient également à la formation et à la vulgarisation.

m) On voit donc que dans les contributions nationales sur l'éducation et la formation, il existe un consensus assez large sur les points suivants :

- compléter les cours existants à tous les niveaux , car ceux-ci sont déficients en ce qui touche le milieu sahélien, et les rendre aussi pratiques que possible;

- former de façon plus polyvalente les cadres qui devront traiter des zones sahéliennes, de façon à ce qu'ils puissent mieux comprendre les problèmes du milieu;

- améliorer la valeur des cadres en leur assurant une formation continue, notamment par l'emploi de séminaires de recyclage;

- adapter la formation aux besoins du développement, en utilisant les projets de terrain, en améliorant le dialogue avec les éleveurs, et en assurant une meilleure diffusion de l'information.

PREMIERE PARTIESynthèseAnalyse des problèmes

1. Les étendues pastorales sèches d'Afrique n'ont guère fait l'objet de tentatives concertées d'amélioration de la production animale, la principale activité productrice de ces zones. L'infidélité climatique à laquelle ces régions sont soumises, et le risque qui en résulte pour les activités humaines, la préférence pour des régions plus favorables où l'investissement apparaissait plus sûr et, en tout état de cause, plus facile à formuler, le manque d'imagination, ont joué pour laisser en grande partie à elles-mêmes ces étendues.

Cette situation a prévalu également dans les pays sahéliens, quoique les zones pastorales semblent avoir été ici mieux étudiées qu'ailleurs, et que des efforts non négligeables aient été faits pour améliorer la production.

2. Dans les zones agricoles, et plus particulièrement pour les cultures industrielles, l'Etat a, par le biais de l'encadrement, de subventions, du crédit et de l'endettement, réussi généralement, quoique avec des hauts et des bas, à amener les populations à poursuivre les objectifs de production fixés par la planification.

Dans les zones pastorales, la mobilité des troupeaux et des gens, la faculté de stocker sur pied la production des troupeaux, ont donné aux populations pastorales une élasticité plus grande vis-à-vis des contraintes de production ou des tentatives de modifier leurs méthodes d'exploitation.

3. L'Etat s'est alors contenté d'aider à préserver le cheptel des zones pastorales en l'incluant dans les programmes de santé animale (vaccinations principalement) et d'améliorer l'hydraulique pastorale, généralement par la création de forages profonds ouverts à tous. La contre-partie a été l'impôt sur le bétail, qui pénalisait l'éleveur en taxant son outil de production, mais qui, espérait-on, devait l'empêcher de se livrer à une capitalisation excessive. Cette ponction fiscale n'avait pas d'équivalent dans le domaine de la production agricole.

4. La situation s'est ainsi stabilisée et, aidé par des conditions climatiques favorables, l'élimination des épizooties, et l'amélioration du réseau des points d'eau, le cheptel sahélien s'est accru de façon régulière durant les années soixante tout en occupant graduellement l'espace pastoral disponible. Du côté de l'Etat, les actions et investissements étaient limités, le ravitaillement en viande des populations urbaines assuré à bon compte et les exportations de bétail, pour certains pays sahéliens, représentaient un facteur non négligeable de la balance commerciale. Du côté des producteurs les contraintes étaient, dans la plupart des cas, supportables, et si le producteur prenait tous les risques d'une opération aux aléas multiples, ses profits en année normale étaient probablement supérieurs à ceux du paysan sédentaire, principalement durant ces années où le coton et l'arachide

n'étaient achetés à celui-ci qu'à des prix peu élevés.

5. La situation s'est brutalement détériorée avec une succession d'années sèches et particulièrement avec la sécheresse de 1972/1973, qui a, globalement, causé une perte importante au capital cheptel sahélien.^{1/}

Il est certain qu'il est difficile de se prémunir contre les catastrophes naturelles, et dans des circonstances différentes, la sécheresse de 1972, qui semble avoir été plus sévère que celles de 1913/1914 et de 1941/1942, (qui ont, elles aussi, laissé des traces dans la mémoire collective des populations) aurait de toute façon fait des dégâts.

Il semble cependant, maintenant que l'analyse peut se faire à froid, que les pertes ont été particulièrement sévères du fait de facteurs qui pourraient être corrigés, atténuant par là la gravité des futures sécheresses.

6. L'aspect le plus frappant de la catastrophe a été la panique qui s'est emparée des populations pastorales. Un état de panique reflète généralement un manque d'information, d'organisation et de préparation.

7. Il n'y avait à l'époque, pas de service pastoral ou spécialisé s'occupant des zones sahéliennes. La formation, l'animation et la vulgarisation rurale se sont exercées généralement en direction des zones agricoles; en matière d'élevage, la formation s'est orientée vers la santé animale avec

^{1/} Les estimations de pertes, en prenant les bovins comme base de référence semblent avoir été les suivantes: Mauritanie et Niger = au dessus de 49% de pertes; Mali et Tchad = entre 35 et 40% de pertes; Sénégal et Haute Volta = au dessus de 35% de pertes. On estime à 6 millions de bovins et autant d'ovins-caprins les pertes subies en 1972-1973. Tout en tenant compte de l'imprécision des données, les pertes de capital en se limitant à deux catégories de bétail et en estimant à 10,000 FCFA, la valeur de la bête bovine et 2,500 FCFA celle d'un ovin-caprin (chiffres de l'époque mais qui ont considérablement augmenté depuis), se monteraient à 75 milliards de FCFA ou 300 millions de dollars, sans pour autant qu'on puisse faire dans ce total la part des pertes, des migrations définitives hors de la zone sahélienne, ou des abattages faits hâtivement (d'après "Essai sur les systèmes pastoraux sahéliens" FAO 1977 - Annexe III).

une absence parfois totale d'enseignement se rapportant au milieu.^{1/} En zone agricole, les encadreurs sont souvent handicapés car provenant de milieux urbains. Quelle pouvait être l'efficacité de cadres agricoles, d'élevage ou forestiers, affectés en zone pastorale, sans une idée même approximative des systèmes pastoraux et souvent sans connaître la langue employée par les éleveurs? Mis à part les actions du service vétérinaire, on peut dire que le dialogue entre les éleveurs et les services techniques était généralement limité. Il s'en est suivi que les Gouvernements ont été pris au dépourvu par la sécheresse et informés tardivement de son ampleur. Les populations, ne disposant pas d'informations sur les conditions des terroirs voisins, se sont successivement concentrées en des zones où le couvert pâturable a été rapidement éliminé. Plus les déplacements engendraient des concentrations inhabituelles, plus les troupeaux devaient traverser des zones déjà dévastées. Les mortalités ont été à l'avenant.

8. La situation n'a pas toujours été telle, et dans le passé, certaines organisations traditionnelles d'éleveurs avaient établi des normes précises d'utilisation des terres: l'exemple de la "Dina"^{2/} peul est maintenant devenu classique.

L'abaissement de l'autorité traditionnelle, la croissance de la taille des populations humaine et animale qui s'est brusquement accélérée aux cours des dernières années, l'établissement de forages profonds ouverts à tous sont des facteurs qui ont contribué à déstructurer les systèmes traditionnels de faire-valoir des pâturages et plus particulièrement à affaiblir les droits coutumiers sur ceux-ci. A l'arrivée de la sécheresse, les zones pastorales étaient en état d'équilibre instable, pratiquement exploitées dans leur totalité, avec les zones voisines plus humides ou plus favorables occupées par une population agricole de plus en plus dense; ce dernier fait rendait plus ardu l'utilisation temporaire des terroirs agricoles et bloquait parfois les routes traditionnelles d'évaluation du bétail ou de sa transhumance (le développement de casiers rizicoles le long du Sénégal ou du Niger, par exemple).

Après la sécheresse, on a pu craindre un moment que la puissance publique allait continuer à n'agir qu'en aval des zones sahéliennes par la constitution de ranches de réélevage d'embouche, etc.

9. Cependant, le ravitaillement en viande de l'Afrique provient en très grande partie de ses étendues de savane. Pour des raisons biologiques (pathologie animale, climat) et historiques, il y a eu concentration du savoir-faire professionnel et d'une bonne partie du cheptel dans les zones sèches.

^{1/} Cf. le Volume II, "Les pays sahéliens: éducation et formation dans le domaine pastoral". Eléments d'une stratégie.

^{2/} Dina = Grand Conseil de l'empire peul qui au Mali et dans le cadre du delta intérieur du Niger avait élaboré au début de 19ème siècle un code détaillé d'utilisation des terres.

La mise en place de formules modernes de production animale (ranches entre autres) implique généralement l'utilisation d'intrants (études, encadrement, équipement) dont le coût a augmenté plus rapidement que celui du pouvoir d'achat des consommateurs africains.

L'amortissement de l'investissement et les charges récurrentes mettent souvent en question la rentabilité des ranchs commerciaux et ne sont tolérables que pour ceux d'utilité publique certaine (multiplication d'une catégorie animale particulièrement intéressante, par exemple), et gérés avec la rigueur financière nécessaire.

Il y a donc une solide justification économique à examiner avec attention les systèmes traditionnels d'exploitation des pâturages et de production animales et à essayer de les améliorer et de les aider à surmonter les aléas climatiques.

10. Par ailleurs, ce qui s'est passé durant la dernière sécheresse (cf. para 6 et suivants) montre qu'il faut essayer de mettre en place certaines formes d'organisation pastorale qui puissent mieux amortir les aléas climatiques.

11. Dans le chapitre suivant on trouvera la description d'un certain nombre de projet de développement pastoral, qui montre que les pays sahéliens ont choisi de procéder à une meilleure exploitation de leurs ressources pastorales sahéliennes. A ce stade, les auteurs ont traité des projets qui ont déjà commencé et où on peut donc identifier les orientations qui sont prises. Ils n'ont pas traité des projets qui sont encore en attente d'une formulation définitive. Chaque projet a son approche et ses problèmes spécifiques: tout en craignant d'être incomplet en schématisant trop des actions qui viennent de commencer, on peut les résumer de la façon suivante.

12. Le Sénégal dans la zone pastorale du Nord Ferlo, sous une pluviosité moyenne annuelle de 450 mm, et dans le cadre d'une société d'Etat, la SODESP^{1/} essaye de donner un contenu pratique à la notion, souvent proclamée mais rarement définie "transformer le Sahel en zone naisseuse". La SODESP, en concertation avec les éleveurs, a défini une échelle de prix qui devrait favoriser la vente des jeunes animaux de 9 à 12 mois, pratiquement après sevrage.

La SODESP organise le ravitaillement des éleveurs en aliments de supplément et attend en revanche de l'éleveur participant qu'il lui vende ses animaux au prix convenu. L'animation se fait par contrat individuel entre la SODESP et l'éleveur. L'aménagement du territoire semble avoir été différé, les efforts du projet étant principalement orientés vers l'augmentation de la productivité des femelles.

^{1/} SODESP = Société de Développement de l'Elevage dans la zone sylvo-pastorale.

13. Au Mali, le projet de développement de l'élevage en 5ème région traite d'une région sahélienne qui s'appuie au delta intérieur du Niger et dont les ressources et les faciès sont remarquablement variés. Le projet a un certain nombre d'actions classiques (volets sanitaire, hydraulique, structures de commercialisation), mais essaie de mettre en place en vraie grandeur un aménagement du territoire pastoral. Un trait distinctif du projet est de rendre aussi polyvalent que possible les cadres qui travailleront dans les unités pastorales. Un autre est la participation prévue de la population aux décisions d'aménagement. Il faudra suivre avec attention l'expérience de l'emploi d'animateurs villageois sortis du milieu.

14. Au Mali toujours, le projet de relance des coopératives en 6ème région, travaille dans une zone aride (250-300 mm de pluies par an) où les pertes de bétail dues à la sécheresse ont été catastrophiques. Il se caractérise par un long et prudent travail d'approche des populations, et de dialogue avec celles-ci. Ses vues sont larges, et son éventail d'incitations à la participation au développement (coopérative d'approvisionnement, crédit aux éleveurs les plus défavorisés pour qu'ils puissent se reconstituer un noyau d'élevage, création d'emplois ..) a aussi pour but de favoriser des décisions communautaires quant à l'utilisation des pâturages et notamment de ceux qui renferment des graminées dont les graines sont récoltées et consommées par les populations.

15. Avec le projet d'élevage du Sud Ouest de la Haute Volta on sort de la zone sahélienne (la pluviosité est ici d'environ 1200 mm par an); la zone est intéressante car elle est un lieu de passage des troupeaux voltaïques et maliens descendant vers la vente en Côte d'Ivoire. Elle est aussi une décharge naturelle de la zone sahélienne: des troupeaux peul s'y concentrent saisonnièrement, certains tendent à s'y fixer, et les conflits éleveurs-agriculteurs sont assez aigus. Le projet a délimité une première zone où la population agricole est faible: elle veut y créer un ranch collectif en y établissant des éleveurs traditionnels. Moyennant les facilités offertes par le ranch, les éleveurs s'engagent à vendre leurs jeunes bêtes au ranch qui seront ré-élevées et embouchées au sein de celui-ci sous forme de troupeaux collectifs. Le ranch collectif sera donc un mélange de troupeaux d'élevage individuels et de troupeaux collectifs d'engraissement; la difficulté majeure va résider probablement dans les tentatives d'uniformisation de la gestion des troupeaux individuels.

16. En Haute Volta toujours, mais en zone sahélienne, et dans le cadre de l'Organisme Régional de Développement (ORD) pour le Sahel, des essais ont été faits pour encadrer un certain nombre de troupeaux, diminuer la mortalité des jeunes (vaccinations, déparasitages, établissement de pharmacies vétérinaires au niveau du village), améliorer la fécondité des femelles par la fourniture de suppléments minéraux et alimentaires en fin de saison sèche. Des essais ont été faits pour restaurer des zones dégradées (colmatage de surface) par hersage et sous-solage, essais d'une importance certaine pour le Sahel.

L'intérêt du programme ci-dessus est qu'il teste de façon sérieuse un certain nombre de propositions pratiques de gestion améliorée des troupeaux et des pâturages.

17. Les cinq projets mentionnés ci-dessus sont, comme on vient de le voir, intéressants et divers.

Le fait qu'ils aient été conçus, approuvés et mis en place représente un progrès indéniable par rapport à la situation telle qu'elle existait il y a quelques années.

Comme tous les projets intéressants, ils soulèvent bien sûr, autant de questions que d'espairs. L'expérience manque, en effet, en ce qui concerne un nouveau mode de gestion des pâturages sahéliens; il ne s'agit plus pour les préneurs de décision et les services d'exécution de faire passer certains thèmes techniques au niveau du village (comme c'est souvent le cas en agriculture), il s'agit en fait de créer un nouveau cadre de réflexion et d'action et d'établir des formes spécifiques de dialogue avec les éleveurs.

18. Trop de facteurs sont à l'état d'inconnues, pour qu'on puisse formuler des recommandations ou des conseils; toutefois, on a pensé utile de mentionner ci-dessus un certain nombre de sujets de réflexion qui pourraient aider dans leur démarche les services aux prises avec l'élaboration d'un projet de développement pastoral.^{1/}

19. Tous les pays sahéliens possèdent à côté de zones pastorales arides et semi-arides, des zones agricoles sous climat plus clément. Une chose qu'il convient de rappeler est l'interdépendance de l'élevage et de l'agriculture. La traction animale est très répandue dans les zones agricoles de certains pays sahéliens. Ailleurs, sa diffusion a rencontré de grosses difficultés, principalement dues au fait que l'endettement des paysans en matériel de traction n'était pas proportionné aux bénéfices dûs à la vente des récoltes, ceci au moment où les prix du coton et de l'arachide payés aux producteurs se situaient à un niveau modeste (disons environ 20 FCFA/kg d'arachides en coques et moins de 30 FCFA/kg de coton-graine de première qualité).

Or, on assiste depuis quelques années à une montée très nette du prix de l'huile d'arachide et du coton fibre sur les marchés mondiaux (triplement ou quadruplement du prix au cours des dernières années).

Les Gouvernements ont, avec quelque retard il est vrai, reflété cette augmentation de valeur en accroissant le prix payé au producteur, qui avait été bloqué pendant longtemps: pour l'arachide il est de plus de 40 FCFA/kg d'arachide coque (au Sénégal); pour le coton premier choix plus de 40 FCFA/kg (prix Haute-Volta et Tchad).

Ces décisions ont eu des effets bénéfiques sur la production et les rendements des cultures industrielles qui dans la plupart des cas ont augmenté

^{1/} Des analyses plus approfondies dans le domaine de l'éducation figurent sous le volume II "Les pays sahéliens, éducation et formation dans le domaine pastoral". Eléments d'une stratégie.

de façon encourageante et parfois spectaculaire. Ceci a signifié aussi que la demande en boeufs de trait s'est intensifiée: au Tchad le nombre de boeufs de trait est passé de 65,000 en 1971 à 109,000 en 1975.

20. L'importance pour les régions sahéliennes de l'accroissement des revenus dans les régions voisines est évident: un certain nombre de têtes du bétail va passer de la zone d'élevage à la zone agricole sous forme de viande ou d'animaux de traction. On assiste en outre à un phénomène additionnel qui pourrait prendre de l'ampleur: la constitution de troupeaux permanents d'élevage au sein des communautés rurales dans les zones soudano-sahéliennes et soudaniennes. En zone cotonnière du Mali, par exemple, on estime à 100,000 le nombre de bovins d'attelage, mais il y a aussi 200,000 bovins d'élevage. Il y a des troupeaux transhumants peuls, mais aussi des troupeaux sédentaires, autrefois gardiennés par les Peul, de plus en plus directement par les agriculteurs eux-mêmes.

A la limite on pourrait dire que l'intensification généralisée des cultures de rente, pourrait faire plus que des projets spécifiques pour la décharge de la zone sahélienne par son action induite sur le revenu du cultivateur et la demande de cheptel.^{1/} Il faut toutefois mentionner deux conditions à cette perspective. La première est l'organisation du potentiel fourrager de la zone agricole: elle implique la structuration des terroirs pastoraux enclavés dans les zones agricoles, le développement de la culture fourragère dans les assolements, l'amélioration de la disponibilité et de la distribution en sous produits industriels (graines de coton, son). La deuxième est la création de marchés de bétail plus nombreux, d'occasions pour l'agriculteur et l'éleveur de se rencontrer et de procéder à des échanges.

21. On pourrait donc concevoir deux types d'évolution; le premier, souhaité en ce moment par les Gouvernements, serait de transformer la zone sahélienne en zone naisseuse, où les troupeaux seraient composés presque exclusivement de femelles, les mâles, sauf les remplacements des taureaux en service, étant vendus au sevrage.^{2/}

Cette structure de troupeau sahélien rend celui-ci beaucoup plus propre à l'accroissement rapide; si la structure de prix est bien faite, on peut effectivement assister à une rotation accélérée du capital cheptel. Si au contraire, les prix devaient à un moment inciter les éleveurs à diminuer leurs ventes, la surcharge des pâturages pourrait très vite devenir très critique. Si le schéma évoqué ci-dessus devait prendre forme il faudrait entre autres élaborer un plan sécheresse très détaillé pour les zones sahéliennes; on devrait vraisemblablement aussi penser aux moyens d'améliorer la commercialisation du lait.

^{1/} Ceci présuppose que les prix payés aux producteurs soient incitatifs et que le marché des matières premières comme l'huile d'arachide ou le coton se maintienne.

^{2/} Ce schéma prévoit que la production soit stratifiée et plus particulièrement que le réélevage des jeunes et l'embouche soient faits hors de la zone sahélienne.

Il se peut que le schéma "Sahel zone naisseuse" n'attire pas les éleveurs ou que des difficultés se fassent jour pour établir une échelle des prix incitative. Dans ce cas on pourrait assister au développement parallèle de deux élevages, celui de la zone sahélienne et celui, sédentaire, des zones agricoles. Le premier resterait dans sa structure actuelle, avec toutefois une plus active commercialisation des mâles vers l'âge de trois ans, en vue du dressage ou de l'embouche dans les zones agricoles. Le second serait plus fourni en mâles adultes et aurait un taux d'accroissement plus faible.

22. Dans la situation présente, le Sahel se repeuple en cheptel et la marge de temps dont on dispose pour mettre en place des systèmes d'exploitation améliorés, est étroite. Que l'une ou l'autre des hypothèses mentionnées plus haut se vérifie, le problème de la gestion des zones pastorales se posera. D'abord parce qu'on ne peut prévoir à moyen terme un transfert d'importance de la capacité professionnelle sahélienne et des troupeaux vers des zones plus favorisées. Ensuite parce que l'organisation des zones pastorales est indispensable pour réduire les pertes dues à une sécheresse prolongée.

Sénégal - Développement de l'élevage en zone sylvo-pastorale (1)

23. La partie Nord du Sénégal, mis à part la bande côtière et son hinterland agricole, est la plus importante région d'élevage du pays. Elle couvre environ un tiers du territoire national et renferme la moitié de son cheptel bovin. Souvent connue génériquement sous le nom de Ferlo, elle a fait l'objet d'un investissement important durant les années 50 et suivantes, sous forme de forages profonds. Ceux-ci ont permis d'exploiter la nappe d'eau renfermée par les sables du Maestrichtien, et ont entraîné un bouleversement de l'élevage traditionnel.

24. Habitué à un mouvement largement pendulaire entre la vallée du fleuve Sénégal et le lac de Guier et les pâturages de saison des pluies du Ferlo, l'élevage traditionnel s'est sédentarisé ou a réduit l'amplitude de sa transhumance. Cette transformation a mis en évidence la fragilité des pâturages sahéliens quand ils sont surpâturés tout au long de l'année: la carence quantitative et qualitative (phospho-calcique principalement) des fourrages en saison sèche a entraîné les phénomènes conjugués de pica et de botulisme, avec paralysie subséquente de l'arrière train. Cet ensemble de symptômes a porté le nom de maladie des forages. Il a été particulièrement sensible dans la partie septentrionale du Ferlo.

Le Ferlo se subdivise en effet en plusieurs sous-régions: le Ferlo occidental ou Ferlo Dyolof est compris entre Linguère au Sud et la vallée du fleuve Sénégal au Nord. Il est la partie sahélienne par excellence du Sénégal et le domaine des Peul éleveurs de bovins. C'est un plateau d'un modelé plat et régulier, recouvert soit d'un manteau sablonneux, soit de gravillons ferrugineux. Il est entaillé par des vallées mortes, au profil peu accentué. La physionomie de la végétation est celle d'une savane arbustive sahélienne claire, avec des relictés arborées plus denses, en stations plus humides. La pluviosité moyenne du Ferlo occidental varie du Nord au Sud de 350 mm à 550 mm par an.

25. Malgré l'exceptionnel développement de l'hydraulique pastorale (les forages profonds sont distants de 30 à 40 km), il n'est pas apparu au cours du temps que le Ferlo produisait plus qu'une autre zone pastorale moins favorisée dans ce domaine.

Le correctif à la trop grande concentration du bétail près des forages semble avoir été le fait des éleveurs qui ont placé leurs campements à une distance de 5 à 10 km des points d'eau. La diffusion des fûts montés sur roues et tractés par ânes a facilité le transport de l'eau pour les besoins domestiques. L'Etat a également lancé au cours des années 60, des actions de fauche de pâturages naturels et de distribution de sels minéraux, pour remédier aux carences qualitatives et quantitatives des herbages naturels. Par ailleurs, l'établissement d'un ranch de réélevage à Doli aux confins de la zone sahélienne n'a pas eu l'effet escompté d'attirer le jeune bétail des zones pastorales voisines par manque, semble-t-il, de concertation entre les autorités et les communautés d'éleveurs.

(1) Pour plus de détails sur la logique du projet, on consultera la contribution du Dr I.S. Gueye au volume II.

26. A la suite de la sécheresse, et des pertes causées au cheptel du N. Sénégal le Gouvernement décida, en matière de production animale, de donner la priorité au cours du 4ème plan (1972-77) au Ferlo pendant que des études de factibilité étudiaient la possibilité de mieux répartir le cheptel sénégalais dans d'autres zones du pays, et plus particulièrement dans l'Oriental.

27. Comme d'autres pays sahéliens, le Sénégal tient à raccourcir et intensifier la chaîne de production de la viande, c'est à dire, d'augmenter la productivité et l'efficacité des méthodes de production. Il est attiré par la notion de stratification de l'élevage, et notamment par celle de spécialiser les zones sahéliennes en zones naisseuses.

La Société de Développement de l'Elevage dans la Zone Sylvo-Pastorale (SODESP) a été créée dans le but de rechercher les incitations à la vente de jeunes sevrés par les éleveurs sahéliens, les modalités du réélevage des sevrés et de l'embouche subséquente.

Durant le 4ème plan, la SODESP s'est limitée à agir sur les populations d'éleveurs autour de trois forages de la zone sylvo-pastorale du Ferlo occidental, Labgar, Tessekré et Namarel. Elle a aussi préparé des projets relatifs à l'embouche paysanne et industrielle. Il est prévu au cours du 5ème plan (1978-1981), d'étendre l'action aux zones entourant 17 forages du Ferlo.

28. L'approche des éleveurs, en zone sylvo-pastorale est faite par le biais de contrats individuels entre la SODESP et l'éleveur. Celui ci s'engage à vendre ses veaux mâles, entre 8 et 12 mois^{1/} à la SODESP, au prix de 240 FCFA le kg de poids vif (si l'éleveur devait vendre sa bête entre 12 et 24 mois, il obtiendrait un prix de 175 FCFA, entre 24 et 36 mois un prix de 150 FCFA, et un prix de 125 FCFA le kg de poids vif pour des animaux ayant dépassé l'âge de trois ans). Le contrat prévoit la fourniture par la SODESP de suppléments alimentaires: le tourteau d'arachide à 30 FCFA/kg, le mélange minéral à 40 FCFA le kg, du foin de niébé^{2/} ou de prairie naturelle. En effet, SODESP a procédé à la fauche de foin de pâturages naturels et de cultures de niébé.

29. La SODESP s'axe sur l'augmentation de la productivité des vaches, appelées ici unités de production. On essaie que l'éleveur participant fournisse journallement à chacune des femelles du troupeau, pendant les cinq derniers mois de la saison sèche, 2 kg de foin, 150 gm de mélange minéral, 300 gm de tourteau, en sus, bien sûr, du pâturage. De l'équipement léger (mangeoires, charettes) et des soins vétérinaires sont vendus ou assurés à l'éleveur contre rétribution.

1/ poids moyen espéré 150 kg.

2/ Vigna unguiculata, la principale légumineuse à graine du Sahel.

On compte que l'éleveur participant dépensera par an et par femelle reproductrice 5,000 FCFA par an, qui se décomposent en 200 FCFA pour les soins vétérinaires (en dehors des vaccinations majeures assurées gratuitement par l'Etat), 1000 FCFA pour l'équipement et le restant pour l'alimentation. Les frais sont compensés par une augmentation de productivité qui résulte d'une augmentation du taux de naissance (75% au lieu de 60%), de la diminution de la mortalité des veaux (10% au lieu de 15% de pertes) et d'un meilleur accroissement de poids avant sevrage. Ceci laisserait à l'éleveur un bénéfice de 15% par rapport aux dépenses engagées pour intensifier son élevage.

En fait, en 1976, les éleveurs ont acheté moins de foin et de suppléments minéraux que prévu, ce qui a ramené leurs dépenses à 2,600 frs environ par unité de production.

30. Le stade de réélevage est assuré jusqu'ici par le ranch de Doli où sont évacués les animaux après sevrage; de celui-ci les animaux, ayant atteint un poids de 300 kg iront vers des zones d'embouche, situées à proximité des centres de consommation pour arriver à 450 kg de poids vif.

Du point de vue aménagement de l'espace, le projet n'ambitionne pour l'instant qu'à limiter à 5,000 reproductrices, le nombre de vaches qui feraient partie de la mouvance d'un forage (rayon de 10 km, soit un espace de 300 km² environ, ou une charge d'une unité de production par 6 ha de pâturages). Il serait prévu aussi, pour le futur, d'assurer le réélevage des sevrés en zone pastorale même, en créant de nouveaux forages, à intercaler entre ceux existants. Ceci reviendrait à exploiter de façon plus uniforme le tapis pastoral du Ferlo et à créer des zones spécialisées en réélevage à côté de celles réservées au naissage.

31. Il est évidemment trop tôt pour porter un jugement sur cette opération qui n'en est qu'à ses débuts. Elle a le mérite de vouloir traduire en termes concrets, non seulement la notion de zone naisseuse, mais aussi celle de stratification, notamment en ce qui concerne la recherche du prix juste à payer à l'éleveur, si on veut qu'il vende son jeune bétail. Le système proposé est cohérent dans son langage économique pour autant qu'il arrive à un produit qui soit à la portée de la bourse des consommateurs. Jusqu'à présent les éleveurs participants semblent n'engager qu'une partie de leurs animaux dans l'opération, et on ne sait pas si les opérations subséquentes de réélevage et d'embouche vont rester dans les limites économiques prévues.

L'aménagement du territoire pastoral semble recevoir moins d'attention que le fait de vouloir développer chez l'éleveur des habitudes de supplémentation de son cheptel reproducteur. Le coût de l'encadrement n'est pas inclus dans le prix de revient, les encadreurs s'occupant de troupeaux pilotes dont les revenus devraient payer leurs émoluments, ainsi que ceux de bergers appointés.

Le dialogue état-éleveurs se fait par le biais de contrats individuels, ce qui exclut la solution de certains problèmes - dont celui de la gestion des pâturages - qui regardent le groupe. Enfin, l'action de la SODESP est limitée par le fait qu'elle ne maîtrise pas certains facteurs de production sous l'autorité de l'Etat, tels que la gestion des forages profonds se trouvant dans la zone du projet.

Mali (5ème Région) - Opération de développement de l'élevage dans la région de Mopti - ODEM -

32. La 5ème région du Mali, dont le Siège est à Mopti, est la principale et la plus riche zone d'élevage du Mali. Elle couvre environ 9 millions d'ha, et renfermait, avant la sécheresse, 30% du cheptel national avec 1,7 millions de bovins et 2,3 millions de moutons et chèvres. La pluviosité y varie de 300 mm de précipitations annuelles dans le Nord à environ 700 mm dans le Sud.

La 5ème région couvre une diversité assez exceptionnelle de milieux pastoraux et agricoles, depuis les étendues sablonneuses sahéliennes du Nord et du Nord Est jouxtant la 6ème région, jusqu'aux bourgoutières et rizières du delta intérieur du Niger, en passant par le plateau Dogon, et son hinterland où voisinent les communautés d'éleveurs (Peul) et d'agriculteurs (Dogon).

Les savanes sont généralement du type sahélien, quoique à partir de l'isohyète 550 mm se rencontrent les savanes mésophiles à graminées pérennes. Une importante partie du cheptel transhume en saison sèche vers les pâturages à bourgou (*Echinochloa stagnina*) du delta du Niger où l'extension de la culture de riz menace toutefois cette pratique. Similairement l'étendue des cultures de mil et sorgho a rétréci l'espace pastoral de saison des pluies.

33. Le projet vise à promouvoir une meilleure utilisation des terres et des eaux dans des zones choisies de la 5ème région, d'accroître ainsi le revenu d'environ 100 000 familles de pasteurs, et d'améliorer sur l'ensemble de la région les mesures de protection sanitaire du bétail. Dans les zones focales auront lieu soit l'établissement d'unités d'aménagement pastoral soit de structures hydrauliques améliorées (puits et mares). La construction d'un abattoir et de marchés à bétail fait également partie du projet, de même que l'étude de la régénération des pâturages à bourgou.

34. Jusqu'à présent, le projet a concentré ses efforts sur la première zone focale, le Seno^{1/} Mango, couvrant environ 300,000 ha de zone agro-pastorale, dont 10% sont cultivés et le reste sous pâturage. Après une période approfondie d'entretiens avec les populations, le projet envisage de mettre en place quatre unités de développement comprenant sept blocs pastoraux. L'interlocuteur de base est la communauté villageoise qui élit un représentant

^{1/} Seno = terme Peul désignant une étendue sablonneuse.

et des animateurs pour les actions spécifiques du projet, formant ainsi un conseil de gestion des ressources agro-pastorales. Des conseils similaires sont aussi prévus au niveau des blocs pastoraux, des unités de développement et de la zone du Seno-Mango.

Les animateurs villageois, ainsi que le personnel des différents services gouvernementaux présents dans la zone sont formés - ou recyclés - afin de les rendre aussi polyvalents que possible. Il est aussi prévu de mettre en place un programme d'alphabétisation fonctionnelle de façon à favoriser l'animation des populations.

Sans qu'il soit à ce stade possible d'évaluer les résultats du projet, on peut estimer que celui-ci est de nature très intégrée et s'attaque, par phases successives, aux problèmes importants de l'aménagement pastoral. Il s'agira, en l'occurrence d'un cas particulièrement intéressant car la région possède des pâturages de saison des pluies étendus mais aussi, par l'existence du delta du Niger, de grandes surfaces de pâturages de saison sèche, lieux de rencontre d'importants mouvements de transhumance. Les solutions trouvées devront satisfaire les pasteurs et les agriculteurs mais aussi tenir compte de deux problèmes spécifiques: l'extension de la riziculture et la pêche fluviale.

Mali (6ème Région) - Relance des coopératives d'élevage

35. Il convient de signaler l'effort qui est fait dans la 6ème région du Mali (chef lieu Gao) pour relancer les coopératives d'élevage. Ce programme est mentionné ici car il rend compte des problèmes qui se posent dans le cas de zones pastorales arides, et d'un intéressant travail de réflexion sur ceux-ci.

Le centre des activités de relance des coopératives pastorales se situe à Talataye, à l'Est de Gao, sous une pluviométrie annuelle d'environ 250 mm.

Les éleveurs de la région procèdent à de larges mouvements de transhumance durant la saison des pluies, qui coïncident avec la recherche de terres natronées (cure salée) et l'utilisation des mares temporaires. Durant la saison sèche l'aire de transhumance est beaucoup plus réduite, les campements s'établissant fréquemment auprès des mêmes points d'eau. La zone a fortement souffert de la sécheresse de 1972, les pertes estimées étant de 90% pour les bovins, 70% pour les camelins, 90% pour les ovins et 50% pour les caprins.

Un système coopératif avait été mis en place avant la sécheresse, orienté vers l'achat de vivres et l'exportation d'animaux.

A la suite du bouleversement causé par la sécheresse, le Gouvernement veut procéder, par le biais de son Service National de Coopération, à la relance des coopératives d'éleveurs dans un nouvel esprit de conservation des ressources pastorales.

36. Cette relance a commencé par une très bonne analyse ces problèmes, faite avec les éleveurs, de façon à connaître leurs opinions sur la récente sécheresse, l'orientation à donner aux coopératives et aux actions pastorales.

Il est intéressant de constater que les éleveurs reconnaissent que les pertes dues à la sécheresse de 1972 ont été dues en majeure partie à l'affolement : général qui a poussé les éleveurs à des migrations massives, accentué le caractère anarchique de l'exploitation des pâturages, et la disparition rapide des ressources fourragères.

Il est reconnu que les éleveurs qui sont restés se sont mieux tirés d'affaire que ceux qui sont partis. Ceci est une des raisons, et non des moindres - qui militent en faveur d'une certaine rationalisation de l'usage des pâturages, même ceux situés en zones arides, où la transhumance (ou certaines formes de nomadisme) est une nécessité absolue.

37. L'action s'oriente en priorité vers l'octroi de crédits aux éleveurs les plus défavorisés, de façon à ce qu'ils puissent reprendre leurs activités professionnelles et se constituer un petit cheptel (ovins et caprins) de démarrage. L'amélioration du ravitaillement des communautés pastorales en produits de première nécessité, la création d'emplois rémunérés pour utiliser la main d'oeuvre excédentaire et pour améliorer la viabilité des zones pastorales, la création d'un troupeau bovin coopératif destiné à freiner l'exportation de jeunes femelles, font également partie du programme.

Une des premières mesures d'un aménagement pastoral est la réunion des éleveurs deux fois par an. La réunion du début d'hivernage a surtout pour but de délimiter les zones de "fonio"^{1/} à protéger jusqu'à maturation des graines, pendant que les troupeaux et les éleveurs seront loin de leur base territoriale. La deuxième a lieu en octobre-novembre, après le retour des transhumances, en vue de faire le bilan des points d'eau et des pâturages et de décider s'il convient ou non de réserver des superficies pour la période de soudure. La coopérative d'arrondissement regroupe un certain nombre de fractions et concerne une aire de nomadisation beaucoup plus étendue que l'arrondissement. La coopérative est divisée en secteurs pastoraux coopératifs qui correspondent en fait à des unités pastorales. Chaque secteur est défini par un ensemble de points d'eau qui desservent l'aire de pâturages de saison sèche. Notons pour finir que cet intéressant programme touche sept coopératives d'éleveurs, dont la population se monte à plus de 70.000 habitants.

1/ fonio = nom peul donné originellement à Digitaria exilis petite céréale d'appoint cultivée dans certaines zones collinaires de l'Afrique de l'Ouest; par extension désigne d'autres céréales de soudure; dans ce cas-ci il s'agit de Panicum laetum, graminée des fonds limono-argileux humides, dont les graines une fois préparées, donnent une sorte de couscous.

Haute Volta - Projet de développement de l'élevage dans l'Ouest Volta

38. Le projet se situe dans le Sud Ouest de la Haute Volta, la partie la mieux arrosée du pays, dont le centre principal est Bobo-Dioulasso. La pluviométrie dans la zone du projet se situe aux environs de 1200 mm par an. La savane est du type soudanien, avec une majorité de graminées pérennes et la présence d'arbres et arbustes d'une certaine taille, de galeries forestières assez denses et de marigots. Le S.O. voltaïque est évidemment très propre à l'agriculture et a été privilégié, au cours des dernières années, par les investissements: suite à la sécheresse, la culture cotonnière s'est repliée avec succès sur le S.O. voltaïque; la canne à sucre et le maïs y sont en développement rapide.

La région est aussi une importante zone de passage pour les troupeaux provenant des zones sahéliennes du Mali et de Haute-Volta, en marche vers les centres de consommation de la Côte d'Ivoire. Un certain nombre de troupeaux d'éleveurs sahéliens (Peuls) transhument régulièrement sur les pâturages de l'Ouest Volta. Avec le temps, et plus particulièrement ces dernières années, un certain nombre de ces troupeaux sont devenus pratiquement sédentaires. Les conflits entre agriculteurs et pasteurs, toujours latents, ont pris une tournure plus aigüe avec l'extension des cultures.

39. Le gouvernement tient à développer l'élevage dans le Sud-Ouest voltaïque de façon à mieux répartir le cheptel sur le territoire national et décharger la zone sahélienne.

Le projet vise à améliorer les routes et les marchés à bétail et l'abattoir de Bobo-Dioulasso, ainsi que le contrôle de la santé animale. Dans le domaine pastoral, le projet voudrait développer dans les zones peu peuplées une série de ranches collectifs où les éleveurs seraient installés avec leur bétail dans un programme de gestion et d'amélioration des troupeaux et des pâturages.

Le site du premier ranch - celui de Samorogouan, couvre 18,000 ha; l'étude de l'occupation des terres est prévue, celle des eaux profondes a été complétée, de même qu'un aperçu sociologique.

40. Le projet est maintenant aux prises avec la partie la plus difficile du programme, la définition des conditions d'implantation des éleveurs dans le ranch collectif. Comme il a été remarqué dans d'autres pays et projets similaires, l'éleveur se méfie et ne sera au début disposé qu'à livrer une partie de son bétail à l'opération. Certains problèmes sont épineux et difficiles à résoudre, tels la redevance de participation, la taille individuelle du troupeau de l'éleveur participant, et le contrôle que celui-ci gardera sur les ventes et prêts de bétail à l'extérieur, les modes d'héritage du capital cheptel, etc. Avec des éleveurs ayant une partie de leurs troupeaux à l'intérieur et une autre à l'extérieur du projet, on court le risque de voir l'éleveur faire défiler, dans le projet, un certain nombre de têtes de bétail

mal en point et à remettre en état. Quoique au niveau global, cette façon de faire puisse être positive, elle rendrait évidemment difficile l'évaluation de la rentabilité des méthodes de gestion du projet. Un aspect particulier du projet est que les éleveurs Peul sont en fait hors de la zone qu'ils connaissent le mieux, la zone sahélienne. Les principes de gestion extensive d'un terroir pastoral soudanais sont particuliers, notamment en ce qui concerne l'usage raisonné des feux de brousse et l'importance du facteur pathologie animale.

Il convient de noter enfin que le projet, en achetant des jeunes bêtes à l'éleveur, constituera des troupeaux d'embouche collectifs au sein du ranch. On compte ainsi que l'embouche servira à amortir les dépenses du ranch. Il reste à voir si l'ensemble des troupeaux d'embouche et d'élevage, pourra être restructuré, ainsi que semble le désirer le projet.

On peut espérer que cet intéressant projet ne choisira pas la voie de la facilité en devenant trop directif mais conservera sa souplesse pour la recherche des incitations nécessaires à la pleine adhésion des participants.

Haute Volta - L'organisme de mise en valeur (ORD) du Sahel

41. La zone sahélienne voltaïque est relativement réduite et elle occupe environ 37,000 km²; elle a cependant un rôle économique plus important que ne l'indique sa superficie: elle renferme, en temps normal, un quart du cheptel total du pays, et assure principalement la fourniture du bétail de boucherie exporté vers la Côte d'Ivoire. Le cheptel actuel se monte à 360,000 bovins et 800,000 ovins/caprins (contre 600,000 bovins et 1 million ovins/caprins avant la sécheresse). Le Sahel voltaïque se situe entre les isohyètes 600 et 400 mm, avec les caractéristiques habituelles de ces zones: du point de vue physique, présence de formations sableuses, sous formes d'ergs jeunes et anciens, de formations cristallines et sédimentaires se traduisant par un recouvrement gravillonnaire ou des glacis limoneux. Les pâturages sont du type savane arbustive à épineux, avec la présence, en certains endroits, de bandes de végétation broussailleuse disposées plus ou moins parallèlement (brousse tigrée). Du point de vue exploitation des terres, l'élevage est dominant, avec toutefois un facteur agricole qui est loin d'être négligeable (400,000 ha sous culture soit 12% du total; 120,000 ha de jachère soit 3% du total).

La Haute Volta est divisée en organismes régionaux de développement (les ORD). Celui du Sahel est le dernier créé.

42. Une intéressante opération pilote d'encadrement et de vulgarisation a lieu dans cet ORD: elle concerne en premier lieu l'encadrement et la formation des éleveurs, au niveau collectif, pour la mise en place d'infra-

structures ou de services (couloirs de contention pour les déparasitages et vaccinations, création d'une pharmacie vétérinaire, fabrication de blocs à lécher, etc.); au niveau individuel pour l'application de différents thèmes techniques. Elle concerne aussi l'amélioration du milieu. Comme ces essais peuvent être d'application dans une bonne partie de la zone sahélienne, il est intéressant d'examiner les premiers résultats obtenus.

43. L'amélioration des techniques de production animale a visé d'abord la diminution de la mortalité, par le biais d'un programme de vaccinations, de déparasitage interne et externe, et l'établissement de pharmacies vétérinaires villageoises.

Pour les veaux entre 0 et 1 an, il semblerait que l'ensemble de ces mesures puisse faire descendre le taux de mortalité de 35% environ à 5-9%, avec encadrement serré et 15% avec encadrement plus lâche.

L'amélioration de la fécondité s'est faite pour corriger le rythme actuel qui voit les vaches en état d'être saillies surtout pendant les 3 à 4 mois de l'hivernage. Si la fécondation ne se fait pas à ce moment-là une année est perdue, ce qui explique qu'il existe en moyenne un intervalle de 25 à 37 mois entre deux vélages et que le premier vélage se situe à l'âge de 39 mois. Si on distribue des sels minéraux et des tourteaux en fin de saison sèche aux vaches, cela suscite l'apparition de chaleurs hors saison. Cette pratique a deux conséquences: l'intervalle entre les vélages est réduit de 5 mois pour environ 30% des femelles fécondées; les vélages n'ont plus lieu selon un seul maximum d'avril à juin mais aussi vers la fin de l'année. La production laitière est de ce fait mieux répartie; en revanche les vaches vélant à la fin de l'année ont devant elle la partie la plus dure et la plus longue de la saison sèche. Il faut donc faire suivre une supplémentation des femelles fécondables par celle des femelles suitées, ce qui suppose une disponibilité en aliments pour bétail, la régularité des approvisionnements, l'organisation de la distribution, etc. Ceci montre une fois de plus que, dès qu'on modifie un facteur d'un certain équilibre naturel (et les systèmes traditionnels pastoraux sont des tentatives d'équilibre avec le milieu) il y a un certain nombre de faits qui en découlent et qui obligent à réactualiser l'ensemble du mode d'exploitation.

44. Un autre volet de ce programme expérimentation/démonstration a concerné la lutte contre la dégradation des terres; ce problème est sérieux dans le Sahel voltaïque, qui, outre sa population animale permanente est aussi un lieu de passage de troupeaux du Gourma malien. Une méthode indirecte de lutte est d'accélérer la commercialisation du bétail, par le biais de groupements d'éleveurs. Une méthode plus directe est la restauration des pâturages par hersage et sous-solage, dans les zones où le colmatage de la surface du sol a entraîné la disparition de toute végétation. Les premiers résultats sont techniquement encourageants et s'ils se vérifient sous l'angle économique pourraient être d'une importance certaine au Sahel.

Eléments d'une stratégie

45. Parmi les éléments d'une stratégie figurent l'approche du milieu d'éleveurs, et l'adhésion de ceux-ci à des formules nouvelles de gestion des troupeaux et des pâturages, démarche que l'on peut placer sous le binôme vulgarisation-animation.

La vulgarisation en milieu d'éleveurs sahéliens est pratiquement inexistante car la mise en place d'opérations de développement intégré est récente. Dans le passé, les seules actions d'importance ont été sectorielles et ont porté sur des thèmes largement acceptés par les éleveurs comme l'action sanitaire qui n'a pas nécessité d'effort de vulgarisation particulier. Le problème de la vulgarisation, pour introduire des thèmes complexes ou pour modifier de façon profonde le comportement de l'éleveur reste donc entier.

Tirer les leçons des expériences passées ou en cours dans les régions soudano-sahéliennes est donc indispensable si l'on veut accroître les chances de réussite d'une vulgarisation en milieu d'éleveurs.

46. G. ANCEY, dans la deuxième partie de ce volume fait le bilan des différentes méthodes de vulgarisation qui ont été essayées dans les milieux ruraux de l'Afrique de l'Ouest, et indique en quoi celles-ci peuvent ou non s'appliquer aux milieux pastoraux. Nous résumerons brièvement son intéressant propos.

Une des principales méthodes est celle du démarchage individuel auprès des populations, fondé sur l'apprentissage de techniques de production nouvelles. On ne cherche pas à modifier le système social ou les instances de décision traditionnelles car on accepte l'hypothèse qu'un individu adoptera les techniques proposées quel que soit l'environnement socio-économique. Il suffit de retenir des thèmes attractifs mis en oeuvre à l'aide d'une diffusion efficace, ne nécessitant pas au préalable une structuration du milieu. La méthode de vulgarisation est associée à un encadrement serré auquel on laisse le minimum d'initiative et qui cherche à imposer aux producteurs des thèmes techniques définis par les experts. La diffusion des thèmes dans le milieu peut être améliorée par un "marketing" permettant de préciser quoi diffuser; dans quel ordre et à quel moment; auprès de qui; dans quelle zone. On admet implicitement une faible participation du milieu puisque le taux d'encadrement est très élevé et cela pendant une longue période. La considération du comportement, des objectifs et contraintes des producteurs peut conduire à une certaine progressivité dans l'introduction des thèmes de sorte qu'un retour à la situation de départ puisse éventuellement s'effectuer sans crise. Mais, en général, on ne modifie pas fondamentalement les thèmes pour les adapter à la réalité du terrain car cela pourrait conduire l'organisme de vulgarisation à perdre le contrôle de son opération.

47. Peut-on retenir cette méthode de vulgarisation basée sur un enseignement descendant avec apprentissage de "gestes techniques" pour les zones pastorales? Cela paraît possible lorsque l'introduction des thèmes est indépendante des

conditions complexes du fonctionnement des systèmes pastoraux, et particulièrement des liaisons entre système de production, organisation sociale et écosystème ou entre les centres de décision du milieu pastoral. C'est ainsi que l'action sanitaire, l'amélioration de l'alimentation du bétail (pierres à lécher, aliments de complément) peuvent être diffusées selon cette méthode de vulgarisation et facilement acceptées par les éleveurs, d'ailleurs déjà formés par leur tradition (cf. usage de vaccins traditionnels chez les Peul, pâture des chaumes de céréales ou consommation de gousses d'acacia, par le bétail, cure salée, etc.).

Par contre, si l'action implique des changements profonds du système pastoral et si les centres de décision concernés ne sont pas seulement individuels, cette méthode de vulgarisation peut conduire à des conséquences néfastes (cf. destruction des mécanismes de régulation traditionnels par une politique hydraulique créant des puits et forages publics) ou à des échecs, si elles touchent à des variables trop nombreuses et complexes comme la gestion du troupeau, des pâturages, etc.

Une politique d'aménagement pastoral ne peut en particulier, être traitée qu'au niveau d'une collectivité.

48. Dans la méthode de vulgarisation précédente, l'encadrement est intensif et peut durer longtemps, ce qui entraîne des coûts très élevés.

Pour réduire la dépense, les schémas de vulgarisation ont cherché à démultiplier les relations entre démarcheur et démarché, au travers de relais spécifiques (paysans-pilotes, fermes-pilotes, villages expérimentaux, etc.), ou de relais organiques jouant caisse de résonance au sein d'un milieu structuré en groupements, coopératives, etc.

L'emploi de l'éleveur pilote suppose qu'on puisse détecter un leader qui soit en avance sur le reste du groupe mais sans être en rupture avec celui-ci, entreprise fort difficile. Des leaders trop jeunes manqueraient de poids social lorsqu'il s'agit d'actions de développement touchant au fondement de la société (transmission des droits sur le troupeau), et impliquant des décisions à un niveau social élevé (problèmes fonciers, d'aménagement).

Il y a aussi le danger d'opter pour la solution de facilité et de choisir des leaders (notables, commerçants) qui s'intéressent peu aux activités agropastorales ou avec qui l'éleveur de base s'identifiera difficilement.

49. L'emploi de secteurs pilotes d'élevage pourrait avoir, comme en agriculture, l'utilité de considérer des centres de décision collectifs. Ici aussi, toutefois, le coût de l'encadrement resterait prohibitif et on risquerait de voir naître une mentalité d'assistés dans la population surencadrée. En milieu rural, on s'est alors tourné vers une certaine structuration du milieu comme préalable à la définition des thèmes techniques. Généralement la démarche est restée descendante, c'est-à-dire, que l'objectif du groupement, son fonctionnement, son mode de recrutement, n'ont guère été définis

par les participants. Les expériences diverses de coopératives, décidées en dehors des intéressés, ont révélé de multiples difficultés: absence de démocratie interne et défaut de contrôle, par l'ensemble des participants, de l'action de quelques notables, lourdeur des procédures de décision ou de gestion, mauvaise appréciation de certaines contraintes (irrégularité des approvisionnements concurrence du commerce privé, etc.) et, en fin de compte, désintérêt de la base.

50. L'analyse précédente montre combien les méthodes de vulgarisation usuellement pratiquées ne peuvent avoir que des avantages limités et à court terme ou entraînent même des effets négatifs non prévus à l'origine. Certaines expériences telles que celles menées au Niger et au Mali et décrites par A. MARTY dans la deuxième partie du présent volume, montrent la voie à suivre basée sur une profonde connaissance du milieu et une réelle participation des éleveurs. On ne cherche plus à imposer des thèmes techniques, un mode de développement ou une structure d'organisation mais on essaie de connaître les besoins réels des éleveurs que l'on s'efforce de satisfaire par la mise en place d'associations définies par les éleveurs eux-mêmes. Cette démarche paraît indispensable, en milieu pastoral, et est justifiée par de multiples observations.

L'éleveur sahélien connaît fort bien les problèmes à résoudre: dégradation des parcours, nécessité d'une alimentation de compléments en fin de saison sèche, lutte contre les aléas climatiques par la transhumance, etc. Il intègre dans son modèle de décision non seulement l'aspect technique des innovations qui lui sont proposées mais aussi un certain nombre de contraintes fondamentales qui expliquent son attitude de réticence ou de refus. Il est donc illusoire et erroné de limiter une approche de vulgarisation à la seule sphère technique. Les questions d'ordre politique, économique, sociologique paraissent fondamentales pour la plupart des actions importantes du développement pastoral: gestion de l'espace pastoral, usage des points d'eau, mode d'exploitation et structure du troupeau, amélioration et protection de l'espace pastoral, constitution de réserves fourragères, production de cultures fourragères, etc. Pour ces problèmes on ne peut nier qu'il convient de s'adresser à des niveaux de décision variés, d'un ordre beaucoup plus élevé que le simple individu. C'est l'ensemble de la communauté qu'il faut toucher. On notera, de plus, qu'une vulgarisation à un niveau individuel est impossible en milieu d'éleveurs transhumants, mobiles et dispersés. Agir au niveau de groupes procure également les avantages d'une organisation du milieu: renforcement du pouvoir de négociation des éleveurs avec les autres partenaires sociaux, mise en oeuvre facilitée des actions de l'état (équipements et services collectifs, gestion d'un plan de lutte contre les effets d'une forte sécheresse).

51. La vulgarisation en milieu d'éleveurs n'implique pas seulement d'agir au niveau de groupes, mais aussi elle suppose que les éleveurs participent à l'élaboration des associations mises en place. On a déjà analysé les échecs des autres méthodes de vulgarisation qui montrent que seuls les éleveurs peuvent définir valablement le mode d'association et la composition du groupe,

son mode de gestion, les objectifs qu'il poursuit et les moyens dont il peut disposer. Il faut insister sur le fait que dans divers domaines la participation des éleveurs est essentielle car elle seule permet l'ajustement permanent, efficace et décentralisé, imposé par la variabilité des objectifs ou contraintes du développement pastoral. Tout d'abord, le souplesse des formules d'aménagement pastoral est nécessaire, aussi bien entre groupes utilisant des systèmes pastoraux différents que pour un groupe donné en fonction des circonstances. De même, pour éviter les défauts classiques (lourdeur, hiérarchie, contrôle et gestion difficile) des structures trop importantes, il convient de proposer des modes d'organisation très divers selon les problèmes à traiter, les besoins exprimés. On peut imaginer une organisation traitant de l'aménagement pastoral dans la zone de fixation en saison sèche ou dans une zone plus réduite ou au contraire une région pastorale plus vaste. De même de multiples associations poursuivraient des objectifs spécifiques: coopératives d'approvisionnement en inputs ou biens de consommation, pharmacie villageoise, groupes s'occupant de l'entretien des puits, groupes pour l'action sanitaire auprès du bétail, coopérative de vente du lait, etc. Certains de ces groupes ne peuvent naître que si les éleveurs sont relativement sédentarisés, d'autres apparaîtront en milieu transhumant selon les besoins exprimés par les populations.

52. Les avantages de disposer de groupes décentralisés formés par les éleveurs eux-mêmes sont considérables. Par suite de leur adaptation à chaque problème spécifique, on touchera, de façon différente chaque fois, la partie de la population réellement motivée à un moment optimal, sur un espace défini de façon adéquate. Chaque association désigne des responsables, interlocuteurs privilégiés des agents de l'administration, qui représentent réellement un pouvoir de décision car, dans le domaine qui les intéresse, ils sont représentatifs du milieu. Cette représentativité est impossible avec un interlocuteur unique qui ne peut avoir d'influence sur tous les niveaux de décisions.

53. Un résumé rapide des expériences, menées au Niger et au Mali et décrites dans la deuxième partie de ce volume, montre bien que la méthode de vulgarisation précédemment décrite n'est pas une vue de l'esprit mais est applicable sur un terrain et dans un milieu pourtant extrêmement difficile. L'effort a porté sur des populations, Touareg et Peul essentiellement, vivant dans une zone très démunie (Tchin Tabaraden au Niger, 6ème région au Mali) et très sèche (isohyètes variant entre 300 mm et 100 mm). La méthode suivie peut être schématisée ainsi:

- une enquête auprès des éleveurs décèle les besoins et aspirations à court, moyen et long terme. Cette enquête révèle des préoccupations et une hiérarchie des besoins, fort différentes de celles qu'auraient retenues des experts: puits en ciment préférés aux stations de pompage conflits à résoudre non entre Touareg et Peul comme supposé au départ mais entre coutumiers d'une zone et pasteurs en transit; réservation des pâturages très souhaitée surtout en saison des pluies et pour les

zones à "fonio",^{1/} reconstitution du petit bétail précédant celle des bovins lorsque le cheptel a été décimé par la sécheresse, priorité à accorder aux pâturages plutôt qu'à l'eau, etc.

- les résultats de l'action sont positifs, même si l'expérience du Niger a été provisoirement arrêtée pour des raisons de politique intérieure, et pourtant les moyens financiers ont été très faibles. L'animateur a joué un rôle essentiel pour "accoucher" les éleveurs qui ont eux-mêmes dégagé besoins, structures d'organisation et solutions. Par une écoute attentive de la population, on a réalisé un développement intégré qui a tenu compte des comportements réels des éleveurs.

Ces expériences montrent les voies à suivre et illustrent les orientations fondamentales d'une stratégie en matière de vulgarisation.

54. Une stratégie en matière de vulgarisation aurait les buts suivants:

- création d'associations d'éleveurs diversifiées pour résoudre une multiplicité de problèmes et atteindre des objectifs profondément motivants;
- information des éleveurs pour leur faire prendre conscience de certaines difficultés, pour préparer la diffusion de thèmes techniques, pour susciter l'organisation du milieu, pour accroître les connaissances de certains facteurs de production (état des pâturages dans une région assez vaste, etc.);
- réalisation d'actions sectorielles classiques sur les thèmes simples qui s'adressent à l'individu (cf. action sanitaire) mais qu'il est, cependant, préférable de mettre en oeuvre par le biais de groupements d'éleveurs (cf. groupes de défense sanitaire au Tchad);
- mise en oeuvre d'actions complexes au niveau des associations d'éleveurs.

Les moyens permettant d'atteindre ces buts seraient les suivants:

- formation de cadres moyens et supérieurs au développement intégré,^{2/} en particulier formation d'animateurs dont le rôle serait "d'accoucher" les associations d'éleveurs en permettant à la société pastorale de trouver un nouveau dynamisme et de révéler ses propres possibilités de prise en charge;

^{1/} Cf. note page 14 (Projet Mali 6ème région)

^{2/} Cf. Volume II "Les pays sahéliens: éducation et formation dans le domaine pastoral". Eléments d'une stratégie.

- désignation par les éleveurs de responsables pour chaque association, qui seraient les interlocuteurs privilégiés de l'animateur et des services sectoriels;

- intervention des services sectoriels en accord avec les associations spécifiques qui constituent le cadre permettant de diffuser une formation sectorielle, unicité d'encadrement au niveau des éleveurs, assurée par l'animateur;

- développements des moyens d'information: radio rurale avec des programmes très concrets sur des sujets souhaités par les éleveurs, animation dans les foires et diffusion d'informations utiles par exemple, en créant un centre pastoral sur chaque grand marché.

55. Les résultats à attendre de cette méthode de vulgarisation devraient être importants:

- échecs et pertes de temps évités puisqu'on respecte les objectifs et contraintes des éleveurs et qu'on tient compte des mécanismes complexes de prise de décision;

- économie dans les coûts de la vulgarisation puisqu'on décentralise une grande partie des tâches auprès des éleveurs;

- accroissement de la prise en charge du développement par les éleveurs eux mêmes, aussi bien pour des actions classiques (actes sanitaires courants: déparasitage, détiquage, etc.) que pour des actions nouvelles (aménagement pastoral ou foncier, lui même préalable des actions de plantations d'arbres, cultures fourragères, amélioration des parcours, etc.);

- efficacité accrue des actions sectorielles par suite du contrôle exercé par les associations d'éleveurs qui seraient également responsables : du suivi de certaines opérations (entretien des puits);

- introduction d'actions nouvelles touchant aux conditions de vie (santé humaine, habitat, etc.).

56. On a insisté assez longuement sur l'importance de la participation des éleveurs au processus du développement. Plusieurs raisons sont apparues durant la lecture de ce qui précède; on peut rappeler ci-dessus les principales:

- le milieu sahélien renferme en fait une grande diversité de type d'exploitations pastorales; la définition, dans chaque cas, d'une certaine rationalisation de l'emploi des ressources naturelles ne peut se faire qu'avec l'accord des utilisateurs de ces ressources.

- la recherche pastorale--et notamment celle portant sur le meilleur mode de gestion des pâturages--est encore à créer. On sera donc forcé d'utiliser, au maximum, le stock de connaissances empiriques du milieu que seuls possèdent les éleveurs.

57. Parmi le contenu technique d'une opération de développement pastoral figure en première place la définition de l'unité pastorale, c'est à dire de l'organisme de gestion des ressources. Celle-ci, ainsi qu'il l'a déjà été dit plus haut, sera variable dans sa forme et sa dimension. Dans les zones les plus arides (cf. le cas de la 6ème région du Mali), on peut penser que l'unité pastorale serait la zone incluse dans le rayon d'action des puits où se retrouvent en saison sèche les mêmes fractions d'éleveurs; nous avons vu aussi qu'un des premiers éléments de l'aménagement pastoral serait la mise en défens saisonnière des pâturages à dominance de Panicum laetum; à l'autre extrémité de l'échelle des conditions de milieu, l'unité pastorale pourrait être un ranch collectif enclavé dans une zone agricole (cf. le cas de l'Ouest Volta). Le problème le plus ardu sera ici d'adapter la taille des troupeaux à un espace pastoral qui sera forcément beaucoup moins élastique que dans le premier cas.

Entre ces deux cas se situe la moyenne où l'on peut considérer qu'une unité de développement pastoral engloberait l'ensemble des pâturages de saison des pluies et de saison sèche, utilisés par le biais de transhumances à court rayon d'action. Cette formule encouragerait le processus de sédentarisation qui semble se manifester dans la zone pastorale dont la lame annuelle des précipitations varie entre 600 mm à 400 mm de pluie.

58. L'unité pastorale une fois précisée, et les différents représentants du milieu pastoral désignés suivant le processus d'animation-vulgarisation mentionné ci-dessus, il faudra définir les objectifs, les relations avec les voisins et le monde extérieur, la priorité à accorder aux différentes actions. Dans les différentes phases de l'évolution de systèmes jusqu'ici hésitants entre la subsistance et l'économie de marché, l'utilisation judicieuse d'incitations mérite qu'on s'y arrête. L'action santé animale est importante et sa diffusion au niveau du village a déjà été entamée avec succès: groupement de défense sanitaire au Tchad, pharmacies vétérinaires de l'ORD Sahel en Haute Volta.

Il reste à généraliser cette pratique et à la diversifier en formant des infirmiers capables de traiter à la fois les populations et le bétail: c'est ce vers quoi semble s'orienter le projet de développement de l'élevage en 5ème région du Mali.

L'approvisionnement en denrées de première nécessité des communautés pastorales, et l'amélioration générale de la commercialisation des produits seront également des outils efficaces pour persuader les éleveurs de l'utilité d'une nouvelle organisation.

59. Le point fondamental de tout aménagement pastoral reste évidemment la manipulation des ressources fourragères (tapis herbacé et arbustif), et leur

amélioration. On aurait tort de croire que les éleveurs ne soient pas avertis de l'état de dégradation des pâturages: les dialogues relatés par MARTY montrent en fait les éleveurs conscients non seulement des effets mais aussi des causes de la désertisation.

On connaît en ce moment encore peu de choses sur un plan idéal d'aménagement des pâturages qui varierait d'ailleurs suivant les sites; les observations de techniciens ont montré que la protection saisonnière était plus importante en saison des pluies qu'en saison sèche, ce qui, en fait rencontre le désir des éleveurs en ce qui concerne les pâturages à fonio. L'acceptation du fait qu'un pâturage puisse être préservé pendant un certain temps est capital pour la préservation des ressources fourragères. Les premières données concernant la restauration de terroirs dénudés (Haute Volta, Niger) montrent l'intérêt qu'il y aurait à développer les techniques améliorant l'infiltration d'eau et le resemis naturel. Il reste encore à explorer les possibilités de resemis des pâturages naturels: une des composantes du projet EMASAR II dont fait partie le présent rapport, est précisément le recueil de données techniques concernant les principales espèces pastorales d'Afrique sèche, ouvrage préalable à la multiplication des plantes les plus intéressantes.

60. En Annexe 1 figure une liste, non exhaustive, d'actions de développement intégré. Ce schéma, comme ceux figurant au Volume II et traitant de syllabus de cours ou de séminaires de recyclage, est provisoire et pourra être progressivement amélioré. Tel quel, il peut utilement servir de base de réflexion.

61. Avant de conclure, il convient de préciser quelques points d'un plan survie ou plan sécheresse, puisqu'aussi bien les zones auxquelles ce rapport s'adresse seront encore soumises dans le futur à des sécheresses tant ordinaires qu'exceptionnelles. Force est bien de constater que cette éventualité semble avoir disparu des préoccupations des preneurs de décision.

L'essentiel d'un "plan survie" tient évidemment à l'aménagement pastoral: la mise en place d'associations d'éleveurs, de schémas d'utilisation rationnelle des pâturages, l'amélioration du couvert végétal, l'établissement de rapport plus étroits entre les producteurs et l'Etat, l'introduction d'incitations favorisant la productivité du cheptel, l'organisation du potentiel fourrager des zones agricoles, sont en fait les éléments indispensables pour mieux amortir les chocs des futurs aléas climatiques.

On peut toutefois souligner aussi l'intérêt de mettre en place une structure de surveillance continue des conditions des pâturages: cette structure utilisant des informateurs bénévoles et favorisant la diffusion de l'information venant du terrain, devrait faire partie du service pastoral dont la création est décidée ou envisagée dans la plupart des pays sahéliens. Les pâturages sahéliens (couvert végétal et eau) constituent une ressource d'une importance économique justifiant un système national d'évaluation et de gestion.

Mentionnons enfin que le stockage à terme de sous-produits industriels devrait faire partie d'un plan survie. Tout pays possède un stock alimentaire de sécurité réparti généralement en différents points du territoire. On pourrait concevoir la même chose pour les aliments pour bétail, qui, en cas de catastrophe naturelle, pourraient aider le cheptel à atteindre les zones refuge.

+++++

ANNEXE 1Les actions d'un développement pastoral intégréI. Aménagement pastoral et plan de lutte contre la sécheresse

Cette action est fondamentale car si on ne la met pas en oeuvre toute autre action a des effets négatifs à plus ou moins long terme. Les moyens de cette action peuvent être rappelés:

- connaissance du milieu physique et humain par des enquêtes auprès des éleveurs, et des études: agrostologie, agrométéorologie, observation de la transhumance et du mode de conduite des troupeaux, utilisation de l'espace (code pastoral ou foncier, explicite ou implicite), complémentarités entre zones (naissage/réélevage/embouche, zone de transhumance/zone d'accueil en cas de sécheresse, agriculture/élevage);
- définition des unités pastorales par les éleveurs eux-mêmes, organisation du milieu d'éleveurs et mode de gestion de l'espace pastoral, amélioration et régénération des parcours;
- prévision des pénuries dans la production des pâturages par enquêtes auprès des éleveurs et par observations des agrométéorologues, associées à la télédétection, déclenchement du plan survie si la situation l'exige ce qui peut être décidé dès la fin de la saison des pluies;
- définition du plan survie et mise en oeuvre: migrations des troupeaux vers des zones d'accueil; utilisation de sous produits agricoles ou agro-industriels; incitation à la culture fourragère dans les zones irriguées; destockage des animaux en profitant de l'amélioration des possibilités de régulation des flux c'est à dire en ajustant la demande en animaux provenant des zones sahéliennes: culture attelée, exportations, embouche, abattoirs et stockage de la viande, réélevage dans les ranchs ou en zone sahélo-soudanienne et soudanienne, accroissement du troupeau sédentaire des paysans dans le Sud.

II. Accroissement des ressources de l'espace rural et amélioration de l'alimentation animale

- régénération des parcours: pâturage différé, scarifiage, resemis, protection contre les feux de brousse ou l'émondage abusif, plantation d'arbres, sauvegarde des zones à fonio servant à l'alimentation humaine; et autres techniques d'exploitation rationnelle.
- ouvertures de parcours nouveaux par l'implantation de puits et forages ou une action sanitaire (zones à onchocercose, à trypanosomiase);
- développement de cultures fourragères ou de productions agricoles permettant d'obtenir des sous produits utilisables par le bétail (niébé, arachide, coton, céréales), fenaison, ensilage.

III. Amélioration des conditions de production (autres que l'alimentation du bétail, cf. 5.1, 5.2)

- action sanitaire pour le bétail, sélection et diversification des espèces animales;
- gestion optimale du troupeau: par une action au niveau de la commercialisation portant sur les prix (prix différenciés par espèce; âge et sexe), les flux (accroissement de la demande en animaux que l'on veut déstocker, par le développement des activités consommatrices: embouche paysanne, culture attelée), les transports et le stockage; par une incitation à commercialiser en offrant aux éleveurs un approvisionnement correct en biens de consommation finale, en accroissant les possibilités d'utilisation de l'épargne dégagée, en modifiant le comportement de l'éleveur (ouverture à la société de consommation si l'aménagement pastoral conduit à une relative fixation, admissible si on respecte les contraintes écologiques);
- déblocage des contraintes de main d'oeuvre en respectant la division du travail par sexe, âge ou statut: exhaure mécanique de l'eau, amélioration des conditions de transhumance, etc.;
- p.m. amélioration des conditions de production des activités non-pastorales: agriculture, artisanat, etc.

IV. Amélioration du mode de vie des éleveurs, organisation des éleveurs

- accroissement de l'offre de services collectifs: éducation, santé, hygiène, etc.;
- réduction des inégalités sociales par le crédit, l'aide à la reconstitution de troupeaux;
- diminution du risque par une action contre les effets de la sécheresse et les maladies du bétail, par une diversification des activités productives, etc.;
- augmentation des ressources monétaires et optimisation de l'utilisation de ces ressources: disponibilité en biens et services au moindre coût, formation pour améliorer l'habitat, sécurité dans l'approvisionnement en produits vivriers à un prix non spéculatif, etc.;
- développement du pouvoir de négociation et de défense des éleveurs dans leurs relations avec l'Etat, les agriculteurs, les citadins, organisation et information des éleveurs.

V. Accroissement de l'efficacité de l'action de l'Etat

- éducation et formation des cadres du développement;
- définition correcte des actions et de la méthode de vulgarisation, développement intégré au lieu d'une approche sectorielle;
- responsabilisation des agents de l'Etat associée au contrôle de leur action par les associations d'éleveurs, aux possibilités de promotion des agents selon leur efficacité;
- évaluation permanente des projets de développement et réorientation éventuelle des actions;
- gestion efficace des actions permanentes à mener dans le monde pastoral: entretien des puits, action sanitaire;
- décentralisation des actions en organisant la participation des éleveurs: associations pour gérer l'espace pastoral, gestion d'une partie des soins sanitaires, participation aux coûts de certaines actions (alimentation complémentaire du bétail, hydraulique, action sanitaire)--ce point est important car la décentralisation de l'action de l'Etat est une nécessité si l'on veut réaliser un développement pastoral au moindre coût, en évitant le piège d'un encadrement excessif et permanent.
- élaboration d'une politique pastorale.

VI. Amélioration des échanges avec l'extérieur

- accord entre états pour la circulation des hommes et du bétail, en particulier lorsqu'apparaît une sécheresse excessive;
- accord sur les prix et quantités à l'exportation;
- échanges permettant de profiter des expériences de développement pastoral menées dans divers pays.

++++++

Deuxième Partie

(Animation et Vulgarisation)

METHODES DE VULGARISATION

*Leçons des expériences passées ou en cours
dans les régions soudano-sahéliennes
en vue de leur application
au domaine de l'élevage*

par G. ANCEY

TABLE DES MATIERES

	Table des matières.....	34
	Introduction.....	34
1	Première méthode envisageable: le démarchage individuel auprès des populations.....	39
11	Principe.....	39
12	Procédés de diffusion des nouvelles techniques.....	41
13	Les bases du marketing amélioré.....	47
131	Première orientation: Réflexion sur la nature des thèmes techniques à promouvoir.....	47
1311	Exemple: J. GILLAIN (1965).....	47
1312	Exemple: Recours à l'enquête d'opinion.....	48
1313	Exemple: La doctrine SEDES (1974).....	48
1314	Exemple: L'expérience SATEC en pays Mossi.....	49
132	Deuxième orientation: Réflexion relative à la population- cible à toucher.....	51
1321	Exposé du problème.....	51
1322	Un exemple de stratégie spatiale.....	52
1323	Une analyse critique: celle de J. MESNIL.....	54
1324	Illustration d'une tendance proche de la précédente: La recherche d'isolignes de pénétration de thèmes.....	57
2	Deuxième type de démarche: la recherche de relais dans le milieu.....	59
21	La mise en place de relais spécifiques.....	59
211	La recherche de leaders.....	59
212	Animateurs et vulgarisateurs paysans.....	61
213	La radio et autres media.....	63
214	Les opérations-témoins.....	63
2141	Exemple: Le "Secteur Pilote".....	63
2142	Une autre optique que le Secteur Pilote: le "village expérimental".....	64
2143	Fermes ou exploitations pilotes.....	65
2144	Zones pilotes, "d'action concentrée", "zones prioritaires", etc.....	65
22	Les relais organiques.....	67
221	Le problème de la caution solidaire, base de crédit.....	67
222	Les difficultés les plus souvent dénoncées.....	69
2221	Absence de "démocratie".....	69
2222	Lourdeur des procédures et la concurrence du commerce privé.....	70
2223	Désintérêt de la base.....	71
223	Le problème de l'articulation et de la définition des tâches respectives entre les services de vulgarisation technique et les organes de coopération.....	72
224	Exemples de solutions appliquées en Afrique de l'Est (Kenya).....	73

2241	Constat de départ.....	73
2242	Formules essayées.....	74
2243	Considérations diverses sur les formules d'organisation mises en place au Kenya.....	76
3	L'encadrement intégré: problèmes et méthodes.....	77
31	Considérations diverses.....	77
32	L'expérience de la ZODER en Côte d'Ivoire.....	78
33	L'expérience des Zones d'Action Intégrée au Niger.....	79
34	Les formules d'intégration moins ambitieuses.....	80
35	Les problèmes de formation.....	81
4	Les bases d'une participation active des éleveurs dans les opérations de développement.....	82
41	Insuffisances des méthodes de vulgarisation "descendante" au regard des problèmes pastoraux.....	84
411	Les méthodes de démarchage individuel.....	84
4111	"un enseignement de techniques".....	84
4112	"à l'usage d'individus d'âge actif".....	85
4113	"éléments-particules d'un ensemble indifférencié à l'égard des thèmes de base".....	86
4114	"ou stratifié en catégories utiles à l'égard des thèmes avancés".....	86
4115	"car espace et temps restent des moyens".....	87
412	Les méthodes faisant appel aux "relais spécifiques".....	87
413	Les méthodes faisant appel aux "relais organiques".....	89
414	Les problèmes de l'intégration.....	89
42	Les obstacles à lever pour rendre possible une réelle participation des éleveurs à la mise en place des schémas d'aménagement pastoral.....	90
421	Le problème des groupes pastoraux et de leurs relations à l'espace.....	90
422	Autres préalables à la participation.....	96
4221	Du côté de l'Etat.....	96
4222	Concernant la base.....	97
4223	Préalables relatifs aux projets.....	98
	Références et notes.....	99

+++++++

INTRODUCTION:- L'élevage: Un secteur d'intervention récent

Les éleveurs ont longtemps et un peu partout en Afrique fait figure de citoyens de seconde zone et de parents pauvres dans les projets de développement. L'orientation de l'aide multilatérale de la Banque Mondiale, est assez significative à cet égard. Ainsi il a fallu attendre les années soixante pour voir le secteur "agriculture, forêts, pêche" devenir partie prenante de façon directe dans une proportion relativement importante de l'ensemble de l'aide fournie par le groupe de la Banque et le début des années soixante-dix pour qu'à son tour le sous-secteur élevage en bénéficie.

De 1948 à 1963, 8,5% du montant total des prêts de la Banque sont allés au secteur primaire. Entre 1964 et 1968 le % moyen des prêts en faveur de ce secteur atteignit 12% et de 1969 à 1971 19%.

Ne considérant que l'Afrique de l'Est et de l'Ouest entre 1948 et 1974 on observe la progression suivante pour les prêts de la Banque et les crédits de l'I.D.A. destinés au secteur primaire.

Chiffres cumulés en valeurs absolues (millions de dollars E.U.), (sources = (1) et (2)).

	Secteur primaire non compris élevage	Elevage	Total
a) Afrique-Est:			
Total en 1968	86,8	0	86,8
Total en 1971	144,1	13,2	157,3
Total le 30/6/1974	402,4	86,6	489,0
b) Afrique-Ouest:			
Total en 1968	18,0	0	18,0
Total en 1971	100,5	0	100,5
Total le 30/6/1974	226,4	25,6	252,0

Les chiffres ci-dessus sont donc bien la preuve de l'oubli prolongé dans lequel étaient restés les éleveurs dans les préoccupations des responsables du développement: Mais il est non moins intéressant de s'attarder un peu sur les raisons invoquées par la Banque elle-même pour justifier cette longue "mise entre parenthèses" des sociétés pastorales, car les raisons qu'elle avance sont les mêmes précisément que celles invoquées par les initiateurs de projets pour justifier de leur propre méthodologie en matière de vulgarisation et de leurs choix technologiques.

L'argument consiste en gros à faire valoir l'extrême difficulté qu'il y a à "gérer" le secteur agricole dans son ensemble, par suite de l'émiettement des décideurs en une multitude de petits exploitants disséminés géographiquement et donc la difficulté de susciter des projets bien préparés dont il sera aisé d'évaluer l'impact en termes de coûts-avantages financiers et économiques. Il est évident que la vulgarisation, la fourniture de crédit, les suivis d'opérations etc sont infiniment plus commodes à mener auprès d'un petit nombre de grandes entreprises qu'auprès d'un grand nombre de petites.

Ceci est encore plus vrai pour les milieux pastoraux puisqu'à la dissémination s'ajoute la mobilité des groupes familiaux plus ou moins insaisissables pendant tout ou partie de l'année. En outre la connaissance, même au simple plan démographique, de ces sociétés pastorales est loin d'être aussi poussée que celle accumulée par la recherche anthropologique sur les sociétés paysannes sédentaires, enfermées dans les limites de leurs finages et terroirs agricoles.

Ce n'est donc pas un hasard que l'on ait commencé par s'intéresser aux secteurs extra-agricoles, puis aux sociétés sédentaires et que l'on en vienne seulement maintenant à aborder les milieux d'éleveurs, par étapes, il est vrai. L'une de ces étapes consiste à se limiter à des projets de type "ranching", dans des zones favorables, desquels les petits éleveurs individuels se trouvent exclus; une autre étape consiste à aborder l'élevage indirectement par le biais de la culture attelée animale dans le cadre de projets d'intensification agricole.

Il a fallu en réalité les drames entraînés par la sécheresse récente au Sahel pour voir se multiplier d'autres types de projets destinés plus spécifiquement aux sociétés pastorales.

- Des méthodes d'intervention qui se cherchent encore

Lorsque l'on examine sous l'angle de leurs méthodes d'intervention les projets d'opérations intéressant les milieux ruraux en général, on s'aperçoit qu'il n'y a pas de schéma standard, pour autant, du moins, qu'on entre assez dans le détail.

Percevant les choses d'un point de vue plus global et historique, on retrouve cependant une sorte de fil conducteur qui permet de se livrer à une datation approximative du projet au seul vu de son contenu.

Ainsi à l'approche sectorielle caractérisant la plupart des projets d'une première génération, a succédé une approche plus intégrée à partir des années soixante. A cette volonté d'intégration a correspondu notamment la phase où ont pris naissance un grand nombre d'opérations de développement à base de culture attelée, qui ont elles-mêmes, comme on l'a dit, été parmi les premières voies par où furent abordés les problèmes de l'élevage. En d'autres termes nous pouvons poser pour le moment, comme hypothèse de travail, que les opérations intéressant les milieux d'éleveurs et d'agriculteurs-éleveurs devraient bénéficier au départ d'un acquis méthodologique puisque le retard dont elles ont pâti chronologiquement dans

les stratégies d'aide et de développement leur a peut-être permis ainsi d'éviter des erreurs et donc de refaire dans une certaine mesure une partie du retard accumulé en s'avérant d'emblée plus efficaces parce que mieux adaptées.

Cette hypothèse de travail doit pourtant être nuancée immédiatement par une seconde constatation. A savoir que le fil conducteur mentionné plus haut n'apparaît pas en réalité aussi clairement en matière de méthodes d'intervention, de techniques de vulgarisation, proprement dites, que dans le contenu lui-même des opérations. En somme si l'on peut assez aisément dater les projets en fonction de leurs objectifs généraux, la carte des méthodes semble beaucoup plus brouillée. Il n'y a pas eu, contrairement à ce que le bon sens pourrait suggérer, de correspondance très étroite entre le type d'objectifs inscrits dans les projets d'une part, la méthode choisie pour atteindre la "population-cible" d'autre part. Plus précisément le fil conducteur méthodologique que l'on peut reconstituer à partir des expériences du passé ne s'inscrit pas dans un continuum historique. C'est essentiellement par analyse logique, car il n'y a jamais eu de doctrine cohérente en la matière, que l'on peut tenter d'esquisser des classements et des regroupements entre méthodes.

Dans le cadre d'une même opération, il est d'ailleurs courant de constater d'une année à l'autre, au gré des résultats observés, des appréciations faites sur les causes de ces résultats ou tout bonnement au gré des mutations survenues au sein de l'équipe responsable de l'animation ou de la vulgarisation en fonction de l'idée que pouvait s'en faire le chef du projet, quand ce n'est pour des raisons totalement exogènes - tel un changement politique au plus haut niveau - de brusques réorientations dans les méthodes d'action.

Une autre difficulté, assez gênante lorsque l'on est amené à se reporter aux documents concernant telle ou telle opération pour tenter d'en tirer des leçons méthodologiques, réside dans la marge d'écart toujours possible entre les déclarations et intentions formulées d'un côté, la pratique réelle de l'autre. Ainsi beaucoup d'opérations prétendent-elles accorder une large part à l'initiative des intéressés; mais l'observateur extérieur n'a que peu de moyens de vérifier l'exactitude de cette allégation. Les institutions mises en place officiellement peuvent n'être qu'un paravent en trompe-l'oeil. Inversement, l'initiative peut s'acheminer par des voies informelles non prévues ou non souhaitées au départ. Il faut donc dans toute analyse relative aux méthodes employées garder constamment à l'esprit ce décalage presque obligé existant entre l'apparence et les réalités.

Ceci conduit à penser qu'on doit en tout état de cause conserver une certaine prudence si l'on entend dresser un bilan d'efficacité comparative des différentes méthodes possibles d'intervention. Il existe toujours une frange d'incertitude sur ce qu'aura été en définitive une méthode au terme de son application. Pour ces diverses raisons, on peut craindre que l'acquis méthodologique accumulé en matière de vulgarisation, principalement auprès de populations fortement sédentarisées, ne soit ni totalement ni immédiatement mobilisable au bénéfice d'opérations destinées

à des milieux d'éleveurs. (Pas plus qu'il ne l'est d'ailleurs pour des opérations purement agricoles au fur et à mesure qu'il s'en lance). Il est par conséquent hautement vraisemblable que les techniques de vulgarisation réemprunteront périodiquement, par phases ou par modes, des voies déjà essayées en d'autres circonstances, momentanément délaissées pour de nouvelles, reprises, réabandonnées etc tant il est vrai que l'acquit méthodologique ne s'est pas encore organisé en tant que savoir, c'est à dire théorisation de sa méthode.

En bref on est demeuré pour l'instant au niveau des expérimentations empiriques répétitives, desquelles il est très difficile de tirer des leçons ayant valeur générale.

- Conséquences pour notre objet de recherche: diversité des matériaux utilisables

Ainsi, tant la disproportion des efforts accomplis jusqu'à présent (en faveur de l'agriculture stricto sensu, au détriment de l'élevage) que le caractère marqué d'empirisme des méthodes usitées en matière de vulgarisation qui se traduit par une sorte de marche sur place avec retours périodiques au même point, incitent à utiliser largement les expériences disponibles, qu'elles portent ou non directement sur l'élevage. Se limiter par souci de pureté théorique strictement aux opérations-élevage reviendrait à prêter aux techniques de vulgarisation utilisées dans ce domaine une égale pureté méthodologique qui précisément lui fait défaut. Le recours simultané à un éventail assez ouvert d'opérations a même l'avantage d'introduire un élément fructueux de contraste entre des situations initiales caractérisées par des structures socio-économiques, géographiques, etc., variées, d'une part, et la panoplie méthodologique vulgarisatrice d'autre part. Cette possibilité de comparaison, à plusieurs niveaux, ne peut être qu'enrichissante puisqu'elle permet par exemple de faire apparaître le caractère contingent, indépendant ou au contraire étroitement lié, de l'emploi préférentiel de telle méthode de vulgarisation dans tel type de situation.

- Plan du rapport:

Nous commencerons par examiner dans un premier chapitre les méthodes de vulgarisation-animation fondées sur des procédés de démarchage individuel. Nous exposerons ainsi tour à tour les principes généraux fournissant à ces méthodes leur base théorique, puis nous passerons à l'analyse des procédés proprement dits de diffusion des nouvelles techniques promues par les responsables d'opérations de développement; ces procédés étant jugés peu efficaces dans certains cas, un effort grandissant de réflexion a conduit à dégager progressivement toute une série de nouveaux procédés d'action visant à atteindre une rationalité dans le démarchage toujours plus grande; ce qu'on a appelé le "marketing amélioré", ne faisant que reprendre à notre compte une terminologie adoptée par différents auteurs.

Dans un second chapitre, toujours placé sous le signe d'une démarche de vulgarisation descendante, nous passerons en revue divers types de perfectionnement destinés à renforcer l'action des services d'encadrement et d'animation par la mise en place de "relais". Ces relais sont des

instruments de démultiplication, créés pour la circonstance ou pour d'autres objets éventuellement que la simple vulgarisation, susceptibles d'imprimer à l'action du vulgarisateur une vitesse supérieure de pénétration, pour un effort moindre. On a distingué deux principaux types de relais: des relais "spécifiques", entendant par là des mécanismes dont la mise en place n'implique pas a priori une restructuration du milieu. Ce sont les "leaders", les animateurs-vulgarisateurs paysans, les media, les opérations-témoins. Mais il existe aussi des relais qui impliquent une certaine restructuration ou une certaine organisation du milieu et que nous appellerons pour ces raisons des relais "organiques". On traitera donc dans ce second paragraphe des structures de type regroupements et coopératives utilisées en tant que supports d'une vulgarisation descendante.

Brièvement nous aborderons dans un chapitre 3 les problèmes rencontrés par la démarche d'encadrement intégré.

Le quatrième et dernier chapitre tirera en quelque sorte les enseignements des trois premiers. Les démarches de type descendant se heurtent en effet à diverses difficultés, particulièrement dans l'hypothèse où l'on envisage de les appliquer à des sociétés pastorales. Il convient donc de considérer les spécificités de ces sociétés, sans se dissimuler la gravité des lacunes actuelles au niveau de la connaissance réelle que l'on peut en avoir. Ces spécificités, aussi bien que le bilan des méthodes descendantes, permettent de définir de nouveaux principes d'action.

Ces principes feront naturellement une large place aux structures dites participatives puisqu'effectivement là est la difficulté majeure: faire en sorte que les sociétés pastorales puissent évoluer, sans se nier, maîtriser leur espace, s'adapter à lui comme l'adapter à elles à travers un contrôle accru sur les facteurs-clés de leur développement. On voit assez mal comment cette maîtrise croissante des facteurs pourrait se réaliser en dehors de toute structure participative. C'est un point qui aujourd'hui rencontre à peu près l'unanimité. La F.A.O. elle-même dans des documents récents a formulé des recommandations en ce sens (3).

Le problème fondamental sera donc pour nous de préciser le contenu, les limites, les obstacles, les perspectives de cette participation, compte tenu de la diversité des situations rencontrées, de la multiplicité des questions à résoudre (il ne se pose pas que des problèmes de parcours, et ces problèmes ne se posent pas uniquement en termes techniques), de la phase du cycle économique où l'on se situe (croissance, accumulation, déstockage, redémarrage d'un troupeau ...). La formule participative apparaîtra donc nécessairement comme une formule complexe, à plusieurs volets; et de toute façon non exclusive. Il existe en effet une grande diversité de cas de figure parmi les sociétés pastorales possibles et les remarques méthodologiques que nous serons amenés à faire en examinant un schéma déterminé de vulgarisation devront toujours être circonstanciées au maximum en tenant compte du modèle social dans le cadre duquel on entendrait éventuellement les administrer. On se gardera par conséquent de jamais formuler de jugement absolu concernant une méthode donnée.

Et de même on se gardera dans nos propositions d'ériger les principes d'action en tant que règles abstraites valables en toutes circonstances indépendamment des structures socio-économiques du milieu. Il semble que cette nécessaire relativisation, tant des critiques que des contre-propositions, soit assez rarement respectée.

++++++

Nous emploierons tout au long de ce texte le terme de vulgarisation de façon très extensive, entendant par là tout ce qui recouvre la question: Comment s'y prendre pour qu'une certaine population consacre tout ou partie de ses moyens à la poursuite de certaines fins? On ne pose pas, ce faisant, et pour le moment, la question de savoir comment sont définies ces fins. Dans ce sens large, ce que l'on considère habituellement comme relevant de l'animation (4) fait donc aussi partie de la "vulgarisation".

En amont également nous élargissons le champ de recouvrement du domaine de la vulgarisation en y intégrant la pré-vulgarisation, c'est à dire les opérations expérimentales conduites dans le milieu ou en dehors, visant à un certain impact par démonstration auprès des populations.

Nous serons amené, dans un souci de clarté d'exposition, à procéder par classement, suivant un ordre de présentation des méthodes; mais ainsi qu'on l'a dit il serait excessif de chercher dans cet ordre les différents moments d'une évolution selon une ligne ininterrompue dont les premiers termes seraient les formules les plus autoritaires et les dernières les formules plus décentralisées. La réalité est beaucoup plus confuse, sans compter que dans la plupart des cas on a affaire à des formules composites, un modèle se rencontrant rarement à l'état pur.

++++++

1/- Première méthode envisageable: Le démarchage individuel auprès des populations. Avec des fortunes diverses, cette méthode a été abondamment utilisée.

11/- Principe: Son principe de base repose sur une conception productiviste, à courte échéance, et une approche de la modernisation fondée sur le changement du comportement individuel du paysan (ou de l'éleveur) grâce à l'apprentissage de techniques de production améliorées (5). Il n'y a dans cette approche aucune volonté formelle de bouleverser ou même de simplement modifier le système social, le cadre légal et les instances de décision traditionnelles. En d'autres termes l'idée apparaît selon laquelle l'attitude d'"homo oeconomicus" sous-jacente en tout individu doit suffire à entraîner l'adhésion personnelle aux nouvelles techniques quel que soit a priori l'environnement socio-économique. Ce principe est donc rassurant dans la mesure où l'innovation devient l'affaire de chacun, ce qui permet l'égalisation des chances au départ, et dans la mesure où elle n'implique pas

de changement de structures comme condition préalable, ce qui laisse espérer une plus grande rapidité des effets à attendre. Chaque individu est perçu comme représentatif à son échelle de la collectivité tout entière qui n'est que la somme homogène des éléments composants. Il n'est donc pas plus difficile, dans cette optique, de concevoir et réaliser une opération destinée a priori à 60-80 ou 90% de la population - cible, qu'une opération sur 5-10% seulement, en ce sens que les problèmes à résoudre changent de degré mais non réellement de nature.

L'avantage est évident du point de vue des services chargés de la vulgarisation des thèmes techniques à proposer puisqu'une analyse approfondie des structures socio-économiques n'a aucune raison d'être (hypothèse de l'homogénéité entre les parties composantes individuelles et l'ensemble). Certes on reconnaît éventuellement aux milieux des différences sensibles de perméabilité à l'innovation (on dira alors de telle société qu'elle est "très ouverte", de telle autre qu'elle est plus ou moins "fermée") mais le caractère d'ouverture ou de fermeture ainsi attribué à la société reste un attribut collectif - si l'on considère le tout - en même tant qu'individuel - si l'on considère la partie - Il suffira donc de joindre l'individu, là où il réside, lui présenter l'opération envisagée, essayer de l'intéresser (6), s'assurer ensuite de sa participation indéfectible, puis prospecter vers de nouvelles couches de la population jusqu'à ce que l'objectif quantitatif assigné à l'opération soit réalisé. On voit que la technique employée relève fondamentalement des procédés de "marketing" comme n'ont pas hésité à l'écrire certains auteurs (7).

Nous avons trouvé l'expression la plus claire de ce courant de pensée dans plusieurs documents émanant de la SATEC (8), (9). Ainsi, J. GILLAIN dans (8) énonce comme principe:

- "Pour finir nous voudrions insister sur la nécessité chaque fois que l'on veut lancer un mouvement de progrès agricole en milieu tropical sous-développé de procéder d'abord à la vulgarisation de thèmes techniques et de ne pas commettre l'erreur de penser que la structuration professionnelle est un préalable".

L'une des particularités de cette tendance est donc de mettre l'accent principalement sur le contenu des thèmes, qui doit correspondre à un besoin latent de la population, et sur la méthode de démarchage qui doit viser à la plus grande efficacité. Contenu et méthode s'associent dans l'élaboration d'une certaine stratégie de diffusion de la part de l'organisme chargé de l'encadrement et dont la mise au point reçoit par contre la plus extrême attention car c'est d'elle qu'est supposée dépendre la réussite ou l'échec du projet. C'est pourquoi l'imagination des responsables d'opérations s'est donné libre cours sur ce terrain, de manière très empirique toutefois, et assez anarchique. Nous allons donner quelques exemples de stratégies élaborées dans le cadre de différents projets ne faisant pas appel comme préalable à une "structuration" du milieu (10), (11), (12), (13).

12/- Procédés de diffusion des nouvelles techniques

- Règle no1 : Laisser le minimum d'initiative à l'individu encadré

On cherche à faire du paysan ou de l'éleveur un producteur discipliné, docile aux recommandations techniques enseignées par le moniteur ou encadreur de terrain. Le paysan "dynamique" n'est pas celui qui met en doute les consignes reçues (ouvertement, lors des réunions d'information au village ou par manoeuvres souterraines dès que le moniteur a le dos tourné) mais celui qui les applique scrupuleusement sans se poser de questions superflues auxquelles la technique a par avance répondu.

- Règle no2 : Laisser le minimum d'initiative à l'encadreur de base

Exemple : Mission Rège (à op.cit.).

"On peut regretter que les objectifs aient été généralement arrêtés, pour chaque encadreur, en tonnage de coton commercialisé. Représentation trop abstraite du but à atteindre. Il aurait été préférable de formuler l'objectif en nombre de champs piquetés et de cordes placées"

L'encadreur a donc besoin lui aussi de consignes extrêmement détaillées ne laissant rien au hasard. Ceci, d'autant plus qu'il se situera plus près de la base. Il est à noter que très souvent l'agent d'encadrement se plaint lui-même de la précision insuffisante des directives techniques qu'il reçoit. Il est conscient, inversement, de leur caractère inadapté parfois aux conditions locales qui le place alors dans une position difficile. A la limite on n'exige pas de l'encadreur autre chose qu'un travail de placier en inputs et son dynamisme personnel sera apprécié en fonction de ses résultats. C'est le règne de la "fiche technique", circulant de haut en bas, à travers laquelle graduellement les moyens deviennent eux-mêmes des fins. On juge de la réussite de l'opération d'après le taux de diffusion des inputs, la proportion du marché saturée.

J. M. FUNEL note, pour le NIGER, dans (14) :

...."La tâche des services techniques n'était alors qu'un problème de marketing: faire accepter à une population assimilée à une clientèle potentielle, une quantité de produits dont il fallait assurer la publicité, la mise en place et le service après vente, opération communément appelée vulgarisation...."

Il est remarquable que pour les tenants de cette position les choses se présentent en définitive assez simplement: Il existe selon eux deux domaines que l'on peut et que l'on doit clairement isoler:

-d'un côté, la recherche agronomique, agrostologique, etc.... a permis de mettre au point un ensemble de techniques pour une agriculture intensifiée; ces techniques nouvelles sont désormais bien connues, elles ont

démontré leur fiabilité et leur efficacité et il n'y a aucune raison de les remettre en question. On les considère ainsi comme l'une des données du problème. Elles représentent un domaine proprement technique. Lorsque nous avons dit plus haut que les partisans de ce courant d'idées plaçaient au centre de leur interrogation le problème du contenu des thèmes (c'est-à-dire le choix parmi tous les thèmes techniquement possibles du thème ou du "paquet" de thèmes qui pourront le mieux entraîner l'adhésion) ce n'est en rien contradictoire avec le fait précédent. Cela signifie qu'il reviendra au développeur d'effectuer son choix en fonction des critères qu'il se sera donnés au préalable.

-de l'autre côté, le domaine de la méthode de diffusion, qui, elle, ne dispose pas des mêmes certitudes et doit faire encore l'objet de perfectionnements plus ou moins empiriques. Ce qu'il convient de retenir c'est la nette séparation des deux domaines. La "diffusion" se trouve en position seconde, inféodée à la "technique". Si elle est éventuellement susceptible d'orienter le choix du développeur dans la palette de recettes techniques qui s'offrent à lui, elle ne peut en aucun cas modifier les recettes techniques proprement dites, élaborées scientifiquement. Le risque de cette position est évidemment la possibilité de deux évolutions, chacune dans son domaine, sans liaison entre elles, c'est-à-dire une difficulté grandissante pour l'éleveur ou l'agriculteur de saisir les implications non seulement techniques, mais aussi socio-économiques des solutions toutes faites qu'on lui propose de généraliser dans son exploitation.

- Règle no3 : Impératif premier du marketing: convaincre par tous les moyens

Toujours d'après la Mission Rège, les moyens à employer pour "entraîner l'adhésion des paysans, adhésion consciente ou non, raisonnée ou non, délibérée ou non" vont de la démonstration, mais ce n'est pas toujours très efficace, à "un processus d'intoxication ou de pression", afin de "créer le mythe" (ex: le mythe "poudre-médicament-pour-les graines" si l'on veut diffuser le Thioral; le mythe "rayonneur" etc ...) Une fois le mythe créé, l'effet d'entraînement devrait jouer "pour faire comme les autres, ou par simple courtoisie (vis-à-vis de l'encadrement - G.A.) ou peut-être par lassitude". Notons incidemment ce peu de crédit accordé aux pouvoirs supposés de la simple "démonstration". Voir aussi dans ce sens (15).

Nous allons voir un peu plus loin que la théorie du "marketing" comme méthode centrale de la vulgarisation s'est très vite dotée de principes d'action beaucoup plus raffinés, sinon plus efficaces, afin d'améliorer sa stratégie de diffusion. Cette tentative d'amélioration a porté dans quatre directions:

- 1 - Une réflexion plus systématique sur le contenu des thèmes techniques à promouvoir répondant à la question: - quoi diffuser?
- 2 - Une réflexion relative au problème du "timing" de la diffusion, répondant à la question: - dans quel ordre et à quel moment?

- 3 - Une réflexion sur le profil de la clientèle à toucher, répondant à la question: - auprès de qui?
- 4 - Une réflexion relative à l'horizon spatial, répondant à la question: - dans quelle(s) zone(s) faire porter l'effort de diffusion?

On peut regrouper l'ensemble en deux grandes catégories:

- le problème de la nature des thèmes à promouvoir en fonction d'un certain calendrier (quoi et quand?)
- la définition du potentiel-cible à atteindre (qui et où?)

Ces quatre questions apparaissent bien au coeur du problème. Depuis une trentaine d'années, en matière de vulgarisation, tout gravite autour d'elles. C'est pourquoi l'assimilation vulgarisation-marketing semble aller de soi pour tant de spécialistes, qu'ils fassent d'ailleurs ou non explicitement référence au marketing. La solution au problème doit donc se rechercher dans cette voie: une meilleure diffusion par une meilleure technique de marketing; d'où la règle no4 qui s'impose naturellement:

- Règle no4 : Améliorer la technique de marketing

C'est au cours des années 1960 qu'on a vu se développer essentiellement au sein des sociétés d'aide technique tout un courant de réflexions méthodologiques dont certaines n'étaient guère que des rapports de mission à diffusion interne, des notes de synthèse, des comptes-rendus parfois de simples notes de service faisant le point sur une question spécifique. Ce ne sont pas les moins intéressantes, car elles abordent de manière directe et concrète les problèmes rencontrés.

- Règle no5 : Intensifier l'encadrement

L'encadrement intensif est à la fois une condition et une conséquence des méthodes de vulgarisation reposant sur le démarchage individuel ou, ce qui revient à peu près au même de ce point de vue, de celles qui ne recourent qu'à une structuration sommaire du milieu (du genre pré-coopératives). Il semble qu'un niveau moyen d'encadrement, une fois que l'opération a atteint son rythme de croisière, se situe souvent à environ un encadreur de terrain pour 150 familles.

Ainsi un projet SATEC (16) d'encadrement et animation prévoyait pour le Sud-Ouest de la Haute-Volta en 1965 un encadrement dense, en contact permanent avec les paysans: Au sommet, un chef de projet assisté d'une équipe de spécialistes:

- un responsable de la formation
- un responsable du crédit et de la coopération
- un responsable de l'approvisionnement et de la commercialisation.

Sous ses ordres, deux "chefs de zones" puis cinq "chefs de secteurs" du niveau Assistant Technique (à voltaïser progressivement), au dessous desquels vingt-trois Agents Régionaux responsables de sous-secteurs (voltaïques) ayant autorité sur cent trente vulgarisateurs, effectif prévu à l'année t6 du projet, soit environ un pour cent exploitants.

A la même époque, en pays Mossi, l'opération culture attelée, menée également par la SATEC et sur laquelle nous reviendrons, démarre avec un encadrement de base extrêmement rapproché:

- en 1963, deux ans après le lancement, on dénombre 132 encadreurs pour 1908 exploitants adhérents (soit 1 encadreur pour moins de 15 familles).

- en 1964, le rapport passe à 155 pour environ 5000 (soit 1 encadreur pour 32 familles).

Ce surencadrement doit progressivement retrouver des proportions plus classiques; des prévisions faites en 1965 fixent comme objectif pour 1967 un rapport de 1 pour 130. Une mission de la Banque Mondiale émet cependant quelques doutes sur le bien fondé de cet objectif jugé "bien ambitieux et peut-être pas très souhaitable dans la mesure où il s'agira de vulgariser de nouvelles cultures qui demandent beaucoup de soins (arachide et surtout coton)", (17).

J. GILLAIN, (dans 8 op.cit.) ne faisant référence à aucun pays en particulier, donne quelques taux moyens: Il faut compter en général, selon lui:

- 100 - 300 familles par moniteur
- 1 "petit chef" par 5 - 7 moniteurs
- 1 chef de niveau Adjoint Technique pour 35 à 45 moniteurs
- 1 directeur de niveau Ingénieur pour 70 à 100 moniteurs

On retrouve donc à peu près les mêmes proportions que dans le premier exemple au niveau de l'encadrement intermédiaire. Pour la base elle-même l'amplitude de 100 à 300 familles par moniteur doit être modulée suivant différents facteurs, entre autres la complexité des thèmes retenus (densifier l'encadrement en cas de complexité accrue) et la facilité pour joindre les exploitants dépendant elle-même du relief, des voies de communication, de la densité démographique (réduire l'encadrement en cas de facilité de visite accrue).

MARCOMER (18) observe en Haute-Volta que "l'action de l'encadreur est d'autant plus efficace que le nombre de ses rencontres avec le chef d'exploitation est plus élevé", ce qui plaide pour une intensification de l'encadrement en multipliant le nombre des rencontres "avec chaque exploitant".

La SEDES fournit également (dans 11 op.cit.) quelques ordres de grandeur pour un projet d'élevage en milieu sédentaire (nord de la Côte

d'Ivoire, 90.000 km² répartis entre cinq zones et vingt-six secteurs (assimilés aux sous-préfectures). Il faut compter cinq - six encadreurs par secteur, soit 160 encadreurs, chacun étant responsable au début d'environ 1600 bovins répartis entre 10 - 15 parcs à bétail, chiffre qui atteindra 2000 - 2500 lorsque l'effectif du troupeau aura progressé.

La F.A.O. n'est guère éloignée non plus des estimations précédentes. Dans un récent rapport (19) elle propose de généraliser le système d'encadrement pyramidal dans chacun des pays du Sahel d'ici 1990.

"Selon une hypothèse schématique, chaque région de développement doit comprendre environ 300 000 personnes (soit de 35 000 à 50 000 familles). La taille de chaque région varie selon que l'agriculture y est intensive ou extensive. Dans les vastes zones de pâturage il vaudra mieux définir des régions comportant une population moindre. On propose que chaque région de développement soit divisée en secteurs, chaque secteur groupant environ 50 000 personnes (soit 6 000 à 10 000 familles) et composé de 5 à 6 sous-secteurs, chaun groupant de 7 000 à 10 000 personnes (soit de 1 200 à 1 500 familles). Le nombre de villages ou de communautés inclus dans le sous-secteur varie selon leur taille".

A la base (sous-secteur) "un chef d'équipe recevant instructions, conseils et directives de l'unité de secteur qui le contrôle" dirige "une équipe de cinq à huit cadres polyvalents d'encadrement-développement" travaillant dans les villages. Ainsi le rapport oscillera entre 150 et 300 familles par encadreur. Nous restons dans les normes actuelles, avec peut-être un léger desserrement, rendu possible, nous le verrons, par une politique d'intégration plus stricte entre les différents services et par une plus grande participation de la base.

Relevons cependant une divergence de conception entre ces perspectives F.A.O. et l'idée que l'on a vue exprimée plus haut en particulier chez J. GILLAIN (qui se faisait lui-même l'écho de la doctrine SATEC de l'époque) et aussi par la B.I.R.D., à savoir que le taux d'encadrement doit augmenter lorsque les thèmes techniques à vulgariser sont plus complexes. La F.A.O. en effet prévoit la mise en oeuvre d'actions graduées en quatre Programmes (package) de développement caractérisés chacun par une technologie de plus en plus élaborée (de I à IV) (mais aussi par une "participation" aux décisions et à la direction de plus en plus grande). Or pour les Programmes no I et no II "il semble nécessaire de désigner un vulgarisateur polyvalent de développement rural de base pour chaque groupe de 150 à 200 familles" alors que pour les Programmes no III et IV "l'agent technique agricole, activement assisté et conseillé par les spécialistes polyvalents du secteur ou de la région et équipé d'un vélomoteur, peut prendre en charge 300 à 400 familles". On estime donc maintenant, contrairement aux idées en cours vers 1965, que le densification de l'encadrement parallèle à la complexité de la technologie n'est plus une nécessité absolue dans la mesure où l'on progresse dans la voie de l'intégration entre projets en services et que l'on développe les formules de participation; mais ceci nous conduit vers un autre type de démarche que nous examinerons plus loin (chapitre 3).

Comparons les estimations faites par la F.A.O. ci-dessus avec une autre expérience intéressante, celle menée après 1954 au Kenya, connue sous le nom de SWYNNERTON Plan (20).

...."SWYNNERTON visualised each district survey team would be able to survey and plan 80 000 - 120 000 acres (8 000 - 12 000 holdings) a year The envisaged staffing was based on one European assistant agricultural officer per fifty thousand population (six to ten thousand families) in charge of, apparently, ten African instructors....The staff just could not cope even though by 1962 the agricultural field staff had been expanded to 179 agricultural officers and assistant agricultural officers, 1107 agricultural instructors and 2347 assistant agricultural instructors of whom more than three quarters were stationed in small farming areas".

La conséquence fut que "only a small proportion of farmers could be contacted".

Le rapport F.A.O. estime par ailleurs à environ 23 millions la population rurale des sept pays (Gambie, Sénégal, Mauritanie, Mali, Haute-Volta, Niger, Tchad) en 1975, soit environ 2,85 millions d'exploitations par 5 100 vulgarisateurs. Abstraction faite de l'inégale répartition on a donc actuellement 560 exploitants en moyenne par encadreur. Comme ce taux est supérieur de près du triple au taux habituellement recommandé dans une opération classique d'encadrement, on arrive nécessairement à la conclusion qu'il faut renoncer à toucher toutes les exploitations. C'est bien de fait ce que l'on constate dans la plupart des projets passés en revue. D'où la règle no6.

- Règle no6 : Ne vulgariser qu'auprès d'une fraction de la population potentielle à atteindre

Cette règle recoupe de très près le troisième point de la technique de marketing améliorée qui est, on le rappelle, de répondre à la question: auprès de qui vulgariser? aussi nous y reviendrons (cf. point 132 infra). Toutefois disons pour le moment que la règle no6 vise à trouver en quelque sorte une "masse critique" au sein de la population, telle que une fois correctement démarchée, formée aux nouvelles méthodes enseignées par l'appareil de vulgarisation, elle déclenche dans son sillage par le seul effet d'entraînement dû à sa masse d'attraction le reste de la population demeurée jusqu'alors pour différentes raisons dans une prudente réserve. La logique de ce raisonnement poussée à son terme implique semble-t-il que l'on n'ait pas à se préoccuper des récalcitrants, l'efficacité recommandant de passer outre aux obstacles qui ne sauraient être que très momentanés, c'est-à-dire limités à la période de démarrage de l'opération et tant que la "masse critique" n'est pas atteinte. Les difficultés dans ce cas ne sont donc qu'apparentes et doivent se résorber d'elles-mêmes sans qu'il soit besoin d'investir d'importants moyens de recherche en "sciences humaines". On retrouve ainsi le fond rassurant et optimiste dans lequel baigne l'ensemble de cette démarche exposé dès l'énoncé des principes.

A notre sens, la théorie de la "masse critique" surgit cependant trop à propos pour emporter totalement l'adhésion. En effet nous avons dans

diverses opérations relevé un rapport de la "masse critique" au "potentiel total" de population voisin de 1/3, rapport correspondant approximativement à celui du nombre d'encadreurs comparé à la population totale sur le nombre d'encadreurs comparé à la population encadrée. Les deux taux nous paraissent en trop bonne harmonie pour ne pas susciter aussitôt le soupçon d'une théorisation menée a posteriori destinée à rationaliser une situation de fait: la pénurie aigüe d'encadreurs.

Ainsi le projet de développement agricole du Siné-Saloum (Sénégal) de la Banque Mondiale, en 1975, qui nous avait servi d'étude de cas dans notre document (5 op.cit.) ambitionne de toucher à l'horizon 1980, année t5, 34 000 exploitants, environ 40% de la population totale résidant dans la région. "Le choix de cet effectif n'est guère justifié; sans doute estime-t-on que cette masse une fois sensibilisée suffira à faire exemple pour entraîner le reste de la population sans qu'il soit nécessaire de maintenir la structure d'encadrement SODEVA au delà de l'horizon quinquennal".

De même un "Rapport technique" de novembre 1964 fixe, dans le cadre du programme SATEC en pays Mossi (21), l'objectif de 33% des exploitations de la zone à toucher en 1967 (contre 5% seulement atteint en 1964); l'adhésion du reste de la population devrait suivre spontanément à partir de ce taux. (Dans le compte-rendu de campagne de 1966 on ne signale toujours que 57 exploitants par encadreur alors que l'objectif 33% pour 1967 correspondait à un rapport de 150/1).

13/- Les bases du marketing amélioré

131/- Première orientation: Réflexion sur la nature des thèmes techniques à promouvoir (réponse aux questions quoi? et quand?)

On a vu que cette réflexion n'est pas destinée à remettre en cause les acquis de la recherche appliquée, que l'on considère comme une des données du problème, mais à rationaliser le choix du décideur responsable d'une opération parmi l'éventail des possibilités qui se présentent à lui. Comme dit J. MESNIL (7 op.cit.) le but est d'éviter à l'appareil de vulgarisation d'avoir à:

"rectifier au coup par coup l'orientation de l'action et ses méthodes en fonction de la réponse brute du milieu, changeant finalement complètement d'orientation lorsqu'une première tentative s'est révélée inefficace, au mépris des arguments qui, au départ, avaient justifié l'intervention, ou cheminant parfois trop longtemps dans des voies incertaines".

Divers auteurs ont donc réfléchi sur cette question et ont fourni des réponses assez variées:

1311/: Exemple: J. GILLAIN (1965) - (8 op.cit.) -

Cet auteur part de l'analyse des facteurs contraignants de la vulgarisation en pays sous-développé (homogénéité des conditions et des

techniques traditionnelles, faiblesse des superficies, faiblesse des valeurs produites, contraintes climatiques, goulets d'étranglement de travail, étroitesse des marchés, absence d'infrastructures etc) qui imposent "un choix soigneux des thèmes techniques à proposer tel que chaque thème introduit facilement le suivant" et que "en cas de non assimilation du thème que l'on veut introduire l'exploitant puisse retourner à sa situation de départ sans crise" (souligné par l'auteur G.A.) J. GILLAIN voit donc dans l'absence de souplesse tant prospective que rétroactive le défaut majeur des paquets techniques proposés à des exploitants individuels. Ceci implique une introduction très progressive des thèmes, donc un fractionnement en thèmes annuels qui ne mette pas en péril l'équilibre financier de l'exploitation. Par ailleurs "il est bon psychologiquement de commencer par l'introduction d'un nouvel instrument" (augmentation de la surface, des rendements, diminution de fatigue, transformation de la mentalité) (22).

1312/: Exemple: Recours à l'enquête d'opinion? (MARCOMER - 1973 - 18 op.cit.)

L'enquête MARCOMER ne prétend pas apporter directement une réponse, mais sa manière de recourir au questionnaire auprès d'un échantillon d'exploitants pour connaître les raisons de leur refus d'appliquer certains des thèmes diffusés par la vulgarisation peut conduire en théorie à ordonner les contraintes, par fréquences, telles que ressenties par les intéressés et donc à indiquer au vulgarisateur des voies à suivre pour mieux adapter son programme aux possibilités du milieu.

Ainsi pour chacun des thèmes (fongicide, insecticide, semences sélectionnées, semis en ligne, engrais, charrette,.... - chez des éleveurs on aurait par exemple les thèmes: construction de parcs, marquage des animaux, protection sanitaire anti-parasitaire et soins courants, suppression de la divagation, temps de pacage, gardiennage, gestion des parcours, conduite du troupeau....) on pose la question du motif en cas de refus: défaut d'argent? manque de bras? manque de terre? jugé inefficace? pas pu obtenir le produit? ne connaît pas? etc....(23).

1313/: Exemple: La doctrine SEDES (1974) (cf. 10 et 11 op.cit.)

La SEDES a une position assez proche de celle énoncée par J. GILLAIN en mettant en avant l'aspect progressivité des thèmes. Il faut que ceux-ci soient simples, légers et rapidement rentables. Elle insiste également sur le fait que les thèmes doivent être programmés en tenant compte de la capacité d'endettement croissante du producteur, car il n'est pas souhaitable de prolonger une "mentalité d'assisté" au delà de la première phase d'approche. On doit donc généralement commencer par vulgariser des thèmes qui se présentent à l'intéressé sous un côté plaisant, par exemple une action sanitaire de vaccinations systématiques, de déparasitage préventif des jeunes - opérations largement subventionnées - puis des actions d'amélioration alimentaire (distribution de compléments minéraux divers) avant d'introduire les thèmes plus lourds qui remettront davantage en cause le mode de production antérieur ou qui vont créer des contraintes plus rigoureuses pour la population (réglementation des pâturages par exemple). Ceci l'amène à préconiser un calendrier

de vulgarisation en diverses phases au cours desquelles on va progresser plus ou moins dans chacun des thèmes du programme.

Ainsi le projet en zone sylvo-pastorale (10 op.cit.) distingue trois phases:

Au cours de la première, on s'attachera à vulgariser la vaccination des femelles et des jeunes (thème "santé animale"), la supplémentation minérale et protidique des femelles et des jeunes (thème "alimentation"); quelques thèmes agricoles comme la formation de dresseurs de boeufs et d'artisans, les cultures fourragères des opérations de démonstration de fauche à traction animale, l'achat de semences et d'engrais.

Dans une seconde phase, on vaccine et l'on fournit des suppléments à la totalité du troupeau, on vulgarise la location et la vente à crédit d'outillages, etc.

Subsistent néanmoins quelques ambiguïtés sur la longueur réelle des différentes phases et la stratégie qu'il conviendra d'appliquer au cas où des ralentissements s'opéreraient pour tel ou tel thème.

Retenons également que l'ordre des priorités reste défini extérieurement à l'éleveur. Celui-ci n'est pas véritablement consulté. Tout se passe comme si le projeteur définissait une voie à suivre, à ses yeux la plus rationnelle, compte tenu de ce qu'il estime être les besoins profonds et contraintes réelles du milieu.

Dans son projet (11 op.cit.) la SEDES insiste par ailleurs sur le principe de l'adaptation permanente des thèmes techniques aux réalités du terrain; principe qui a reçu un début d'application concret - ce qui est suffisamment rare pour être signalé - sous la forme d'une "cellule d'appui" composée d'un agronome zootechnicien et d'un vétérinaire mis à la disposition du chef de projet. Celui-ci a pour mission d'orienter les travaux de la cellule; de décider des priorités de recherche en fonction des besoins immédiats. La cellule mène donc des recherches d'accompagnement, met au point les thèmes de vulgarisation et assure ainsi une liaison entre les recherches de base conduites en stations et l'encadrement de terrain. En outre la cellule peut jouer un rôle de formation au niveau des encadreurs. Ainsi la cellule d'appui forme un maillon important dans un dispositif par ailleurs très classique de vulgarisation en expérimentant directement en milieu paysan (24).

1314/: Exemple: L'expérience SATEC en pays Mossi

L'expérience SATEC en pays Mossi s'est caractérisée par l'aspect assez heurté et improvisé de sa démarche, les thèmes changeant plusieurs fois en l'espace de quelques années. Au début de l'opération (1961) il avait été prévu de vulgariser les thèmes selon une certaine chronologie étalée sur trois années. Tout adhérent en 1ère année devait en principe commencer par la stricte application des thèmes de la 1ère année. Ainsi de suite. Tous les thèmes se voyaient par conséquent assigner un ordre de diffusion préétabli

répondant à une certaine logique interne.

La logique était évidemment celle définie par les techniciens, au nom d'une cohérence formelle dans la progression (par exemple le dés-souchage précède la fumure de fond, qui précède la fumure d'entretien. La technique rationnelle d'élevage précède la fumure organique; la traction asine précède la traction bovine et celle-ci la motorisation). On a vu cependant que des considérations psychologiques ou financières pouvaient interférer avec cette cohérence technique (pouvoir faire marche arrière sans perte grave, rentabiliser à court terme, aller du plus simple au plus complexe etc....)

En 1964 la SATEC réoriente sa méthode de vulgarisation en distinguant deux types de thèmes:

- les thèmes de base, simples techniquement, applicables à tout nouvel adhérent de l'année, ce qui inclut donc des thèmes qui initialement auraient correspondu à des thèmes repoussés en 2ème ou 3ème année.

- les thèmes "avancés", mais à la différence de la pratique antérieure, les thèmes autres que "de base" ne sont plus introduits selon un ordre préétabli. On tentera désormais de les vulgariser à la demande des intéressés. Le schéma de vulgarisation gagne donc en souplesse puisque, s'il vise toujours à faire admettre un certain nombre de pratiques améliorées, il laisse davantage aux intéressés le soin de choisir eux-mêmes les innovations qui leur conviennent le mieux à un moment donné (25).

On pressent cependant une nouvelle difficulté, à savoir le risque pour l'organisme de vulgarisation de perdre le contrôle de son opération (puisque nous nous situons toujours par hypothèse dans le cadre de la méthode de démarchage individuel sans structuration du milieu). Pour éviter ce danger, le vulgarisateur devra donc essayer de rationaliser, de son côté également, son choix pour filtrer de façon plus systématique, et éventuellement pour susciter, canaliser, "récupérer" les demandes de la clientèle intéressée.

C'est dans une telle "circonstance historique" qu'il convient de replacer, à notre avis, l'analyse critique et les propositions méthodologiques de J. MESNIL (cf.7 op.cit.) formulées en 1970 alors qu'il disposait d'un certain recul par rapport à l'opération "Centre Mossi". Nous présenterons les idées de cet auteur au point 1323 suivant. Cet auteur se démarque en effet des précédents par son souci plus grand de systématisation qui le conduit à traiter de front le problème de la nature des thèmes à promouvoir et celui de la clientèle à toucher. Ceci reprend donc et approfondit la Règle no6: Ne vulgariser qu'après d'une fraction de la population potentielle à atteindre (voir plus haut). En même temps ceci nous permet d'aborder la seconde grande direction du marketing amélioré visant à définir le potentiel-cible à atteindre, car il ne suffit pas de préciser le contenu des thèmes et leur timing de diffusion, il faut savoir aussi vers qui axer en priorité l'effort de vulgarisation.

132/- Deuxieme orientation: Réflexion relative à la population-cible à toucher (réponses aux questions qui? et où?)

1321/: Exposé du problème

Remarquons en premier lieu qu'aucune recommandation examinée jusqu'à présent ne permet vraiment de répondre à la question: qui toucher? Les différents points de vue exprimés, en n'abordant pas ce problème, pourraient donc induire à penser qu'ils l'ont considéré comme tout-à-fait accessoire.

Le projet s'adresse en effet à une population donnée, définie par certaines caractéristiques moyennes (taille moyenne du groupe familial, nombre d'actifs, niveau de revenu, etc....) - en fonction desquelles précisément le projet a été "calibré" - et l'on comprend que la question: qui toucher? apparaisse superflue. Lorsque J. GILLAIN recommande de respecter une progressivité des thèmes, de tenir compte de l'impact psychologique d'un nouvel instrument etc il ne fait visiblement référence à aucune catégorie particulière d'exploitants. Tout au contraire il prend le soin de relever parmi les facteurs contraignants l'extrême homogénéité des conditions et des techniques et donc l'absence d'exploitations de tête qui puissent être proposées aux autres comme modèle.

En second lieu, on aura noté en passant une autre lacune dans les recommandations précédentes: Elles restent muettes en général sur le problème de la spatialisation. Or un organisme responsable de projet dans un périmètre géographique donné a en permanence des choix stratégiques à faire concernant son implantation spatiale. Doit-il suivre une politique d'extensification du dispositif, en toutes circonstances? seulement après avoir bien assuré son implantation dans un premier secteur? doit-il mener une stratégie plus complexe associant une politique extensive en quelques lieux? lesquels? choisis comment? et intensive ailleurs? Doit-il viser à l'intensification maximale, c'est-à-dire toucher 100% de la population dans un certain secteur avant d'étendre son rayon d'action? Faut-il attendre que tous les "thèmes de base" soient correctement appliqués quelque part avant de les diffuser ailleurs? Sur quels critères s'appuyer pour décider ici d'une action intensive; là extensive?

Actuellement ces choix se font de façon totalement empirique. A tel moment on ressentira le besoin de "faire une pause" dans l'extension géographique, pour approfondir les thèmes déjà vulgarisés, reprendre en main l'encadrement de base, à tel autre on relancera la prospection, sans que l'on sache en fait quels ont été les critères de décision dans l'une ou l'autre des politiques.

Le problème de la spatialisation revêt naturellement une importance extrême en matière d'économie pastorale; principalement dans le cadre d'une politique d'aménagement des parcours. L'espace n'est plus simplement un facteur parmi d'autres favorable ou défavorable à l'action comme pour certains projets en milieu agricole sédentaire, il devient lui-même objet d'action. La stratégie spatiale devra donc s'élaborer sur des

bases entièrement différentes.

1322/: Un exemple de stratégie spatiale

Nous allons, avant de poursuivre, prendre l'exemple de stratégie spatiale d'une société d'intervention chargée de diffuser une certaine culture parmi une population donnée. (cf.13 op.cit.) Le cas est intéressant en ce qu'il montre bien l'extraordinaire empirisme de la démarche, procédant par tâtonnements successifs, témoignant eux-mêmes de l'étonnante souplesse d'adaptation et de la vitesse de réaction dont fait preuve la société. Nous pensons donc que cet exemple peut avoir une valeur générale d'enseignement.

La CFDT (Compagnie Française de Développement des Textiles) cherche en 1962-63 à introduire le Coton Allen dans la région de Dabakala (Côte d'Ivoire). La zone s'étend sur près de 10 000 km² et compte environ 50.000 habitants répartis entre 218 villages et 20 sous-groupes socio-ethno-géographiques.

- politique 1ère année: concentration dans un périmètre restreint, proche de Dabakala, chef-lieu + 7 autres villages peu éloignés (moins de 20 km du centre) dont 6 appartenant à un même sous-groupe socio-ethnique. En moyenne dans chaque village touché il ne se sème guère plus de 0,5ha. Ce n'est pas une réussite et l'opération va rester sans lendemain.

- politique 2ème année: après l'essai peu concluant de la concentration initiale, la CFDT change carrément de stratégie au cours de sa seconde campagne en essayant la voie du saupoudrage. Elle touche 13 sous-groupes sur les 20 et au total 35 villages, soit seulement 2 à 3 villages par sous-groupe. Les superficies emblavées atteignent plus de 2ha par village. On a donc un saupoudrage au niveau géographique mais dans chacun des villages sensibilisés on maintient une approche de type expérimental limitée à quelques volontaires seulement que l'on veut exemplaires pour les autres planteurs les années suivantes.

- politique 3ème année: Un repli stratégique s'amorce avec l'abandon de plusieurs sous-groupes, accompagné d'une relance vers d'autres. En définitive on note un accroissement sensible du nombre de villages prospectés par sous-groupe ainsi qu'au total. On a donc une troisième voie de type intermédiaire entre les deux précédentes, avec une action plus concentrée qu'en 2ème année cherchant à noyauter des grappes de villages à l'intérieur des différents sous-groupes prospectés. Globalement les résultats sont à peu près comparables à ceux de la seconde année (environ 1,5ha semé par village).

- politique 4ème année: Toujours à la recherche de sa "terre promise" la CFDT accentue sa politique de repli. Mais comme elle a pu au cours des trois années précédentes explorer déjà un large secteur de territoire, le repli qu'elle effectue ne se fait plus au hasard. Il se fait au profit des périmètres géographiques qui ont paru plus favorables, en sacrifiant délibérément les secteurs décidément peu ouverts. Ainsi se trouve

réduit quelque peu le nombre de villages touchés mais progressivement une clientèle de planteurs fidèles se dessine. Au total les superficies cultivées doublent presque.

- politique 5ème année: La voie est donc désormais tracée. En quatre ans les contours de la zone d'action sont à peu près esquissés et l'on peut commencer une politique de fixation, avec approfondissement de certains thèmes techniques. A compter de cette période, jusqu'en 1969, année de notre enquête, les limites d'intervention de la CFDT n'ont pour ainsi dire plus varié.

Cet exemple de progression est donc instructif pour notre propos mais il faut bien en voir les conditions précises. On a affaire ici à une opération sectorielle relativement simple, bien rôdée au plan technique, qu'il s'agit d'appliquer telle quelle dans un milieu jusqu'alors réfractaire.

L'opération demeure marginale pour les exploitants; elle s'ajoute simplement à leur système antérieur sans modifier en profondeur leurs techniques de production et leur mode de vie. La décision de suivre les recommandations n'est jamais irrémédiable, la preuve en est du taux d'abandon élevé que l'on observe généralement parmi la population touchée. On sait même, maintenant, qu'au sein des exploitations touchées, tous les individus ne se sentent pas également concernés par l'opération, car il existe dans ces exploitations plusieurs niveaux de décision plus ou moins autonomes.

Ces diverses raisons rendent compte largement du mode d'approche de la société d'intervention, la grande facilité avec laquelle elle peut d'une année à l'autre réviser sa ligne stratégique sans que la population en ait à supporter quelque inconvénient. Mais qu'en irait-il pour une opération "impliquant" davantage le milieu? Une opération que l'exploitant ne pourrait remettre en cause aisément chaque année comme le sont en général les programmes à moyen terme d'un éleveur? (Une opération d'embouche s'étale sur une période pluri-annuelle....)

Qu'en irait-il surtout d'un projet touchant au mode de vie même de l'exploitant et de sa famille? comme le serait chez un éleveur la conversion à de nouvelles techniques de gardiennage; à des techniques de fauche d'herbes, d'ensilage et de stockage? Et comme le serait chez un nomade un projet limitant ses parcours traditionnels ou modifiant ses rythmes de déplacement?

La différence est donc sensible entre la situation où se trouve une société d'intervention dont la problématique se ramène à découvrir ou susciter une "structure d'accueil" dans le milieu pour y conduire une production annuelle (l'espace = simple moyen d'action) et un autre type de situation où il s'agit de modifier à long terme un ensemble socio-économique organiquement intégré, doté de ses propres lois de cohérence et où, de moyen, l'espace devient au contraire objet même d'action comme les projets d'aménagements pastoraux (régulation des pâturages, de l'eau, des terrains de cueillette, des terres salées). Dans le premier cas, on a pu très souvent pratiquer avec succès une politique revenant presque à effectuer un "porte-à-porte" individuel.

La méthode est simple puisqu'il suffit de mettre en place un réseau de moniteurs à la densité nécessaire. Dans le second cas, chaque élément particule ne peut plus être sensibilisé indépendamment du tout, l'organisme d'encadrement ne peut donc pas se livrer à une sorte de "chasse" et d'"économie de cueillette" des bonnes volontés sur l'ensemble de sa zone potentielle d'action. D'emblée il devra aborder le milieu d'une manière beaucoup plus globale, y compris dans sa dimension spatiale.

1323/: Une analyse-critique: celle de J. MESNIL

Son idée de base est de rendre beaucoup plus systématique et rationnel le démarchage du vulgarisateur qui s'effectue souvent sans ligne directive précise. La citation que nous avons empruntée au rapport de la mission Rège en exposant plus haut notre Règle no3 témoignait en effet d'un souci d'efficacité évident plus que d'un véritable esprit de méthode.

Après avoir rappelé les lacunes actuelles de la vulgarisation et l'avantage qu'il y aurait à s'inspirer des méthodes de marketing, l'auteur estime que:

"La réussite naît, en vulgarisation, de la conjonction de trois facteurs:

- une demande correspondant à une utilité réelle;
- un "bon produit" adapté au plus grand nombre (action de masse) ou d'une catégorie particulière (action sélective);
- un bon système de diffusion."

Il y a peu à dire sur le troisième point; dans tous les projets on insiste sur la nécessité d'un encadrement de qualité, mais les deux premiers impliquent "la nécessité de connaître le marché, la capacité d'endettement, le profil de la clientèle susceptible d'acquérir le produit".

J. MESNIL recommande par conséquent d'entamer la procédure par la recherche de critères objectifs afin de connaître les "caractéristiques principales de la population concernée". Une première phase consiste à "décrire la clientèle potentielle théorique" en s'appuyant sur des critères objectifs retenus a priori comme étant pertinents; ainsi, le niveau culturel général, le degré de monétarisation des échanges, le volume des dépenses coutumières obligatoires etc.... Ceci forme donc une phase d'étude préalable.

Puis en cours d'opération, par des études de suivis, on devra s'attacher à caractériser la population réellement touchée par le projet, en faisant ressortir les différentes catégories de clientèle; "c'est l'étude de la clientèle actuelle" (26). En d'autres termes on examine les profils différenciés de la "clientèle actuelle" qui se partage en différents niveaux techniques. (Selon qu'elle suit le "niveau" 1, le "niveau" 2, 3, 4, 5....). Chaque sous-groupe de clientèle se caractérise par un "profil techno-psycho-socio-économique" particulier.

On refait enfin la démarche inverse pour définir la "clientèle probable potentielle". Le raisonnement, inductif, revient en somme à émettre

l'hypothèse que les corrélations établies dans l'échantillon de la "clientèle actuelle" entre le niveau technique suivi d'une part et les critères objectifs de différenciation d'autre part: âge, religion, nombre d'actifs, ratio homme-femme dans la famille...) doivent toutes choses égales par ailleurs se vérifier également dans le reste de la population. Ainsi ces adhérents initiaux deviennent à leur insu la matière première d'une analyse destinée à rendre plus systématique et efficace le démarchage total de la "clientèle probable potentielle". On pourra étroitement ajuster le paquet technique proposé au profil type de chaque exploitation démarchée. Il n'est donc plus question de proposer au hasard un ensemble de thèmes ("une gamme de produits") identiques à toute la population. On doit rechercher pour chacun des niveaux les individus et les groupes "présentant les caractéristiques les plus proches de celles de la clientèle actuelle"...."cette clientèle potentielle doit alors être totalement démarchée". L'important est ainsi de parvenir à stratifier la population en "catégories utiles à la vulgarisation" pour déboucher sur des "actions sélectives".

Evidemment J. MESNIL est conscient du caractère trop mécanique de l'hypothèse précédente qui lui permet de remonter de l'analyse de la "clientèle actuelle" au démarchage différencié de la "clientèle probable potentielle". On doit donc s'attendre à découvrir des écarts de comportement par rapport au modèle théorique (tel groupe ou tel "quartier" se montre plus, ou moins, dynamique que ses caractéristiques n'auraient permis de supposer). Il revient alors au sociologue d'analyser cas par cas la raison de telles déviations pour permettre au vulgarisateur de remoduler en conséquence son action.

Que faut-il penser de cette analyse?

A notre sens il convient de faire au moins deux séries de réserves. Premièrement le schéma proposé fait appel à des critères objectifs de différenciation socio-économique (nombre de personnes actives, âge du chef de famille; religion, "moderne" ou "traditionnelle" etc....) qui restent nécessairement en nombre restreint. Or rien ne permet d'affirmer que les indicateurs retenus sont réellement pertinents; que la différenciation socio-économique ne procède pas à titre premier d'autres facteurs moins évidents, dont la connaissance impliquerait un travail d'enquête préalable beaucoup plus lourd. On sait par exemple à quel point il est dangereux de ramener toutes les fonctions économiques, les contraintes comme les objectifs, au seul niveau de l'exploitation ou du campement nomade (27). Il y a donc lieu de craindre que l'exception (l'écart de comportement par rapport au modèle attendu) se trouve vérifiée plus souvent que la règle (conformité au modèle théorique), et que la multiplication des cas particuliers ne complique grandement la tâche du sociologue et du vulgarisateur.

La seconde réserve est encore plus fondamentale, notamment dans une société d'éleveurs. En effet toute l'analyse tourne autour de la nécessaire stratification des unités en "catégories utiles" afin de moduler l'action (savoir quoi proposer aux unités présentant tel caractère).

On conçoit que la méthode de stratification puisse être efficace (compte tenu de notre première réserve) dans le cadre d'un projet sectoriel en milieu sédentaire, car l'attitude individuelle d'un agent (vis-à-vis de l'exploitation dont il relève) ou l'attitude collective d'une exploitation (vis à vis des unités sociales englobantes) n'est pas de nature à peser directement sur les structures globales de la collectivité (au moins tant que les contraintes n'arrivent pas à un point de saturation). En somme "fais ce qu'il te plait et ne t'occupe pas de ton voisin". Il n'en va pas de même dans un milieu où les décisions individuelles d'un agent ou d'un groupe sont toujours lourdes de conséquences pour l'ensemble. Ainsi, un pâturage mis en défens en saison des pluies, pour la saison sèche, ne doit être utilisé par quiconque, ou l'opération n'a plus de sens. Donc en raison des relations non privatives des groupes de production vis-à-vis de l'espace bien collectif rendant chez les éleveurs à peu près inimaginable l'idée de pouvoir se "tirer d'affaire" tout seul, indépendamment de la collectivité tout entière, c'est la conception même d'une démarche vulgarisatrice fondée sur une catégorisation en différents groupes-cibles qui nous paraît profondément erronée. La très forte interdépendance des agents à l'égard de facteurs-clés condamne a priori semble-t-il toute technique vulgarisatrice reposant sur le dégagement d'une certaine élite, et peut-être aussi toute technique reposant sur un schéma à niveaux technologiques progressifs présentés "à la carte" aux intéressés, car la carte adoptée par l'un retentit aussitôt en bien ou en mal sur la carte adoptée par l'autre.

On voit ainsi, au plan de la méthode de vulgarisation à mettre en place, l'importance que l'on devra accorder au facteur interdépendance. Dans les milieux où cette interdépendance est relativement faible, où elle s'accompagne en tout cas d'une très large sphère d'autonomie - particulièrement vis-à-vis de la création et de l'emploi des revenus monétaires - on rencontrera sans doute moins d'obstacles dans l'application de méthodes sélectives essayant de tirer parti de tous les facteurs de différenciation. Cette voie peut même s'avérer efficace s'il ne s'agit pour le vulgarisateur que d'introduire dans le milieu une liste variée d'inputs. Dans cette hypothèse la distinction faite par les auteurs précédents entre "thèmes de base" applicables à la masse et "thèmes avancés" applicables sélectivement paraît judicieuse. Il ne faut pas sous-estimer cependant le problème, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir dans le chapitre suivant en étudiant le rôle des "leaders", du phénomène de rejet par le milieu traditionnel des personnalités déviantes. Une innovation introduite par le canal d'un individu particulièrement dynamique mais perçu comme "déviant" se heurte très souvent à une violente opposition de la part des leaders coutumiers peu enclins à se voir contester une parcelle de leur autorité. Les exemples concrets abondent.

Par contre tout change dans les milieux où l'interdépendance est forte. En particulier on ne peut plus se fier à la distinction entre "thèmes de base" et "thèmes avancés". Si une distinction doit être opérée il faudra l'appuyer sur d'autres critères que technologiques. De quel type? Vraisemblablement des critères qui tiennent compte de l'impact du thème sur l'autonomie et l'interdépendance des agents. Ainsi a priori le thème "action sanitaire" (vaccination, détiqage, déparasitage...) paraît plus individualisable que le thème "mise en défens de certaines zones", en ce sens qu'il

met en cause un niveau de décision situé plus bas dans l'organisation sociale. En admettant ce principe d'action on voit donc poindre l'éventualité d'une situation où les thèmes techniquement les plus complexes - qui auraient fait l'objet d'un démarchage sélectif selon le modèle MESNIL seront obligatoirement des thèmes d'intérêt général concernant l'ensemble de la collectivité des pasteurs et inversement des thèmes moins complexes (par exemple le détiqage) vulgarisables plus sélectivement parce que davantage individualisables.

1324/: Illustration d'une tendance proche de la précédente:
La recherche d'isolignes de pénétration de thèmes: (28)

L'auteur, I. TINDIMWEBWA, étudiant la diffusion de certaines innovations techniques sur un échantillon d'éleveurs en Ouganda, fait ressortir des corrélations entre la date d'adoption et la distance kilométrique par rapport au centre urbain, par rapport à un axe routier etc.... Il établit ainsi des séries d'isolignes correspondant à l'année d'adoption.

I. TINDIMWEBWA remarque toutefois que des facteurs autres que spatiaux interfèrent, ce qui rend ses isolignes assez enchevêtrées. Il relève parmi ces facteurs parasites le degré de communication sociale, c'est-à-dire "the process by which messages are transferred from a source to one or more receivers" (E. RODGERS - Modernisation among peasants, the impact of communication - 1969 - cité par I.T.), donc le rôle des mass-média. Il relève aussi le degré d'alphabétisation, le coût de l'innovation, l'âge de l'éleveur, la structure foncière (29).

La ressemblance entre cette démarche et celle de J. MESNIL est évidente. Toutes deux visent à définir des critères objectifs susceptibles d'accélérer le démarchage ultérieur du vulgarisateur et toutes deux doivent reconnaître de la même manière l'interférence de divers autres facteurs perturbant leur schéma théorique. Concernant l'influence du facteur alphabétisation que l'auteur considère comme significatif, on peut faire les mêmes observations que celles déjà exprimées à propos de la sélectivité des actions. Nous avons émis l'idée que dans certains milieux, notamment d'éleveurs non sédentaires, très interdépendants vis-à-vis de l'utilisation des ressources, il était difficile d'envisager un type d'actions trop élitaires fondées sur le profil particulier des catégories différenciées. Or, lier le degré de réceptivité au degré d'instruction conduit à promouvoir des programmes sélectifs, tant que l'instruction reste l'apanage d'une petite minorité. Il convient d'ailleurs de préciser que I. TINDIMWEBWA a mené son analyse auprès d'une société d'éleveurs-agriculteurs exclusivement sédentaires (30).

++++++

En conclusion de ces premiers paragraphes où l'on a examiné les principes sous-tendant la politique que nous avons qualifiée de "démarchage individuel" - soulignant par là son idée de base selon laquelle il n'est pas nécessaire de structurer le milieu avant d'entreprendre une action - on a mis en lumière les points essentiels suivants:

- la méthode se ramène à l'enseignement descendant et à l'apprentissage d'un certain nombre de "gestes techniques".

Déjà en milieu agricole sédentaire, cette méthode rencontre des difficultés dues au fait que l'apprentissage ne s'inscrit pas dans un milieu vide, sans expérience (31). Cela est encore plus vrai des milieux d'éleveurs établis par nécessité dans un environnement difficile, instable, et que seul "un apport perpétuel de travail et de connaissances" a permis d'affronter (32).

- elle exige un lourd encadrement hiérarchisé. Celui-ci n'est pas toujours polyvalent et de toutes façons peu formé aux problèmes d'élevage vu le retard historique qu'a connu ce secteur (voir introduction).

- l'apprentissage est donc réservé à une fraction minoritaire et soulève le problème de son mode de sélection et de localisation dans l'espace.

- la seule voie restant ouverte est dans ces conditions une sophistication toujours plus poussée des méthodes de marketing-vulgarisation, dont le principe de base est de dégager des groupes-cibles consommateurs d'inputs différenciés.

- or le développement de l'élevage est d'abord un problème d'organisation générale d'aménagement pastoraux et de méthodes de gestion; secondairement de consommation d'input matériels.

- le démarchage "individuel" par son incapacité à appréhender le milieu globalement se heurte aux structures de décision et d'organisation, particulièrement pour ce qui touche à l'espace.

Le projet de développement de l'élevage bovin dans la zone sylvo-pastorale (10 op.cit.) est significatif à cet égard. Il prévoit en effet, conformément à son tableau de marche, une progression déterminée de la proportion d'éleveurs encadrés (30% en t1, 50% en t2, 65% en t3, 75% en t4 - taux plafond) mais en même temps admet que dès l'année t2 on pourra commencer à répartir les campements à des distances égales entre les parcours et les forages en délimitant des terrains et les attribuant à des entités responsables.

Il y a ici de toute évidence des hypothèses peu réalistes sous-estimant les obstacles. Ainsi quelle va être l'attitude des 50% non encore touchés? (en supposant que les 50 autres soient effectivement en deux années totalement gagnés à la cause du projet).

Vont-ils sans réaction respecter ces décisions prises en dehors d'eux? Quelles sont ces "entités responsables"? Comment s'apprête-t-on à les susciter en si peu de temps et à leur faire jouer leur rôle puisqu'on le sait elles n'apparaissent pas toujours spontanément? (cf. F.A.O. 1974 - (3) op.cit.)

2/- Deuxième type de démarche: La recherche de relais dans le milieu

Pour un grand nombre d'auteurs, la lacune essentielle des méthodes précédentes était évidemment leur sur-consommation en encadrement et donc les coûts élevés de fonctionnement d'une opération après le retrait des sources extérieures de financement, la pénurie de personnel formé et qualifié, le coût et la longueur des délais exigés par cette formation.

Par suite l'idée apparaît naturelle de chercher à travers différents moyens à démultiplier au maximum l'enseignement vulgarisé par l'appareil d'encadrement.

La démultiplication envisagée peut elle-même tenter de s'opérer suivant l'une ou l'autre des deux problématiques suivantes, qui constitueront donc deux grandes variantes de la démarche.

- selon un premier ensemble de méthodes, le milieu demeure "inorganisé". Les principes d'action s'inspirent par conséquent de la même philosophie générale, quant au fond, que celle soutenant la démarche examinée dans le chapitre précédent. Par assimilation nous appellerons donc cette méthode celle des "relais spécifiques".

- selon une seconde problématique, on entend plutôt (ou mieux parallèlement, car les deux voies ne sont pas inconciliables) agir sur le milieu pour y assurer des plateformes de relais; mais ces plateformes continuent à être commandées de l'extérieur. Elles ont pour fonction essentielle celle de caisse de résonance: relancer en les amplifiant afin de les faire entendre du plus grand nombre, les recommandations émanant des services de vulgarisation. On qualifiera ainsi la seconde voie comme étant celle des "relais organiques".

21/: La mise en place de relais spécifiques

211/: La recherche de leaders

Cette recherche s'inscrit directement dans le prolongement de la démarche sélective opposant "thèmes de base" et "thèmes avancés" ceux-ci étant spécialement destinés à une certaine strate de population. Son objectif est toutefois plus précis, dans la mesure où il se donne une nette orientation pédagogique fondée sur l'exemplarité supposée du leader. Techniquement, le leader doit donc témoigner d'une attitude "avant-gardiste" mais il ne faut pas non plus, toute la difficulté est là, qu'il se montre trop nettement en rupture par rapport au gros de la masse.

On voit ainsi en quoi diffère la "stratégie du leader" de la stratégie simplement sélective. Dans cette dernière on aurait pu concevoir à la limite un double mouvement, celui de la masse d'un côté, celui d'une fraction plus progressiste de l'autre, sans songer à ménager des points de passage entre les deux.

En outre la stratégie sélective n'indique pas un ordre de priorité pour le vulgarisateur, en ce sens qu'il entend toucher simultanément toute la population, bien qu'avec des thèmes techniques différents. Dans la "stratégie du leader" au contraire le vulgarisateur entend se décharger en partie de son travail d'encadrement (d'où l'expression de relais) sur le leader villageois. Le problème est donc dans un premier temps de détecter, au sein du milieu, tous ceux qui pourront remplir un rôle de leader (ou qui l'ont déjà fait dans le passé) puis de concentrer sur eux en priorité l'effort d'encadrement. Ainsi la première année la prise de contact des moniteurs doit consister en causeries avec l'ensemble des villageois, ce qui permet de présenter les objectifs de l'opération et par la même occasion de repérer ceux qui paraissent les plus ouverts et les plus dynamiques - futurs leaders - volontaires pour se livrer à des opérations de démonstrations sur leurs exploitations avec l'aide du vulgarisateur.

Des visites, spontanées ou organisées, permettent aux autres villageois de se rendre compte directement des résultats atteints par le leader et d'en faire écho autour d'eux. Lorsque l'opération prend une envergure dépassant le cadre local des remises de prix annuels peuvent même être organisées par les services de l'Animation afin de récompenser les meilleurs leaders de la région (échelon sous-préfecture ou département) et créer une émulation (33).

La "stratégie du leader" pose toutefois des problèmes importants. L'enquête MARCOMER (18 op.cit.) notamment insiste sur le fait que les véritables leaders ne sont pas nécessairement les notables traditionnels; bien au contraire il convient de se méfier de ces derniers qui apparaissent souvent comme de "faux leaders", c'est-à-dire des individus auxquels le paysan de base ne peut en aucune manière s'identifier en raison d'une différence trop importante de statut. D'autres "faux leaders" sont les personnages d'allure affranchie, très individualistes, tels les anciens combattants qui ne cherchent pas à entraîner les autres derrière eux mais accentuent au contraire le fossé, ou bien ne témoignent que d'un faible intérêt pour les activités agropastorales.

Les encadreurs se plaignent par ailleurs de ce que les "faux leaders" du genre décrit ci-dessus soient enclins à ne pas respecter suffisamment leurs consignes, quand ce n'est à les contester ouvertement. Ils risquent ainsi de se voir ôter tout crédit, d'être en butte aux moqueries, au cas où les "faux leaders" réussiraient en dehors de toute orthodoxie.

D'un autre côté, l'encadreur a spontanément tendance, consciemment ou non, à opérer des choix au niveau des villageois qu'il conseille et à privilégier précisément les notables traditionnels ou les personnes aisées.

Ses choix sont en effet influencés par des facteurs comme la taille familiale, le nombre d'hommes actifs, l'âge du chef de ménage, son statut social, peut-être aussi son degré d'alphabétisation... La constatation faite par l'enquête MARCOMER, déjà citée plus haut, selon laquelle plus des 2/3 des "simples paysans" (cf. 23 op.cit.) n'ont eu aucun contact avec l'encadreur en 1972 montre bien où se portent les choix de l'encadreur et par

conséquent dans quel milieu se détectent préférentiellement les "leaders" en dépit des risques encourus concernant leur supposée exemplarité.

Au plan purement technique, les plus jeunes pourraient faire les meilleurs leaders mais ils manquent généralement de poids social, particulièrement dès que l'innovation proposée touche à des problèmes de structure foncière, comme cela est la règle en matière d'aménagements de parcours. En outre comme en milieux d'éleveurs le troupeau familial est non seulement au coeur du procès de production mais il est surtout au coeur du procès de la reproduction sociale, c'est-à-dire au fondement des rapports de parenté et d'alliance (34), le dynamisme personnel de certains agents, notamment des jeunes leaders, trouve sans doute plus difficilement qu'en milieu agricole sédentaire la possibilité de s'exprimer librement. La lecture de P. BONTE suggère par ailleurs l'idée que lorsqu'un facteur de production est limité, il tend à s'organiser à un niveau social élevé, afin que les troupeaux exploités par les différents groupes domestiques puissent accéder chacun pour leur compte à la totalité des ressources.

Il importe aussi de remarquer le poids de contraintes sociales pesant généralement sur les jeunes adultes en raison d'une stricte codification des règles de transmission des droits et de fission domestique des troupeaux (35), (36). A ce sujet il convient d'introduire de larges nuances en fonction d'une part du clivage entre système nomade et système sédentaire et les diverses formules intermédiaires, d'autre part du clivage entre les sociétés fortement hiérarchisées (Touareg, Maure) et celles qui le sont moins (Peul).

En schématisant à l'extrême, on peut donc penser que la "stratégie du leader" devient de moins en moins plausible à mesure que s'élèvent les degrés de nomadisation comme de hiérarchisation et que sont ralentis les processus de fission des groupes domestiques et des droits sur le bétail. Ceci ne valant d'ailleurs que pour un groupe social donné, exploitant un espace donné. Il est vraisemblable en effet que l'imbrication de plusieurs groupes dans une même zone de parcours, ou un même territoire, ne peut avoir pour résultante que de niveler les situations des uns et des autres sur celle du groupe opposant le plus de résistance à la "stratégie du leader" (37).

212/: Animateurs et vulgarisateurs paysans

Cette méthode est assez proche de la précédente, en plus institutionnalisée. (Elle est d'ailleurs mise en pratique souvent dans le cadre de "relais organiques" - tel au Niger par exemple avec l'institution dite des R.V.A. (Regroupements de Villages Animés). Dans sa formule la plus courante elle consiste à sélectionner quelques villageois volontaires pour leur assurer rapidement une formation complémentaire de base dans un "Centre de perfectionnement" et à les replonger ensuite dans leur milieu muni et cet enseignement.

Une synthèse des expériences de culture attelée, réalisée en 1965 (38), émet un jugement très mitigé sur l'efficacité de la méthode. Le

risque est que une fois retourné chez lui l'animateur paysan se retrouve livré à lui-même peu soutenu par le Centre qui l'a formé. Les auteurs du rapport estiment que la formule ne peut profiter qu'à des individualités remarquables. Nous serons, quant à nous, encore plus réservés, compte tenu de ce qui a été dit ci-dessus au sujet des leaders et de leur difficulté à jouer un rôle de courroie de transmission.

Par ailleurs le Centre, dépendant des services de l'Animation, ne peut s'exposer à entrer en conflit avec les structures administratives d'encadrement et la coordination n'est pas toujours assurée.

L'expérience des "Ecoles Saisonnieres" d'Arrondissements lancée en 1960 au Mali où se réunissent une vingtaine de jeunes ruraux (de 20 à 30 ans) pendant toute une saison de culture pour apprendre les techniques intensives, est du même type;

Outre leur formation, les stagiaires reçoivent à leur sortie un lot de matériel et une paire de boeufs, dont une partie sous forme de prêt. Cela a été souvent un argument de poids dans leur désir de formation, tout autant sans doute que leur futur rôle de relais, aux côtés de l'encadreur polyvalent du Secteur.

Moins institutionnelle a été l'opération dite "Opération Pons" en Haute-Volta décrite dans le rapport de la Mission Rège (9 op.cit.). Chaque encadreur devait s'appuyer sur des animateurs bénévoles et ceux-ci à leur tour tenter de former et contrôler 10 paysans (slogan: "à chacun ses dix"). En fait une formation en cascade de ce type n'a de chance de réussir que pour la transmission d'un savoir précis, ponctuel. Le rapport Rège met fortement en doute le réalisme du projet Pons en soulignant l'extrême jeunesse probable des animateurs bénévoles qui "seront surtout les élèves des écoles primaires, rurales ou confessionnelles". Il est donc hors de question que ces adolescents puissent former qui ce soit, sauf, telle est la recommandation exprimée, à limiter leur intervention à leur propre famille (premier correctif), à la faire précéder d'une mise en condition des parents par des réunions préalables d'information (deuxième correctif) et à la soutenir par des slogans répétés à la radio (troisième correctif).

Pour conclure sur ce point, il nous semble que la plupart des réserves énoncées à propos de la "stratégie du leader", valent au même degré pour la stratégie du villageois extrait, formé, puis replongé dans son milieu, avec deux difficultés supplémentaires. La première touche au mode de recrutement pour les stages de perfectionnement: par quels mécanismes sont désignés les nouveaux stagiaires (39)? La seconde touche au problème de la retransmission dans un cadre social et technique donné d'un savoir technologique acquis dans un cadre entièrement différent. Beaucoup d'études ont insisté sur l'existence du hiatus séparant la phase d'assimilation - souvent assez rapide - et la phase de retransmission (40).

213/: La radio et autres media

La radio, le cinéma, les affiches etc....ne peuvent être qu'un appoint logistique dans l'hypothèse de "relais spécifiques". D'après l'enquête MARCOMER, l'efficacité de la radio rurale est loin d'être prouvée. Elle aurait constaté au contraire une liaison négative entre le degré d'écoute et le taux d'application des thèmes de vulgarisation! Les griefs principaux adressés aux émissions radio sont leur caractère abstrait, mal adapté aux préoccupations locales du moment, leur contenu exprimé en un langage hors de portée de l'auditeur, leur brièveté qui ne permet pas d'aller au fond des problèmes ou de traiter un thème dans sa totalité.

214/: Les opérations-témoins

Elles ont pris des formes extrêmement variées en fonction de leur champ d'intérêt plus ou moins étendu, de leur dimension géographique, de leur durée, du cadre administratif dans lequel elles ont été réalisées, et de la nature réelle de leurs objectifs. Nous allons rapidement examiner quelques formules répondant à ce type:

2141/: Exemple: Le "Secteur Pilote"

Le Secteur Pilote se veut un modèle expérimental où l'on se place dans les meilleures conditions possibles pour tester l'effet de méthodes d'exploitations nouvelles. Il sera par exemple établi au niveau d'un village. Un conseiller rural résidant dans le village assure un encadrement permanent sous la direction des services spécialisés. C'est normalement un lieu privilégié pour l'action intégrée des différents organismes s'occupant du développement et du bien-être de la population (santé, habitat, hydraulique, etc....). Le lieu d'implantation est choisi avec soin, généralement à l'intérieur d'une zone de bonnes potentialités. Il convient en effet de mettre toutes les chances de son côté car on entend en faire une opération-témoin. Ceci n'est pas sans entraîner une ambiguïté quant au rôle du Secteur Pilote dans l'ensemble du dispositif de vulgarisation-animation. En tant que modèle expérimental il peut en fait hésiter entre plusieurs directions:

- vérifier des hypothèses techniques dans certaines conditions améliorées
- expérimenter un schéma global entièrement nouveau
- tester des résultats "sur le terrain", obtenus en station
- rechercher plus précisément les principaux goulots d'étranglement - (financiers, humains, techniques, fonciers) entraînés par une intensification

Mais son rôle possible ne s'arrête pas à la simple expérimentation. Il se veut parallèlement un foyer de sensibilisation pour la zone environnante (notamment par des tournées-visites organisées par l'Animation). Il a pu être également utilisé comme terrain de stages pour les animateurs en cours de formation (par exemple en Côte d'Ivoire où l'expérience des Secteurs Pilotes remonte à 1959). Certains ont même imaginé un moment un impact plus ambitieux, faisant du Secteur Pilote une opération de développement grâce aux

effets économiques induits en amont ou en aval, directs ou indirects, entraînés par la concentration d'investissements et l'injection de flux monétaires.

En fait il semble bien que les espoirs mis dans les Secteurs-Pilotes aient été quelque peu déçus. On s'accorde aujourd'hui à reconnaître à ces expériences un caractère artificiel non généralisable en raison des coûts prohibitifs impliqués, de la profusion des moyens utilisées, génératrice d'une mentalité d'assisté dans la population surencadrée, laissant finalement très peu de part à l'initiative spontanée du milieu. Même au plan strictement technique, les données recueillies ne sont pas directement extrapolables, car les opérations sont menées à une échelle trop ponctuelle. Pour la même raison l'effet d'entraînement est faible ou nul. Dans certains cas, non seulement le milieu environnant ne se sent pas concerné par l'opération-pilote, mais les rivalités locales s'en trouvent exacerbées et il se produit un phénomène d'isolement et de rejet (41).

2142/: Une autre optique que le Secteur Pilote: le "village expérimental"

On a mis en évidence l'aspect souvent artificiel des opérations réalisées dans le cadre des Secteurs Pilotes et montré leur coupure par rapport à un milieu environnant innovant selon ses formes et à son rythme propre.

La solution du "village expérimental" telle qu'elle a été préconisée par les responsables d'un projet dans le département de Zinder au Niger (42) est assez différente dans son esprit et paraît de nature à éviter pareille coupure qui interdit la généralisation des expériences trop éloignées du réel.

Cette proposition se situait en fait dans un ensemble de recommandations visant à mettre en place des structures coopératives, aussi aurions-nous pu l'insérer plutôt dans le paragraphe 22 traitant des "relais organiques". Mais comme a priori le "village expérimental" serait concevable également en dehors de toute structure coopérative, nous préférons aborder ce cas immédiatement à la suite des Secteurs Pilotes.

A l'intérieur d'une zone encadrée (supposée ou non organisée sur le plan coopératif) un "village expérimental", pour 10 ou 20 villages environ, s'engagerait à être toujours au moins un an en avance dans la progression des thèmes. On aurait ainsi un niveau technique assez proche du reste de la zone pour ne pas créer un facteur d'isolement et de découragement et suffisamment à la pointe pour fournir des données d'expérimentation applicables à faible délai par une vulgarisation de masse.

L'idée mériterait d'être testée au moins pour les zones sédentaires. Dans le cas de zones nomades, l'idée de ménager un certain "lieu expérimental" pourrait également s'envisager, mais il conviendra de définir avec grand soin la nature de ce "lieu", c'est-à-dire l'espace socio-géographique concerné, et le type d'expérimentations susceptibles de s'y effectuer, points

abordés ultérieurement.

2143/: Fermes ou exploitations - pilotes

Par rapport aux cas précédents, on régresse dans la dimension d'échelle et l'on isole encore davantage l'opération vis-à-vis du milieu environnant. A la limite, l'expérience consiste en la création ex nihilo d'une structure dans laquelle on installe une ou plusieurs familles. Tel était le cas du Centre de Matourkou en Haute-Volta (43). L'opération n'est plus alors autre chose que la simple recherche de données techniques de base, proche dans son principe du schéma mis en place autour du forage de Labgar dont on a parlé plus haut. Le système peut d'ailleurs prêter à confusion dans l'esprit du "fermier pilote" qui s'imagine être devenu un salarié et de ce fait manifeste peu d'initiative personnelle, attend les consignes et refuse au terme de son contrat de rembourser les prêts d'équipement accordés.

On peut rapprocher de ce système la structure imaginée par exemple à Madagascar avec des ranches servant de relais entre les stations de recherche et d'essai et l'application des techniques d'élevage améliorées dans les villages environnants.

Une zone de projet peut ainsi comporter quelques ranches servant, entre autres fonctions directement productives, de terrain d'application à grande ou moyenne échelle avant adoption au niveau des villages des résultats de recherche obtenus en stations. Le ranch, comme le Secteur Pilote, peut également participer à la formation des futurs vulgarisateurs.

La formule ne peut évidemment être retenue que dans des conditions démographiques et d'organisation spatiale très restrictives aussi reviendrons-nous plus loin sur les problèmes de ranch.

2144/: Zones pilotes, "d'action concentrée", "zones prioritaires" etc....

Beaucoup de projets prévoient dans le cadre de leur stratégie spatiale, de démarrer leur action en concentrant les premières années leurs moyens en personnel, en équipement et en crédit sur un certain périmètre géographique, puis de gagner progressivement d'autres secteurs.

Ainsi le projet 10 op.cit. a retenu une zone de 8 000 km² incluant les aires d'influence de 17 points d'eau. Il est à noter que cette zone est elle-même considérée comme une "zone pilote" par rapport à l'ensemble de la zone sylvo-pastorale. Pourtant à l'intérieur de cette "zone-pilote", une zone plus étroite comprenant les aires d'influence de 3 forages a été choisie pour démarrer l'action en première année. Le document de travail est trop succinct pour nous permettre de savoir sur quelles bases exactes a été fait le choix de cette zone prioritaire. En particulier il ne définit pas son concept d'aire d'influence. Est-ce une aire stable dans l'espace? dans le temps? Les groupes ou familles d'éleveurs fréquentant les 3 points d'eau ont-ils d'autres lieux d'abreuvement extérieurs à la zone prioritaire? Ces

quelques interrogations suffisent à révéler l'importance des lacunes que comportent encore les projets d'élevage, spécialement en ce qui concerne leurs méthodes de vulgarisation, lesquelles sont indissociables d'une appréhension correcte de la dimension spatiale.

Un projet d'élevage (SATEC) au Sénégal Oriental datant de 1974 (44) et un autre projet (SEDES) dans la région de Mopti de 1972 (45) fournissent d'autres éléments intéressants sur les zones pilotes (Mopti) et zones d'action concentrée (Sénégal). Le projet Mopti distingue plusieurs secteurs selon leur vocation de "naisseur", "réélevage" ou " finition". La zone pastorale-sahélienne a une vocation d'élevage extensif naisseur sur pâturages de saison humide; la zone sud est propice à l'installation de ranches modernes de réélevage; le plateau Dogon peut devenir un lieu d'embouche paysanne avec une association agriculture-élevage et la zone inondable du delta un lieu de culture intensive et d'élevage sédentaire.

Dans chacun des secteurs, le projet entend "définir des actions pilotes ponctuelles mais d'importance suffisante pour constituer des pôles de développement". Ainsi dans la "zone pastorale-sahélienne" seront créés plusieurs "secteurs-pilotes d'intervention", de 400 à 500.000ha chacun, équipés en forages et puits. Un "secteur" sera constitué d'une dizaine d'"unités pastorales" - soit 40 à 50.000ha - autour de leur infrastructure hydrauliqueLa gestion de l'ensemble sera confiée à des techniciens (un chef de secteur et des agents d'élevage) qui assureront donc une rotation des pâturages, des resemis, leur mise en défens, la récolte de fourrages et, à proximité immédiate du forage, à l'intérieur d'un cercle d'environ 200 mètres de diamètre, des soles fourragères irriguées; plus évidemment une action sanitaire. On prévoit que chaque "unité pastorale" pourra recevoir quelque 25 000 bovins (250 000 par secteur). L'adhésion des éleveurs de la zone intéressée devra être entièrement facultative.

L'opération n'est donc plus réellement une opération "pilote" à l'égard du milieu éleveur proprement dit, mais une création exogène mettant à sa disposition une certaine infrastructure dont il devrait profiter. Si l'aspect "pilote" demeure, c'est essentiellement pour l'administration elle-même qui pourra généraliser ce type d'expériences en cas de succès.

Le projet sénégalais va, semble-t-il, plus loin avec le système de la Zone d'Action Concentrée (ZAC), espace entourant un Centre d'Aide au Développement de l'Elevage (C.A.D.E.).

Le C A D E est une sorte de ranch (de 500 à 15 000ha) disposant de son infrastructure et de son équipement, de son propre troupeau et ses agents assurent le soutien logistique des thèmes vulgarisés auprès des éleveurs installés dans la Z A C environnante. Ils assurent aussi l'entretien des pare-feux de la Z A C, récoltent du foin avec matériel mécanique pour le troupeau du C A D E et pour les éleveurs de la Z A C qui s'en porteront acquéreurs, fournissent géniteurs et reproductrices, effectuent diverses démonstrations, assurent les traitements sanitaires, facilitent l'obtention de crédit aux agriculteurs-éleveurs désireux d'acquérir des animaux de trait.

ou d'embouche, mènent également une action commerciale de régularisation des cours par la vente et l'achat d'animaux sur les marchés voisins.

Mais l'action envisagée entend aussi favoriser une restructuration des éleveurs de la Z A C - c'est en ce sens qu'il va nettement plus loin que le projet Mopti - en incitant à la création de ranches de groupements. Pour cela le projet va progressivement attribuer dans la Z A C des droits de pâture, non à titre individuel mais collectif. Les éleveurs seront donc poussés à se rassembler. De ce point de vue, le ranch du C A D E peut effectivement apparaître comme "pilote" vis-à-vis de ces futurs "ranches" regroupés, au contraire des "unités pastorales" de Mopti, et les Z A C elles-mêmes "auront joué le rôle de zones-pilotes pour la constitution des communautés rurales partout où la compétition entre agriculture et élevage doit faire place à un équilibre entre ces deux activités complémentaires".

En examinant ces dernières expériences, nous glissons en fait à la frontière entre les "relais spécifiques" n'impliquant pas de structuration particulière dans le milieu et les "relais organiques".

22/: Les relais organiques

Les méthodes correspondantes prennent donc comme base de départ un principe d'action inverse à celui énoncé par J. GILLAIN (8 op.cit.) et posent la "structuration professionnelle" comme préalable à la vulgarisation des thèmes techniques. Mais la démarche reste nettement descendante, en dépit d'intentions contraires parfois déclarées. Elle compte avant tout s'appuyer sur la structure mise en place pour réaliser une approche de groupe et faciliter certaines opérations qui viennent soutenir l'effort pédagogique du vulgarisateur (fourniture de crédit, inputs etc....). Il n'appartient pas au groupe ainsi constitué de participer réellement à la définition des thèmes.

Les formules expérimentées sont très diverses, aussi n'allons-nous pas tenter de les présenter une à une. On va centrer plutôt notre analyse sur quelques problèmes majeurs en voyant comment ils ont été abordés dans différents cas, sans perdre de vue l'objet de ce travail qui n'est pas de nous livrer à une étude exhaustive des réalisations accomplies dans le cadre de groupements organisés mais de voir ce qui a été fait par leur intermédiaire dans le domaine plus précis de la vulgarisation.

221/: Le problème de la caution solidaire, base de crédit

Ce point touche de près à la vulgarisation, car celle-ci est amenée à promouvoir l'acquisition d'inputs et de matériel dans le cadre des améliorations technologiques qu'elle essaie de diffuser. Aussi, organiser dans le milieu une structure collective susceptible de fournir certaines garanties de remboursement des prêts obtenus est une recommandation classique.

Ainsi au Niger il a existé des mutuelles de 7 à 15 adhérents versant chacun leur part sociale servant de fonds de garantie pour l'obtention d'un crédit pouvant représenter jusqu'à 10 fois son montant. Malgré le petit

nombre de participants on a reproché à ces mutuelles leur défaut de solidarité due à une excessive hétérogénéité. Les participants pouvaient en effet provenir de villages ou de quartiers différents. C'est pourquoi dans une seconde phase a été instituée la formule des "groupements mutualisés villageois", pouvant regrouper tous les membres d'un même village ou d'un même quartier, sous réserve d'acceptation par l'assemblée de village. On pense donc trouver l'assurance de la caution solidaire dans la proximité géographique (village) ou humaine (quartier) davantage que dans l'étroitesse du groupe. (le G.M.V. compte plus de 50 adhérents).

Au Sénégal, les crédits de campagne ou d'équipement sont aussi acheminés via le système coopératif. La coopérative sénégalaise forme un groupe de "solidarité" plus large que le G.M.V. nigérien avec près de 150 adhérents en moyenne. Mais le système d'adhésion obligatoire instauré en 1967 fausse les données du problème et la garantie des prêts est assurée d'abord par une réglementation assez stricte limitant la capacité d'emprunt des coopérateurs. Notons que les coopératives d'éleveurs, contrairement aux coopératives d'agriculteurs, n'avaient pas accès au crédit encore très récemment, vraisemblablement pour des raisons de garanties jugées insuffisantes. Citons encore le cas des villages Ujemaa de Tanzanie, intéressants pour notre propos dans la mesure où leur création n'est pas sans évoquer des problèmes de même nature que ceux liés à la mise en oeuvre de future schémas d'aménagement pastoraux par lesquels on tenterait de fixer plus ou moins dans un périmètre donné une population jusque là éparpillée, en installant une infrastructure hydraulique, sanitaire, scolaire etc....sur un emplacement déterminé par l'administration. Les villages doivent devenir à terme des coopératives à multi-objectifs (production, commercialisation etc....).

La B.I.R.D. finance actuellement un projet (46) et entoure sa participation de certaines garanties portant en particulier sur l'organisation du crédit. Elle prévoit ainsi tout un système de contrôles, avant, pendant et après l'obtention des prêts par la coopérative qui doit avoir à tout moment des réserves de marchandises, en entrepôt, suffisantes pour rembourser les crédits. On voit donc que, ici, le problème de la caution mutuelle s'efface en raison de l'étroitesse des mesures de contrôles, mais au prix d'une structure assez lourde qu'il est impensable d'appliquer dans une société d'éleveurs.

Que penser alors de la première idée selon laquelle il faut choisir comme groupe solidaire un ensemble lié par des relations de résidence et/ou de parenté?

Nous aurions tendance à croire que cette idée n'est guère étayée dans la réalité. Connaissant l'extrême autonomie individuelle, au plan monétaire s'entend, non seulement à l'intérieur des groupes élargis de parenté, mais aussi à l'intérieur des groupes fonctionnels les plus étroits, de production et de consommation (enclos, ménages....) nous pouvons douter qu'il y ait réellement solidarité par le seul fait de la relation géographique ou clanique.

Si solidarité il y a, elle tient vraisemblablement à des raisons d'un autre ordre. Ceci ne signifie pas cependant que nous admettions

aussitôt la proposition inverse. A notre sens, il ne peut y avoir effectivement solidarité que s'il y a aussi relation géographique ou clanique, mais cette condition ne paraît pas suffisante. Il convient de lui adjoindre des conditions relatives à la manière dont le milieu perçoit la structure de vulgarisation elle-même et la place qui lui est accordée dans cette structure, en un mot son degré réel de participation, sa capacité à agir sur les décisions qui le concernent collectivement et individuellement. Non participant, un individu n'a guère de raisons de se tenir pour solidaire quels que puissent être ses associés et l'enjeu de l'opération.

Reste alors l'usage des moyens de pression, tels ceux utilisés au Niger après la réforme de 1966, consistant à s'appuyer sur les ristournes comme garantie au crédit. Ces ristournes proviennent des excédents dégagés à la commercialisation après déduction des charges et des commissions d'achat et sont calculées par "groupement mutualiste" au prorata de ses apports diminués des impayés précédents. Le versement est suspendu tant que le groupement n'a pas remboursé ses emprunts. Ainsi les adhérents à jour exercent une pression auprès des débiteurs défaillants pour que la ristourne soit débloquée. Tout membre du groupe est donc concerné, qu'il ait ou non souscrit un emprunt (différence avec la caution solidaire). Mais il faut, pour que le moyen de pression soit réel, que les ristournes soient autres que symboliques (or au Niger elles représentent en général moins de 3% du prix au producteur et l'U.N.C.C. reste souvent débiteur vis-à-vis de la Caisse Nationale de Crédit Agricole).

En pratique, l'administration ne paraît guère faire une confiance absolue aux mécanismes de la caution solidaire. Dans le système du G.M.V. les membres du bureau, élus, décident des candidatures des emprunteurs mais c'est le G.M.V. qui se porte globalement demandeur. L'Administration n'en exige pas moins qu'une liste nominative des emprunteurs lui soit fournie.

222/: Les difficultés les plus souvent dénoncées

2221/: Absence de "démocratie"

Ce reproche est généralement adressé aux groupements de type pré-coopératif et coopératif, créés à l'initiative de l'Administration;

L'absence de démocratie se manifeste dans l'accaparement des postes de responsabilité par une minorité de notables traditionnels, de villageois aisés et instruits (commerçants, marabouts....).

On a parfois tenté de remédier à cette situation par l'usage systématique du "binôme" - tel dans les "groupements villageois" de Haute-Volta (47) consistant à doubler chaque agent responsable (président, secrétaire, trésorier, commissaire aux comptes) d'un adjoint. Ceci afin d'éviter les détournements de pouvoirs au profit de la minorité lettrée. On peut s'interroger sur l'efficacité de cette mesure et craindre qu'elle n'accroisse surtout la lourdeur de l'ensemble.

Dans les sociétés d'éleveurs, le problème est de toute première importance, car la mobilité saisonnière d'une partie de la population aggrave considérablement le danger d'un détournement de pouvoirs au profit d'une minorité dont le rang, l'âge, ou les moyens permettent une plus grande sédentarité. Il convient également de considérer le facteur hiérarchique dans les sociétés où la majorité était encore en position servile il y a peu de temps et où l'on enregistre de très importantes disparités économiques notamment dans l'appropriation des troupeaux.

Les groupements nés sur l'initiative spontanée des intéressés et dans les formes qui leur conviennent sont beaucoup moins sujet au risque de "détournement" par une minorité car ils ne trouvent pas les mêmes appuis auprès de l'administration et étant partis de la base celle-ci est plus prompte à faire valoir ses droits.

L'absence de démocratie s'accompagne également de reproches concernant le défaut de tout contrôle exercé par la base sur les opérations. Les adhérents n'ont que des contacts lointains et épisodiques avec les responsables et sont dans l'incapacité de connaître la situation individuelle de chacun en matière d'endettement et plus encore d'apprécier la situation collective. Les documents comptables qui permettraient cette appréciation ou bien sont inexistant, ou bien sont inaccessibles en dehors d'assemblées plénières ou bien sont établis en termes impénétrables pour le non initié et l'analphabète.

2222/: Lourdeur des procédures et la concurrence du commerce privé

L'analphabétisme des coopérateurs est repris d'ailleurs comme argument pour justifier l'emprise exercée par la minorité éclairée sur le choix des décisions et finalement le maintien d'une structure complexe à gestion centralisée qui entraîne des lenteurs extrêmes dans certaines procédures.

Le coopérateur est souvent obligé de s'y prendre très longtemps à l'avance s'il désire obtenir des produits, car la coopérative doit elle-même passer ses commandes en temps opportun. Il a été dit qu'en Haute-Volta il ne fallait pas moins de 26 documents signés et contresignés pour créer une coopérative et autant pour constituer un dossier de prêt, avec un nombre d'aller-retour impressionnant entre Ouagadougou et le lieu où habitent les coopérateurs (48).

La lourdeur des procédures est génératrice de lenteurs également au niveau des paiements, ce qui peut inciter les adhérents à chercher à écouler leur production par le canal des commerces privés, d'autant plus que ceux-ci se montrent souvent plus accommodants pour la fourniture des crédits.

Cette dernière tendance, déjà vérifiée dans beaucoup de coopératives agricoles, pourrait l'être encore davantage dans les coopératives d'éleveurs. L'expérience actuelle du Sénégal semble bien le confirmer. Le

dynamisme des intermédiaires traditionnels entre l'éleveur et le commerçant, joint à la dispersion géographique des éleveurs et à leur isolement font que les ventes d'animaux ne se réalisent presque jamais au siège de la coopérative. Elles s'effectuent le plus souvent aux points de rassemblement des troupeaux (49). Pareille constatation montre le soin qu'il conviendra d'attacher au choix du lieu d'implantation des futures coopératives d'éleveurs. Nous reviendrons sur cette question dans le quatrième chapitre.

2223/: Désintérêt de la base

Une conséquence directe du défaut de démocratie de la lourdeur des procédures et de l'absence de contrôle est le désintérêt progressif de la base.

Ce cas semble général chaque fois que la structure communautaire répond à une obligation légale ou qu'elle n'a été suscitée que dans le but de satisfaire une condition imposée de l'extérieur pour pouvoir prétendre à certains avantages (50).

Au contraire les groupes nés plus spontanément, pour combler un besoin ressenti dans le milieu (création d'une boutique, d'une pharmacie, d'un entrepôt, d'une bascule, d'une mutuelle villageoise, d'un moulin, d'une décortiqueuse, d'activités de transport, d'un foyer de réunions) font plus rarement l'objet d'un tel reproche (51).

Ils se heurtent cependant à des difficultés qui peuvent les amener à périlcliter plus ou moins rapidement. Souvent le nombre des adhérents au départ est trop faible et le moindre revers vide la caisse communautaire. Ils s'engagent parfois dans des opérations risquées ou mal conduites ou trop ambitieuses pour leurs moyens. Ils veulent quelquefois aller trop vite dans la multiplication de leurs activités communautaires - vue comme un gage de sécurité - au détriment de la légèreté de structure initiale.

Ce point est fondamental car il touche au problème du choix entre structure plurifonctionnelle et structure à vocation spécifique. Il est difficile de définir dans l'absolu un principe d'action en la matière. Il est vraisemblable que la question ne peut être tranchée indépendamment de considérations portant au minimum sur le type d'habitat, (groupé, dispersé, fixe, mobile....) le degré de hiérarchisation, le degré d'alphabétisation. En milieux d'éleveurs, on devra donc prévoir vraisemblablement une pluralité de solutions possibles.

Un danger guête encore le groupement spontané: sa réussite même qui peut apparaître menaçante pour la hiérarchie en place, ou faire l'objet d'une entreprise de récupération de la part de notables ou de services officiels.

223/: Le problème de l'articulation et de la définition des tâches respectives entre les services de vulgarisation technique et les organes de coopération

Ce problème est un point de friction classique entre les services responsables de la vulgarisation et ceux de l'animation puisque la mise en place des structures coopératives et précoopératives est du ressort généralement de ces derniers. (Après leur stage de formation les animateurs paysans se voient souvent confier pour première mission la tâche de susciter pareils groupements). Les services de vulgarisation peuvent craindre dans ces conditions, non sans raisons, que des malentendus ne surgissent dans l'esprit de villageois ne sachant plus très clairement à quel service ils ont affaire et de quels agents ils dépendent sur le plan des recommandations techniques. Cette crainte est encore plus vive lorsque le "technicien" n'est pas un agent polyvalent relevant des services de l'Agriculture ou de l'Élevage mais une société de produits qui n'entend pas voir interférer une structure parallèle dans son champ d'activités précis.

Dans le cadre d'une vulgarisation descendante, prenant appui sur le relais organique coopératif, celui-ci ne peut guère avoir une autre position que celle de subordonné. La solution la plus rigoureuse revenant à ne tolérer l'existence de structures coopératives que sous condition de faire jouer aux moniteurs d'agriculture, en sus de leurs fonctions propres, le rôle de cadres d'exécution, dans ces structures. Cette solution est celle que préconise J. GILLAIN dans son rapport 8 op.cit.

(J. GILLAIN admet en effet que si la structuration professionnelle ne saurait être un préalable, il est nécessaire qu'elle soutienne le développement de l'effort de vulgarisation à mesure que sont abordés des problèmes plus complexes). Une telle formule revient donc à faire absorber plus ou moins le relais organique par l'encadrement. C'est un peu, nous l'avons vu, le système auquel tendait le projet KIGOMA de la B.I.R.D. (cf. 46 op.cit.).

Une solution plus équilibrée a été trouvée au Niger après 1966. Elle consiste à mettre en place des structures de regroupement à l'échelon villageois et à l'échelon inter-villageois, afin de faire étroitement coïncider les structures coopératives (Groupement Mutualiste Villageois et Coopérative ou Section de Coopérative) et les structures d'animation-vulgarisation (Village Animé correspondant au niveau G.M.V., et Regroupement de Villages Animés - R.V.A. correspondant au niveau de la Section ou de la Coopérative).

L'élément de base devient en fait l'encadreur coopératif, mis à la disposition de la coopérative par l'U.N.C.C. (Union Nigérienne de Crédit et de Coopération), qui assume en plus de ses fonctions normales liées à la commercialisation, au crédit et théoriquement aussi à la formation des futurs encadreurs paysans, le rôle de vulgarisateur de thèmes techniques (pour la culture cotonnière).

Apparemment le schéma est donc à l'opposé de celui souhaité par J. GILLAIN selon lequel c'est un technicien de l'agriculture qui s'occupe de surcroît d'encadrer le groupe coopératif. Pratiquement la différence d'optique risque d'être considérablement atténuée, aux yeux du producteur et coopérateur de base, qui dans les deux cas tend à considérer l'encadreur comme la simple émanation de l'Autorité extérieure car plus que son statut juridique d'appartenance à l'un ou l'autre des services de l'administration ce qui importe est le type de relations qu'il va établir avec la base.

Ce système se prête pourtant en théorie à une participation plus active de la population et donc à un type de vulgarisation qui n'est plus purement "descendant" car les animateurs et vulgarisateurs paysans élus par la base, chargés d'être l'avant garde éclairée auprès de leurs mandants, ont aussi la possibilité de transmettre vers le haut, aux autorités politiques et aux cadres techniques, les besoins et souhaits exprimés par cette base. Tel était en tout cas l'objectif quand fut introduit le système au Niger.

Il semble toutefois qu'on ait sousestimé le poids des habitudes acquises en matière d'encadrement, la force contraignante de la "fiche technique" véritable planche de salut pour le moniteur de terrain, aussi bien que pour ses supérieurs; contrainte qui tend à s'exercer de façon d'autant plus impérieuse qu'elle continue de le faire dans le cadre non intégré des opérations sectorielles.

On a sousestimé peut-être aussi le rôle occulte des notables traditionnels qui ont pu dans certains cas peser sur le choix des animateurs "délégués" par la base, faussant ainsi en toute connaissance de cause l'esprit de l'opération (52). Plutôt que de "courroies de transmission" les délégués remplissent alors l'office d'agents-écran, pour mieux préserver les rouages de décision antérieurs.

224/: Exemples de solutions appliquées en Afrique de l'Est
(Kenya)

Le Kenya est l'un des pays au monde ayant aujourd'hui accumulé la plus grande somme d'expériences en matière de structures de groupes dans le domaine de l'élevage. Aussi il est intéressant d'examiner certaines des solutions apportées par ce pays dans différents types de situation.

2241/: Constat de départ

C'est le même que celui fait dans beaucoup d'autres lieux: à savoir une tendance jugée excessive des éleveurs à conserver en stocks des animaux au delà de leurs besoins nécessaires, misant davantage sur une politique quantitative que qualitative, - et par suite une dégradation de plus en plus nette des pâturages entraînant l'usure rapide des sols, la disparition de certaines espèces fourragères, l'apparition de zones gravement érodées difficiles à régénérer. Longtemps d'ailleurs la croyance restera ancrée dans l'administration coloniale qu'il était de toute façon aussi bien de ne pas "déranger" les tribus pastorales, ainsi ne prit-on guère de mesure à leur sujet avant la seconde guerre mondiale. (53)

Les mesures prises à l'époque reposaient essentiellement sur des décisions autoritaires cherchant à imposer aux éleveurs résidant à l'intérieur des zones surpâturées, l'abattage des animaux en surnombre au regard des quotas fixés par l'administration. Mais ces mesures autoritaires ne pouvaient suffire à renverser une tendance à laquelle des éleveurs isolés sont très attachés. En effet le destockage apparaît irrationnel lorsqu'il est le fait d'un éleveur agissant à titre individuel (54). Il aurait donc fallu pour avoir quelque chance de voir accepter la politique de déstockage, agir parallèlement sur la structure d'organisation des éleveurs - ce qui ne fut pas entrepris avant les années 1960.

(Notons que cela corrobore en tous points nos analyses précédentes concernant les démarches "individuelles" ou la recherche de relais "spécifiques").

L'idée dominante toutefois a été de rapprocher le taux d'extraction des zones pastorales de celui des exploitations (ranches) privés et commerciaux, généralement aux mains d'étrangers. L'espoir, pas toujours formulé, était d'intensifier la production, par l'élevage traditionnel, de jeune bétail à finir ou engraisser par les ranches privés et les ateliers d'embouche. Une structure très ouverte des prix payés aux producteurs permettait de rendre lucratives les opérations de finissage et d'engraissement encouragées, aux débuts des années 60, par un excédent de maïs par rapport aux besoins alimentaires internes et par l'espoir d'exporter de la viande vers le Moyen Orient.

2242/: Formules essayées

Les différentes formules essayées pour moderniser l'élevage traditionnel ont été:

- le ranch individuel
- le ranch de groupe
- le bloc pastoral
- le ranch coopératif
- la coopérative communale d'élevage
- les sociétés d'élevage

Parmi les schémas les plus significatifs, on peut noter le ranch de groupe, structure essayée en pays Masai.

En bordure de cette zone s'étaient créés des ranches privés de grande dimension (européens) bien gérés, susceptibles de servir d'exemple pour les pasteurs environnants en matière de rotation et d'amélioration des pâturages. Exemples d'autant plus utiles que diverses catastrophes naturelles survinrent vers 1959-61. Compte tenu donc de la pratique traditionnelle des éleveurs locaux souhaitant conserver la libre maîtrise de leurs troupeaux individuels, mais aussi des avantages démontrés par les ranches du voisinage en matière de gestion des pâturages, l'administration a lancé la formule dite de "Group Ranching" qui permettait en principe de concilier la libre conduite du troupeau d'un côté et une maîtrise communautaire du sol de l'autre (55).

L'élevage y est conduit selon les méthodes traditionnelles. Il n'y a pas d'appropriation individuelle des terres de parcours, tout le monde peut conduire pâturer ses bêtes librement en dehors des terrains de culture. Il existe donc peu d'incitation à investir personnellement en moyens hydrauliques ou en améliorations foncières et, comme on l'a dit, aucun avantage à suivre les recommandations de déstockage puisque l'éleveur continue à gérer son troupeau sur une base parfaitement individuelle.

Le "bloc pastoral" dans les zones d'élevage nomade. L'administration a appliqué pour ces zones le même type de politiques que celles instaurées dans le Sahel de l'Afrique de l'Ouest, en aménageant des points d'eau à exhaure mécanique ou manuelle, espacés les uns des autres de 25 à 65 km, et complétant l'infrastructure hydraulique d'équipements divers. De ce point de vue l'expérience du Kenya ne présente donc pas de solutions originales par rapport à ce que d'autres pays ont mis en pratique, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de tentative de restructuration de la base en vue de constituer des unités pastorales organisées, dotées de droits et de devoirs strictement définis.

Actuellement on compte avant tout sur une répartition plus uniforme des points d'eau pour éviter les phénomènes de surpâturage mais aucune politique relative au paiement de l'usage de l'eau et à la couverture des frais d'entretien et de fonctionnement des installations n'a encore été établie. Il en résulte une rapide dégradation des infrastructures mises en place.

Le problème, non encore résolu, est donc double: premièrement, comment introduire une participation financière des intéressés? deuxièmement, à supposer les principes de cette participation définis et acceptés, comment amener les éleveurs à respecter les principes de pâturage et de gestion du troupeau améliorés? (56)

La coopérative communale d'élevage. Elle a été préconisée dans le but de préserver chez les éleveurs une attitude plus responsable vis-à-vis de leur propre troupeau, attitude que la formule purement coopérative pouvait mettre en danger en accentuant leur tendance à adopter un comportement de simples actionnaires, surtout attentifs à toucher leurs dividendes.

Donc à la différence de la formule coopérative, l'adhérent conserve la libre disposition de son troupeau, comme dans le système du ranch en groupement. L'accès aux pâturages et aux installations est limité aux participants. Mais à la différence du système de "group ranching" on maintient une base d'activités coopératives sous la forme d'un troupeau collectif assez gros pour couvrir les coûts de fonctionnement et les frais d'entretien de toutes les installations mises à la disposition du groupe (57).

Il n'en demeure pas moins que la tendance centrifuge à l'individualisation des lots est tout aussi vive que dans les précédentes associations pastorales, ce qui tendrait à démontrer que les bases coopératives

n'ont pas réussi à souder très profondément les intérêts des participants en restant peut-être trop étroites.

2243/: Considérations diverses sur les formules d'organisation mises en place au Kenya

L'énoncé de celles-ci indique le pragmatisme et la diversité des approches faites pour la mise en valeur des terroirs pastoraux. Elles n'ont cependant pas résolu tous les problèmes, même en zones sédentaires - les zones de surpâturage sont loin d'avoir toutes disparu, certaines installations hydrauliques sont mal entretenues, les gérants de ranches n'ont pas toujours les compétences nécessaires - quant aux zones d'élevage nomade, on a vu que leurs structures ne sont pas beaucoup mieux organisées que dans les pays du Sahel de l'Afrique de l'Ouest. Et apparemment rien ne laisse prévoir des changements importants dans les années qui viennent puisque la politique consistant à uniformiser la distribution de points d'eau aménagés est exactement celle que les Etats de l'Afrique de l'Ouest ont commencé d'appliquer dès leur indépendance. On ne peut donc qu'être frappé par le décalage existant entre la diversité des solutions apportées d'ores et déjà dans les zones d'élevage sédentaire - qui témoigne d'un état d'esprit éloigné de tout dogmatisme - et l'absence de réflexion en matière de schémas d'organisation dans les zones nomades, comme si ici rien ne pouvait être sérieusement proposé.

Cette lacune est peut-être lourde de menaces à plus long terme pour les éleveurs nomades dans la mesure où elle risque de cristalliser une situation telle qu'elle ne leur préserverait aucun droit reconnu. A l'inverse des agriculteurs et agriculteurs-éleveurs sédentaires qui peuvent participer au mouvement d'enregistrement de leurs titres de propriété dans le cadre de la réforme foncière, car ils satisfont aux deux conditions de culture ou de résidence, les nomades n'ont de droit ni à un titre ni à un autre à faire valoir.

L'"Adjudication Act" destiné à éviter le danger d'un dépouillement progressif des éleveurs nomades, a prévu une nouvelle catégorie de "droits territoriaux généraux détenus par des groupes identifiables" - les groupes en question allant de la famille nucléaire à la tribu.

On n'a malheureusement encore aucune donnée sur le nombre d'opérations d'enregistrement faites au profit de ces groupes. Il serait en particulier très utile de savoir si des tribus ou des fractions de tribus ou des groupes dont la cohésion serait davantage spatiale que sociale ont effectivement entrepris des démarches pour se faire reconnaître comme les détenteurs de droits territoriaux; et si aucun autre groupe n'est venu s'interposer? Ces questions sont de première importance puisque leur réponse conditionne vraisemblablement la solution du problème abordé au paragraphe 2244: celui de la restructuration du milieu sur des bases collectives, préalable à l'acceptation d'une autodiscipline en matière d'aménagement des parcours.

En second lieu on aura noté que les structures mises en place sont toujours organisées par le haut. Le milieu n'a pas été réellement consulté sur les formules préconisées (58).

Un autre trait qu'il convient de signaler est la tendance toujours présente, après avoir accepté de s'associer dans le cadre d'un groupe, à rechercher une autonomie plus grande en particulier par une individualisation des pâturages.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que le Kenya bénéficie d'un personnel d'encadrement nombreux: notamment dans le domaine vétérinaire et pastoral. La situation est cependant bien moins favorable dans les zones nomades en raison des problèmes de transport, et donc des difficultés de déplacement pour les encadreurs. Les spécialistes de ces questions au Kenya, paraissent recommander comme solution une plus grande décentralisation de l'encadrement au niveau des districts qui pourraient ainsi consacrer davantage de leur budget à ce problème des déplacements des encadreurs.

3/- L'encadrement intégré: problèmes et méthodes

31/: Considérations diverses:

Nous avons déjà à plusieurs reprises abordé le problème de l'encadrement intégré. Une meilleure intégration entre les services techniques oeuvrant auparavant chacun de leur côté dans leur domaine spécifique a depuis très longtemps été reconnue comme une nécessité, à la fois parce qu'elle permet d'importantes économies en personnel comme en matériel et parce qu'elle doit mettre un terme à une attitude souvent concurrentielle des différents services qui s'adressent en fin de compte à la même clientèle.

La recherche d'intégration peut s'effectuer à des niveaux divers. On a vu par exemple que dans le cadre d'une opération-témoin ponctuelle comme le Secteur-Pilote ou le village expérimental l'encadrement tendait en général à cette intégration; mais elle a été recherchée également à l'échelon de zones d'intervention plus larges, sous-préfectures, arrondissements etc.... quoiqu'on ne puisse pas, semble-t-il, dépasser un certain niveau au delà duquel l'effort d'intégration devient de plus en plus difficile.

La SATEC a réalisé en 1973 une étude sur diverses expériences menées dans la région de la Bretagne (59), dont nous ne retiendrons que l'une des conclusions, importante selon nous, car au coeur de notre problème: "les résultats les plus tangibles des efforts entrepris dans le cadre des différentes expériences pour conduire à une démarche globale et collective de développement sont peut-être représentés par l'émergence des "Pays" qui, en Bretagne centrale tout au moins, sont apparus comme un cadre susceptible d'être le support géographique de la prise de conscience d'une communauté de destin.... Les expériences dans lesquelles aucun cadre géographique du type du "pays" ne pouvait être mis en évidence, ont rencontré des difficultés pour amener les habitants à se mobiliser".

"Amener les habitants à se mobiliser", c'est en ces termes mêmes que se pose le problème relatif à l'aménagement de schémas de parcours pour les éleveurs, ainsi qu'on l'a vu à propos de la politique des blocs pastoraux instaurée en particulier au Kenya.

Si les principes de l'encadrement intégré rencontrent un accord à peu près unanime, l'observation des réalisations concrètes n'autorise cependant pour l'heure présente qu'un prudent optimisme. Nous allons examiner deux expériences que nous estimons significatives des obstacles qui encombrant la voie menant à une véritable intégration.

32/: L'expérience de la ZODER, en Côte d'Ivoire - (60)

A sa création en 1963, la Zone de Développement Rural mise en place dans les 3 sous-préfectures de Bouaké, Didievi et Brobo avait pour objectif de "coordonner les actions des différents services et organismes touchant au développement rural sous l'autorité d'un responsable unique" et d'obtenir "l'adhésion active des cultivateurs".

Le Directeur départemental de l'Agriculture coiffait l'ensemble, avait autorité sur le chef de la WODER et celui-ci sur les conseillers ruraux. Le Directeur départemental de l'Agriculture coordonnait par ailleurs l'action de la C.F.D.T., de la C.A.I.T.A. (tabac) et du chef du C.F.A.F. (Centre de Formation d'Animateurs) qui avait lui-même autorité sur les conseillers d'animation. On voit ainsi que l'Animation n'était subordonnée ni au chef de la ZODER ni au Directeur départemental. Le succès ou l'échec de la coordination dépendait par conséquent du bon accord des individus en fonction, et d'une claire répartition des tâches. Ni l'une ni l'autre ne se vérifièrent et les différents services continuèrent à travailler plus ou moins indépendamment les uns des autres, c'est-à-dire que chacun peu ou prou faisait sa propre animation en même temps que sa propre vulgarisation.

Nous pouvons tirer de cet échec, auquel il fut assez vite mis un terme, un double enseignement:

- premièrement, il est extrêmement difficile d'aboutir à un encadrement réellement coordonné dans un milieu où différentes sociétés de produits ont de longue date pris pied, démarché leur propre clientèle, selon des principes de vulgarisation strictement descendante. Le producteur est perçu comme un individu que seuls des conseils répétitifs et un encadrement rapproché peuvent amener à une plus grande efficacité. Or si l'on ne peut faire confiance au producteur on ne peut non plus faire totalement confiance à une structure de coordination extérieure.

- deuxièmement, l'organisme chargé de l'Animation n'est pas toujours armé pour coordonner. Il semble que dans le cas de la ZODER l'Animation n'ait pas su ou pu dégager sa propre doctrine de façon claire et donc l'imposer aux services techniques. En l'occurrence devait-elle occuper une position totalement subordonnée au service des sociétés de produits, se faisant ainsi leur simple agent publicitaire auquel est confié la tâche de faire disparaître les goulots d'étranglement psychologiques? Ou avait-elle en priorité le rôle de

susciter dans le milieu des formes nouvelles d'organisation? Faute d'avoir tranché, sa fonction est restée constamment ambiguë et son efficacité en a pâti.

33/: L'expérience des Zones d'Action Intégrée au Niger

L'objectif de cette expérience, démarrée en 1966, était double puisqu'il s'agissait d'une part, de coordonner les actions de terrain des différents services concernés intervenant dans une même zone et d'autre part d'accentuer l'effet-masse de l'encadrement, selon le principe déjà vu dans les "zones d'action prioritaires", en le concentrant davantage dans l'espace (pratiquement à l'intérieur des zones à potentialités humaines et économiques favorables). Il était prévu par ailleurs d'associer étroitement à l'action intégrée le système coopératif en faisant du R.V.A. (Rassemblement de Villages Animés) sa circonscription de base.

La structure établie demeurait hiérarchique, avec un coordinateur au niveau de la zone (généralement un arrondissement) et au niveau de département un coordinateur départemental sous l'autorité du préfet transmettant les directives émanant de l'échelon national. Cependant la population organisée à la base à l'intérieur des R.V.A. devait prendre une part active à son propre développement (d'où le rôle que l'on avait pensé faire jouer aux animateurs-paysans avec les résultats que l'on a vus. cf. 52 op.cit.).

On a donc une pyramide à plusieurs niveaux: au niveau de terrain (R.V.A.) les cadres des différents services (agriculture, élevage, coopération, animation, alphabétisation, santé....) interviennent en principe sous la responsabilité de l'un d'entre eux, en général le moniteur de l'Agriculture, selon le programme de travail dit "plan de campagne" élaboré par l'équipe des cadres d'arrondissement. Cette équipe est elle-même coordonnée le plus souvent par le chef du service d'Agriculture placé sous l'autorité du Sous-Préfet. Au niveau régional, le Comité Technique Départemental (CO. TE. DEP.) présidé par le Préfet, rassemblant les chefs de services départementaux et les Sous-Préfets, donne son avis sur les programmes locaux en les harmonisant compte tenu des orientations définies au niveau National par le Comité Permanent du Développement Rural (C.P.D.R.).

J. M. FUNEL faisant le bilan de cette expérience (cf. 14, op.cit.) est amené en définitive à reconnaître qu'en dépit de cette "organisation verticale et centralisée" ou à cause d'elle, la coordination des cadres d'arrondissement resta un problème non résolu. Chaque service technique continuait à être responsable de son secteur, chaque agent d'encadrement n'avait de comptes à rendre qu'à son chef hiérarchique, le coordinateur étant dépourvu de moyens de pression.

"Le plan de campagne ne valait que ce que valait l'action intégrée (....) une fois établi et arrêté, le plan de campagne était généralement classé, souvent égaré, les responsables locaux ne se référant qu'à leurs programmes sectoriels...."

Quant à l'action sur le terrain, les R.V.A. ne purent remplir leur rôle de circonscriptions de base communes à tous les services. En fait chaque service fonctionnait dans son espace propre, district, coopérative, secteur, selon le cas avec sa clientèle propre (planteurs de coton, propriétaires de chèvres rousses, etc....). Une preuve a contrario du peu d'effets sur la pratique quotidienne des structures mises en place est le fait que la mise en sommeil du C.P.D.R. après 1970, et donc le ralentissement des activités des CO.TE.DEP., n'ont pas significativement modifié le cours des choses pour ce qui touchait aux méthodes de vulgarisation appliquées à la base.

Plus profondément, J. M. FUNEL voit la raison dernière de l'inefficacité des tentatives d'encadrement intégré dans la précarité de "structures plaquées de l'extérieur sur un appareil non préparé"...projection d'un schéma mental, et à ce titre appelées à disparaître dès que leurs auteurs se sont retirés (61).

34/: Les formules d'intégration moins ambitieuses

Dans le cas de la ZODER et plus encore des Zones d'Action Intégrée on a affaire à des expériences de coordination assez poussées bien que les réalisations ne soient pas toujours à la hauteur des intentions. Mais on peut rencontrer des formules moins ambitieuses qui se ramènent à préconiser un simple regroupement de services administratifs.

Ainsi dans son bilan de vulgarisation décennale en Haute-Volta (cf. 48 op.cit.), O. EDOU fait remarquer que l'introduction de la culture attelée en milieu paysan a pu être freinée par une mauvaise organisation administrative:

...."Les services de l'Elevage ont toujours été séparés des opérations de vulgarisation. Même à la création des O.R.D. les services de l'Elevage ne dépendaient pas de ceux-ci mais directement de l'Agriculture. Ce n'est qu'en mai 1969 que deux infirmiers vétérinaires ont été rattachés à l'O.R.D. avec pour rôle la protection sanitaire des troupeaux des zones encadrées. Mais sans matériel propre....Le regroupement de tous les services de l'Elevage au sein de l'O.R.D. aurait dû être un préalable à tout développement de la culture attelée. Car le développement de la culture attelée nécessite que les paysans deviennent de véritables éleveurs plutôt que des gardiens de troupeaux."

Le projet d'élevage au Sénégal Oriental (cf. 44 op.cit.) recommande de s'entourer de précautions de même nature en créant dans le cadre du projet une "Division de l'encadrement et de la vulgarisation" qui travaillera en étroite collaboration avec la "Division de la Promotion de l'Eleveur" du Service de l'Elevage. Les thèmes à diffuser seront conçus et choisis conjointement par deux techniciens, l'un étant le chef de la Division de l'encadrement du projet, l'autre un agent du Service Régional de l'Elevage, chacun sous la responsabilité de son supérieur. La seule différence sera que hors des ZAC les encadreurs seront des agents du Service de l'Elevage, les uns et les autres se retrouvant dans des stages conjoints, ouverts éventuellement à des encadreurs ne travaillant pas dans la zone.

Des formules de ce type paraissent sans contredit une très bonne chose; moins lourdes à mettre en place que des formules à structure hiérarchique qui en raison même de leur lourdeur, entraînent une gestion verticale et centralisée peu propice à une intégration autre que superficielle des services techniques.

35/: Les problèmes de formation

L'encadrement intégré implique que du personnel de différents services coopère sous la responsabilité de l'un d'entre eux. Celui-ci doit vraisemblablement avoir une formation polyvalente. Or cette condition se trouve rarement réalisée à l'heure actuelle. De même on bute sur le problème de la polyvalence au cas où l'on envisagerait de confier une "action globale" à un encadreur unique.

Les encadreurs actuels paraissent eux-mêmes très conscients du problème, et s'ils souhaitent en général acquérir une plus grande polyvalence - comme en témoignent les interviews recueillies dans l'enquête MARCOMER (cf. 18 op.cit.) ils ne pensent pas que cela soit possible sans une certaine réduction de leur rayon géographique d'action, c'est un point important à relever. Il est à noter par ailleurs que les encadreurs agricoles aspirent fréquemment à recevoir une formation en matière d'élevage, soins aux animaux en particulier - car ils se rendent compte que cela pourrait grandement faciliter leur insertion dans un milieu d'agriculteurs-éleveurs, tout en leur donnant personnellement une plus grande sécurité professionnelle. Un document du S.E.A.E. (62), établissant les besoins et les priorités d'une politique de reconstitution du cheptel au Sahel, recommande que soient mis en route des programmes nationaux de formation, coordonnés à un niveau supranational qui mettrait au point les thèmes d'encadrement. Au niveau des Etats, il convient d'après les experts du S.E.A.E. de créer des centres formant deux types d'encadreurs:

- des encadreurs pastoraux pour les zones strictement sahéliennes,
- des encadreurs polyvalents pour les zones agro-pastorales, ceci en vue d'assurer un encadrement rapproché.

Il faut voir néanmoins que même les encadreurs pastoraux doivent nécessairement recevoir une formation assez diversifiée, car le mode de vie d'un éleveur, fût-il le plus nomade, couvre un champs d'activités qui peut être très varié.

Ainsi il doit prendre des décisions de nature commerciale. Comme beaucoup de projets de développement de l'élevage supposent, de la part de l'éleveur, une exploitation "rationnelle" de son troupeau, il est nécessaire que cette rationalité soit étayée d'une connaissance exacte des prix (par période, par lieu de vente, par qualité de viande....). Si l'on prend le cas du projet Nord Côte d'Ivoire (11 op.cit.) on constate que l'une des tâches revenant à l'encadreur sera de porter à la connaissance des éleveurs les différents barèmes de prix. Il devient donc une sorte de conseiller

économique, averti des problèmes commerciaux et des considérations de coût, aspects qui échappent ordinairement à sa compétence. Il est à ce sujet permis de s'interroger sur l'ampleur des tâches qui risquent d'être exigées de cet encadreur. N'oublions pas en effet que le domaine d'action d'un encadreur purement pastoral touche déjà à de multiples thèmes, du moins en théorie: connaissances en matière de densité potentielle d'UBT, ou stock units/ha, par type de pâturages, techniques d'abreuvement, connaissances mécaniques de base, connaissances vétérinaires, dosages d'aliments minéraux en rations d'entretien, par espèces, et en rations complémentaires, etc....

Mais remarquons que si de pareilles exigences sont formulées c'est dans le cadre d'une démarche pédagogique exclusivement descendante, d'une part, et qui se place d'autre part dans l'hypothèse où l'éleveur se trouve plus ou moins livré à lui-même.

L'éleveur est par conséquent en position d'attente passive vis-à-vis d'un appareil de vulgarisation extérieur en qui la plupart de ses espoirs d'ouverture au monde et d'accession à l'information économique ou technique sont mis.

4/- Les bases d'une participation active des éleveurs dans les opérations de développement

Avant de poursuivre notre réflexion sur les méthodes de vulgarisation, il convient de faire le point sur les différents problèmes jusqu'ici rencontrés, compte tenu que nous devons maintenant centrer plus spécialement notre attention sur les réalités des sociétés pastorales.

Nous avons tour à tour examiné un certain nombre de méthodes usitées dans les années récentes après les avoir classées selon un ordre dont nous avons dit qu'il ne correspondait en aucun cas à un ordre chronologique. Notre seul fil conducteur dans cette présentation a été de suivre autant qu'il se pouvait le lien logique qui nous paraissait le mieux assurer la transition d'une méthode à l'autre en commençant par celles qui s'attachent à nouer des relations de personne à personne entre démarcheur et démarché; puis les méthodes cherchant à démultiplier ces relations soit à travers des relais "spécifiques" - strictement individuels comme les leaders et les animateurs-vulgarisateurs, ou déjà plus agrégés à la manière des opérations-témoins (fermes pilotes, villages expérimentaux etc....) - soit à travers des relais "organiques" jouant le rôle de caisses de résonance au sein d'un milieu structuré en groupements, en coopératives, etc....; pour terminer, nous avons brièvement traité des méthodes qui se veulent les plus globales dans leur approche, faisant appel à un encadrement intégré. L'exemple de la ZODER permet toutefois de vérifier qu'il n'y a pas automatiquement constitution de relais "organiques" dans l'hypothèse d'encadrement intégré et inversement il peut y avoir des relais organiques - style groupement mutuel - constitués à seule fin de développer une opération sectorielle ou "poly-sectorielle" (63) - C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il serait vain de chercher dans ces méthodes les différents moments d'un processus historique.

Dès lors, pourquoi tant de méthodes diverses essayées pour des résultats qui n'ont pas toujours été très probants?

Le Plan de Développement 1970 - 1974 de la République du Kenya ne reconnaissait-il pas:

"Despite its importance, rather little is known about the effectiveness of agricultural extension. For this reason an evaluation of the extension services will be made early in the Plan period." (64)

Le Kenya n'est certainement pas le seul pays à s'interroger de la sorte sur l'efficacité d'un appareil d'encadrement reconnu pourtant comme de bonne qualité et relativement nombreux (estimé à plus de 6 000 agents en 1974).

En réalité force est de reconnaître que les résultats obtenus dans les divers pays sont rarement satisfaisants lorsque l'enseignement des agents de vulgarisation n'est pas sérieusement épaulé par de bonnes conditions météorologiques et un système de prix rémunérateur pour le producteur.

Nous allons donc reprendre dans un premier paragraphe les points d'achoppement soulevés par l'emploi des méthodes de vulgarisation descendante en particulier dans les sociétés pastorales. Ceci étant, disons tout de suite que les points d'achoppement ne tiennent pas uniquement à la seule question des méthodes car celles-ci ne sont en fait que la résultante d'un certain type de projets de développement qui s'attachent à la diffusion de techniques nouvelles de production. On ne peut, par conséquent, dans notre critique des méthodes de vulgarisation, faire abstraction des projets qui les soutiennent; la participation des populations aura donc pour effet, vraisemblablement, de modifier la nature de ces projets. Considérer d'autre part que le premier problème de la vulgarisation est la diffusion de techniques nouvelles revient à mettre au second rang, à considérer en tout cas comme de moindre importance, ou même comme une donnée du système, les problèmes d'organisation sociale au sens large et notamment d'organisation foncière.

Chez des cultivateurs, ce qui se traduira par le fait de vulgariser le semis en lignes et l'emploi d'engrais en admettant que les problèmes amont, liés au statut foncier par exemple ne viendront pas interférer directement avec ce domaine de compétence proprement technique, se traduira de même chez des éleveurs par le fait de diffuser des techniques de production (sélection naturelle, fournitures de rations alimentaires, abreuvement etc....) sans s'attaquer d'abord au problème global de l'aménagement de l'espace pastoral.

P. THENEVIN a insisté dans son récent rapport (65) sur la nécessité avant toute autre action de proposer et réaliser cet aménagement de l'espace pastoral.

La question que nous avons à poser est donc de savoir si les méthodes de vulgarisation descendante sont susceptibles ou non de nous faire avancer dans la voie d'un aménagement, d'en appréhender les divers aspects.

41/: Insuffisances des méthodes de vulgarisation "descendante"
au regard des problèmes pastoraux

Aménager l'espace pastoral consiste à mettre en oeuvre différentes actions, telles celles que cite P. THENEVIN:

- Assurer à un groupe donné une certaine aire pastorale avec ses points d'eau, ses terrains de parcours, ses zones de réserve, ses terrains de culture;
- Prévoir un système de droits de pacage pour les groupes étrangers;
- Créer une infrastructure (pistes, couloir de vaccination, moyens de stockages, abattoir....);
- Développer les ressources de l'espace rural et pastoral, par la création de nouveaux équipements hydrauliques donnant accès à de nouveaux pâturages auparavant enclavés, par la régénération des parcours épuisés, par une rationalisation des rapports productifs et commerciaux que nouent éleveurs et agriculteurs dans les zones de contact et une codification de leurs droits respectifs afin de limiter la concurrence sur l'espace.

Ce sont donc ces questions qui apparaissent comme fondamentales et c'est par rapport à elles qu'il convient de juger de l'efficacité éventuelle des moyens employés par la vulgarisation "descendante".

411/: Les méthodes de démarchage individuel

En reprenant les caractéristiques essentielles de cette démarche nous pouvons dire qu'elle se définit par un enseignement de techniques à l'usage d'individus d'âge actif considérés comme éléments-particules d'un ensemble indifférencié (à l'égard des thèmes de base) ou stratifié en catégories utiles (à l'égard des thèmes avancés); techniques que le vulgarisateur diffuse en suivant un certain plan de marche dans le temps et dans l'espace mais qu'il se réserve de modifier le cas échéant car espace et temps restent des moyens aux services d'une fin. Cette fin se traduit généralement en termes quantitatifs de production. (Chez des éleveurs on visera par exemple à un accroissement "numérique" du troupeau, plus un accroissement "qualitatif" (pondéral), plus un accroissement du taux d'exploitation commerciale - cet objectif étant évidemment différent selon que l'on se situe en zone d'élevage extensif - auquel cas on insistera sur le rôle naisseur et quantitatif - ou en zone plus méridionale - auquel cas on accentuera la vocation d'embouche et de réélevage associée éventuellement à l'activité agricole.)

4111/:Un enseignement de techniques....

Il ne fait aucun doute que l'éleveur a beaucoup à prendre dans la technique moderne: techniques d'embouche, de sélection, de prophylaxie, de dressage, etc....mais concevoir la vulgarisation comme un enseignement de ces techniques risque d'enfermer l'appareil d'encadrement dans une impasse,

s'il est vrai que les techniques s'acceptent ou se refusent pour des raisons qui ne relèvent pas principalement de leur bonne ou mauvaise assimilation (cf. 23 op.cit.). Nous connaissons des cas où une technique a été parfaitement comprise, discutée, commentée par une large fraction de population (les marchés jouent leur rôle dans cette circulation de l'information) et cependant rejetée. Réciproquement de nombreux exemples pourraient témoigner de la vitesse avec laquelle ont pu se diffuser certaines innovations techniques en dehors de tout véritable encadrement.

Les éleveurs ont de leur côté un stock de connaissances accumulées qu'il serait bien prétentieux de vouloir rejeter (cf. notre note 40 op.cit. montrant que les ranchers européens ont pu profiter de l'expérience des éleveurs kenyans). Surtout, l'éleveur, comme tout rural, a de sa situation une perception globale qui prend en compte simultanément l'ensemble des implications sociologiques et économiques et non seulement l'aspect technique des innovations qui lui sont proposées. (Cela ne signifie pas qu'il ne se trompe jamais dans sa propre appréciation mais cela signifie qu'il intègre dans son "modèle de décision" un certain nombre de contraintes ordinairement absentes des purs schémas techniques.) Or les décisions relatives à l'aménagement de l'espace pastoral mettent en jeu, pour la plupart, des questions d'ordre politique, économique, sociologique, bien avant des questions d'ordre technique. C'est de savoir comment faire respecter une discipline de l'eau, une discipline des rotations de parcours, par quel moyen faire participer l'éleveur aux frais d'entretien et de fonctionnement des infrastructures, comment l'inciter à déstocker plus précocement ses taurillons, etc.... La vulgarisation-enseignante de techniques apparaît ainsi souvent hors de propos en s'attachant à l'assimilation unilatérale d'une gestuelle extraite de son environnement politique.

4112/: ...à l'usage d'individus d'âge actif...
(et nous pourrions ajouter "masculins")

On oublie, ce faisant, premièrement à quel point la notion d'actif - personne d'âge compris entre 15 et 60 ans - est une notion occidentale - deuxièmement, que ces individus appartiennent à un ensemble de noyaux concentriques: la "maison" (unité de consommation centrée sur chaque épouse et ses enfants célibataires) le groupe domestique restreint (les différentes co-épouses et le chef de ménage) le campement (unité résidentielle qui peut correspondre au groupe domestique restreint mais qui peut aussi englober les cellules de plusieurs hommes mariés - frères ou enfants) l'unité nomade (fraction ou sous-fraction correspondant souvent au niveau de collecte de l'impôt). Ces unités remplissent des fonctions différenciées, aussi faudrait-il s'interroger sur leur champ d'attribution respectif avant de proposer un "paquet technique" nouveau à leurs membres adultes considérés isolément. Pour prendre un exemple on conçoit que la fourniture de suppléments minéraux passe par d'autres niveaux de décision que le respect d'une discipline de l'eau autour des puits de la fraction.... De même la structure du troupeau étant dépendante de la structure du groupe domestique (pour des raisons tenant à l'offre de travail notamment) et de ses lois internes de dévolution de l'héritage, on ne peut introduire un nouveau système de commercialisation et d'exploitation sans prendre en compte ces interrelations. Nous disons

toutefois qu'il pourrait être non seulement utopique mais dangereux de chercher à utiliser comme leviers ces différents mécanismes expliquant les comportements "traditionnels" dans le but fort aléatoire de favoriser la pénétration de projets. Nous pensons qu'une telle voie ouvre tout droit à des techniques savantes de manipulation des sociétés et ferait jouer aux responsables de projets le rôle d'apprentis sorciers. En d'autres termes une réflexion plus poussée sur les niveaux de décision - à laquelle nous souscrivons entièrement - ne devrait pas se fixer pour objet la détermination de nouveaux "groupes-cibles" en laissant inchangés par ailleurs les principes de la vulgarisation descendante.

4113/: ...éléments-particules d'un ensemble indifférencié à l'égard des thèmes de base....

L'aménagement de l'espace pastoral forme le thème de base par excellence, à défaut duquel aucune autre action n'a de chances sérieuses d'aboutir ni de perdurer. Or il est clair que l'acceptation de ce thème doit d'emblée se réaliser à un niveau global, c'est-à-dire à celui de l'ensemble de la communauté fréquentant un même secteur pastoral avec ses parcours de saison sèche, de demi-saison, d'hivernage, ses zones de délestage, ses points d'eau permanents et temporaires, ses terrains de cueillette et de culture. Et cet ensemble n'est pas "indifférencié" comme on l'a dit ci-dessus. On a vu, par les exemples de "group ranching" kenyans notamment, les difficultés rencontrées pour faire accepter des éleveurs des innovations de comportement à titre individuel lorsqu'il n'y a pas, derrière, le soutien d'une collectivité.

Dans les zones de contact agriculture-élevage, le niveau global à considérer doit s'élargir aux deux communautés (66). Il n'est donc plus possible de concevoir l'enseignement comme devant s'adresser aux éléments particules d'un ensemble indifférencié.

4114/: ...ou stratifié en catégories utiles à l'égard des thèmes avancés....

Pratiquement on entendait par thèmes avancés essentiellement des thèmes plus onéreux en inputs-même si a priori il n'y a pas de corrélation entre le coût et la complexité - et par conséquent à ne diffuser qu'auprès de familles répondant à des critères précis de force de travail, de capacité d'endettement, de niveau de formation, etc....

Une telle dichotomie n'a pas de signification concrète en milieu d'élevage extensif. Elle pourrait en avoir une cependant dans la situation de ranching semi-intensif et d'embouche en préconisant par exemple des suppléments totalement artificiels (coûteux) plutôt que des aliments grossiers, sous-produits agricoles, dans lesquels serait simplement incorporé un peu de complément.

En ce qui concerne l'aménagement de l'espace pastoral on peut certes imaginer des thèmes "avancés" comme la fauche mécanique de l'herbe, l'ensilage, le stockage du foin, les prairies artificielles, etc...., mais en ce domaine également l'acceptation ou le refus ne passe pas par une stratification

préalable en catégories utiles. Ainsi les éleveurs de la 6^{ème} région du Mali interrogés par A. MARTY (67) se montrent-ils extrêmement réticents à l'idée de couper des fourrages pour les emmagasiner ou de stocker du foin, car en l'absence d'une structure collective, ce serait à coup sûr déclencher un réflexe de panique. On retombe par conséquent sur l'obligation d'envisager certaines innovations exclusivement dans le cadre d'une organisation communautaire. C'est ce que dit A. MARTY à propos de la coupe de la paille.

...."Ce thème paraît donc tolérable tant qu'il reste localisé et peu important. Il devient intolérable si on envisage une opération à grande échelle du moins dans les conditions actuelles du pastoralisme." (souligné par G.A.)

4115/:car espace et temps restent des moyens....

Il n'est pas possible de considérer l'espace pastoral à la fois comme objet de l'aménagement et comme moyen (dans le cadre d'une même zone pastorale s'entend); or l'espace est de toute évidence objet pour chacun des points énumérés au début du paragraphe 41. Le vulgarisateur se trouve par conséquent dans l'impossibilité de moduler spatialement l'objet de sa diffusion. Par contre, il peut théoriquement jouer sur le "timing" de diffusion, en mettant en place tel équipement avant tel autre, en proposant qu'un certain ordre thématique soit respecté (exemple: commencer par des actions sanitaires, finir par la création de pare-feux), mais on voit que ce "timing" n'est plus destiné à s'attacher une certaine clientèle. L'optique en est totalement différente.

Nous verrons plus loin, en étudiant la contribution de A. MARTY, la conséquence de ce changement d'optique, quant à l'ordonnancement chronologique des thèmes, lorsque espace et temps ne sont plus considérés comme des variables manipulables et qu'on laisse s'exprimer librement les éleveurs sur leurs souhaits à court, moyen et long terme. On s'aperçoit alors que l'ordonnancement auquel ils arrivent peut se révéler assez différent de l'ordonnancement défini de manière exogène dans le cadre d'un projet classique s'appuyant sur une vulgarisation "descendante".

412/: Les méthodes faisant appel aux "relais spécifiques"

Du point de vue qui nous intéresse ici l'utilisation de "relais spécifiques" ne modifie en rien la nature du problème. Si le milieu reste inorganisé le fait que l'enseignement du vulgarisateur transite par l'intermédiaire de leaders, d'animateurs et encadreurs sortis de ce milieu, ou passe par le stade de la démonstration pilote, continue à se heurter aux obstacles relevés dans les paragraphes précédents.

Le seul domaine dans lequel le relais puisse donc tenter d'agir ce n'est plus de témoigner par son exemplarité propre des bienfaits de telle ou telle innovation technique, mais de contribuer à créer les conditions structurelles nécessaires pour que le milieu puisse globalement s'engager dans la voie d'une innovation. (Son rôle semble de toute façon devoir se ramener à un domaine d'animation stricto sensu.)

Si l'on considère maintenant le relais du type "zone expérimentale", en raison de l'espace-objet qu'est l'espace pastoral à aménager, deux conditions apparaissent nécessaires pour que l'opération ait quelque chance d'être extrapolable aux zones d'élevage environnantes:

- premièrement la "zone expérimentale" ne devrait pas être définie de façon trop sommaire - comme le sont par exemple les unités pastorales mises en place autour d'un forage selon un schéma standard établi en fonction de critères purement techniques - car une telle zone impose a priori un certain découpage (uniforme) de l'espace qu'elle propose comme modèle à généraliser, mais sans qu'il y ait eu confrontation de ce modèle aux espaces pastoraux réels. De sorte que les groupes d'éleveurs (fractions, regroupements de fractions, etc....) qui souhaiteraient s'organiser sur des bases communautaires ne trouvent pas, dans le schéma standard qui leur est proposé en exemple, les réponses attendues à leurs véritables problèmes de gestion des points d'eau et des parcours. C'est ce que nous disions en d'autres termes, ci-dessus (paragraphe 4115) en signalant que dans le cadre d'une même zone pastorale l'espace ne saurait être objet et moyen. Ou encore peut-on dire la "zone expérimentale" devrait correspondre aussi étroitement que possible à une "zone pastorale" afin que les leçons en soient extrapolables pour d'autres "zones pastorales". Sinon, on ne voit pas d'autre perspective que celle de multiplier côte à côte ces "zones expérimentales" à travers des procédés coercitifs puisqu'elles ne répondent pas aux attentes de la population - incompatibles avec une prise en charge progressive et un auto-encadrement assuré par les populations. Ce serait en outre aller à l'encontre des options participatives prises par la plupart des gouvernements.

En conclusion, la recherche de base à mener actuellement, conditionnant la mise en place des schémas d'aménagement pastoraux, est celle de l'organisation effective des parcours. Nous verrons plus loin à quel point les connaissances en ces matières restent aujourd'hui encore fragmentaires.

- deuxièmement la "zone pastorale-expérimentale" n'est pour les populations environnantes qu'un idéal impossible à atteindre (pouvant même susciter des réactions de découragement ou de rancoeur tant l'écart de moyens apparaît important entre ceux mis à la disposition de la zone expérimentale et ceux dont peut disposer le milieu) si parallèlement n'est pas proposé aux éleveurs un schéma d'organisation communautaire. C'est la critique que nous avons adressée à certains des projets examinés précédemment (cf. 10 et 45 op.cit.).

Le relais spécifique ne peut donc remplir sa fonction sans cette organisation, mais celle-ci devra à son tour dépasser la mission reconnue d'ordinaire à un simple "relais organique".

413/: Les méthodes faisant appel aux "relais organiques"

Les reproches que l'on formule généralement à l'encontre des structures associatives, pré-coopératives ou coopératives, dont nous avons rappelé les principes, montrent quels obstacles il conviendra de surmonter si l'on entend favoriser la mise en place d'une structure capable d'infléchir durablement le comportement des éleveurs en les amenant progressivement à respecter un ensemble de pratiques pastorales à la définition desquelles ils auront eux-mêmes participé. Ces obstacles sont surtout la lourdeur, le manque de "démocratie" interne, l'incapacité de contrôle, la main-mise des notables (surtout dans des sociétés très hiérarchisées comme le sont les sociétés Maure et Touareg). Il en est d'autres qui demanderont une attention particulière:

- le problème de la localisation, en rapport avec la définition des zones pastorales.

- l'établissement de relations équilibrées entre les populations d'éleveurs et d'agriculteurs, afin d'éviter notamment le risque de dépouillement graduel des éleveurs qui n'auraient plus que des droits d'usage incertains face à une consolidation croissante des droits de culture des agriculteurs.

- la codification des rapports entre la population "organisée" de la zone pastorale et les éleveurs de l'extérieur

Sur ces trois derniers points entre autres, fondamentaux pour assurer à un programme d'aménagement pastoral toutes chances de succès, on peut dire que les "relais organiques" actuels - lorsqu'ils existent - sont tout-à-fait insuffisants. Destinés à promouvoir le crédit ou la consommation d'inputs, ils renforcent, plutôt qu'ils n'atténuent, les comportements à titre individuel. Ils n'acheminent pas les participants vers la concertation. On a vu à travers les exemples du Kenya à quel point les pressions centrifuges continuaient à s'exercer. Ces pressions paraissent être la règle générale essentiellement dans deux types de situations; soit qu'un groupe s'est constitué en vue d'un objectif limité (obtenir un crédit, immatriculation foncière....) et que plus rien ne maintient une fois l'objectif atteint, soit qu'il a été institué de force. Dans les deux cas, il ne paraît pas possible d'envisager qu'un aménagement de l'espace pastoral puisse s'accomplir sur de pareilles bases, car c'est un projet à long terme et c'est un projet qui a peu de chances de réussir sous la seule contrainte. Il existe déjà des tentatives de réglementation qui ne se sont pas révélées probantes faute d'une organisation concertée suffisante de la base (68).

414/: Les problèmes de l'intégration

Nous avons vu au chapitre 3 que les essais d'intégration se sont heurtés souvent aux rigidités des structures sectorielles en place quand ils n'ajoutaient pas encore à ces rigidités à travers une organisation hiérarchisée.

Nous devons faire ici une autre remarque. Les projets intégrés reposent sur l'hypothèse implicite d'une connaissance relativement exhaustive des milieux concernés. Or on constate déjà que cette intégration conçue par les responsables extérieurs au milieu ne peut dans la plupart des cas être qu'une intégration partielle tant sont nombreux les sous-systèmes socio-économiques qu'il serait nécessaire de considérer. C'est pourquoi on se limite le plus souvent à une appréhension "poly-sectorielle", même dans des sociétés relativement bien connues comme le sont les sociétés agricoles sédentaires.

Dans les milieux d'éleveurs, le degré d'information générale dont on dispose actuellement n'a évidemment rien de comparable avec celui caractérisant, malgré toutes ses lacunes, les sociétés sédentaires.

P. THENEVIN (65 op.cit.) note entre autre variables fondamentales mal connues: les prix aux producteurs (par lieu, par période, par espèce animale, par sexe et par âge) les besoins en main-d'oeuvre par opération pastorale, l'offre de main-d'oeuvre (selon le statut familial, le sexe et l'âge de l'agent, la période, l'espèce animale considérée) le degré d'inégalités sociales dans l'appropriation des troupeaux, les processus sociaux réglant la circulation du bétail (héritage, dot, etc....), le mode d'exploitation en fonction de l'époque (reconstitution après sécheresse, déstockage, croissance normale) et même des variables proprement techniques font encore l'objet de maintes contradictions entre les spécialistes. (Songeons par exemple aux expériences menées au forage de Labgar (cf. 24 op. cit.) notamment sur le problème de l'abreuvement "à jour sauté" afin de trancher entre des avis très contradictoires.)

Nous-même avons insisté sur les lacunes en matière de connaissances démographiques des milieux éleveurs (69). Il est donc à craindre que des projets dits intégrés, définis extérieurement, aient peu de prise sur une réalité aussi mal cernée et soient rejetés comme un corps étranger quels que soient les efforts entrepris par l'appareil de vulgarisation.

42/: Les obstacles à lever pour rendre possible une réelle participation des éleveurs à la mise en place des schémas d'aménagement pastoral

421/: Le problème des groupes pastoraux et de leurs relations à l'espace

Les conclusions de la SATEC sur les difficultés pour amener une population à se mobiliser en dehors d'un cadre géographique précis imposant une "communauté de destin" nous paraissent parfaitement correspondre à la situation des communautés pastorales.

On a, à diverses reprises, insisté sur l'importance de ce facteur et nous avons vu (68 op.cit.) ses conséquences lorsqu'une insuffisante attention lui était portée.

Mais de quoi dispose-t-on actuellement comme informations à ce sujet? Principalement de résultats de travaux de recherche, d'une part; de prises de position émanant de services techniques d'autre part, qui attestent du souci d'aborder le problème dans un esprit rationnel.

Ainsi au Mali, une double définition est proposée par les services d'élevage:

- la zone pastorale: "ensemble géographique immense, capable d'embrasser la plupart des mouvements de transhumance, souvent de grande amplitude". (A. MARTY, 67 op.cit.)

- les unités pastorales, subdivision de la zone pastorale: "ensembles géographiques plus restreints et plus homogènes, du moins pendant la saison sèche en année normale". (ibidem)

En année normale, on a donc selon ce schéma un double niveau d'organisation à considérer: au niveau extensif, un espace englobant les parcours d'hivernage de pasteurs relevant d'une certaine unité. Mais cet espace est hétérogène et comme a priori les parcours de transhumance d'hivernage de groupes d'éleveurs n'occupant pas les mêmes unités pastorales (en saison sèche) peuvent interférer, on conçoit que dans une même "zone pastorale" se trouvent à certaines époques de l'année des groupes d'éleveurs fréquentant en saison sèche des "unités pastorales" distinctes.

Remarquons, toutes proportions gardées, la similarité entre ce problème, où l'on cherche en définitive à déterminer pour un groupe d'éleveurs son niveau d'organisation spatiale pertinent (l'unité ou la zone?) et le problème que l'on rencontre à l'échelle réduite des unités résidentielles et des unités d'exploitation, en milieu agricole, lorsque six ou huit mois par an les membres d'un enclos se scindent en groupes de fonctionnement autonomes et ne se réunissent qu'en saison des pluies pour cultiver une sole vivrière collective.

Sans pousser la similarité plus loin, nous pouvons dire toutefois que les deux niveaux ont vraisemblablement leur rôle à jouer et qu'il conviendra d'en tenir compte dans les structures participatives à mettre en place.

N'oublions pas d'autre part le caractère excessivement schématique pour le moment de cette organisation à deux niveaux: Des questions subsistent en effet: Ces niveaux sont-ils stables dans l'espace? Dans le temps? N'y a-t-il pas d'autres niveaux? L'unité pastorale est-elle aussi homogène que le modèle le voudrait? Si l'on cerne à peu près la définition de l'unité pastorale, celle de la zone semble beaucoup moins argumentée. A partir de quel critère précis peut-on dire que l'on quitte une zone pour une autre, est-ce un découpage purement administratif?

D'autres définitions ou analyses ont été proposées par différents auteurs. Voici ce qu'ils ont dit:

- A. Le ROUVREUR (in 59 op.cit.)

"Il n'y a chez les Kréda, pas plus que chez aucun Toubou, pas plus que chez aucun nomade du Tchad, rien qui ressemble à une organisation collective des déplacements. L'unité de nomadisation, c'est le férik, c'est-à-dire cinq à vingt tentes appartenant à deux, trois, quatre clans différents; le férik se forme et se désagrège au gré des mariages, des intérêts, de la fantaisie de chacun. Il est impossible dans ces conditions de définir des axes de transhumance précis. On peut cependant parler de courants principaux de nomadisation...."

Et de fait, l'auteur esquisse les zones de parcours de divers groupes, mais sans préciser leurs structures sociologiques.

- A. MARTY (in 67 op.cit.) (en milieu Dahaussahak)

"Beaucoup de campements ont l'habitude de nomadiser dans le même secteur à chaque saison sèche. Leur souhait profond est de ne pas être dérangés par d'autres...."

"La notion de limites de terrains de parcours (entre fractions ou campements) n'existe pas, semble-t-il."

"En définitive l'exploitation des pâturages est laissée à l'initiative individuelle."

"Les déplacements notamment se font au gré des chefs de campement: la coordination à ce sujet est rare."

- J. GALLAIS

"Le clan ou la fraction peut fournir la base d'une certaine organisation de l'espace....Maures, Touareg, et Peul possèdent fréquemment cette organisation...." (70)

"Le droit tamachek semble refuser le principe de l'appropriation de la nature. Les mares, les bas-fonds où on creuse les puisards sont ouverts à tous. Il en est de même des pâturages et des terres salées...." (71) D'autre part "Pour les savanes à 'asral' (*Panicum laetum*)....un droit d'exploitation prioritaire est reconnu à certaines collectivités, fractions ou familles." (71)

J. GALLAIS introduit par ailleurs divers concepts:

- l'"aire de nomadisme" = espace exploité par un "groupe de nomadisme pastoral", doté d'une assez grande stabilité dans le temps.

- Le "groupe de nomadism pastoral" = "toute tribu ou fraction réunissant deux conditions: itinéraire d'ensemble distinct, autonomie administrative".

J. GALLAIS identifie 42 groupes dans le Gourma: "liste moins longue que celle des unités administratives actuelles qui correspondent souvent à d'anciennes fractions et qui continuent à nomadiser plus ou moins conjointement, mais plus longue que celles des groupes socio-historiques (au nombre de 15), incluant souvent différents groupes de nomadisme. Mais la définition des groupes socio-historiques est peu claire. Ils ont eu des appellations changeantes. Les "territoires" qu'ils contrôlent ne couvrent pas tout l'espace pastoral et dans certains cas se chevauchent, ce qui suggère à l'auteur l'idée d'identifier "les aires réduites où se superposent trois ou quatre pointes de territoires différents. Ces pôles attractifs sont les "points forts" de l'organisation de l'espace pastoral à l'intérieur du Gourma. Ils sont au nombre de huit,"

Il semble qu'on puisse prolonger l'analyse de J. GALLAIS en distinguant deux types de pôles attractifs: ceux qui se situent à l'intersection des territoires pastoraux de groupes socio-historiques "dominants" (anciennement guerriers) et ceux qui sont tout entiers inclus dans une seule "mouvance guerrière" et qui traduisent par conséquent des interférences au niveau de fractions ou tribus inféodées.

Une difficulté demeure: J. GALLAIS note de très fréquents changements de "mouvance". En conclusion, sur un découpage de fond assez stable au niveau des groupes socio-historiques dominants, on observe beaucoup de modifications de parcours parmi les groupes inféodés.

- H. BARRAL (72) parle de "zones d'endodromie" pour désigner "des aires pastorales à l'intérieur desquelles s'effectuent selon un cycle annuel, les déplacements d'un nombre à peu près constant de troupeaux et de la population qui les accompagne. Leurs limites paraissent relativement stables. Il en dénombre plus de vingt dans le nord de la Haute-Volta, pour quelque 70 000 individus nomades ou sédentaires.

- M. DUPIRE (35 op.cit.)

Chez les Peul Wodaabe: "En saison sèche le "jom uriro" (chef de campement) décide des déplacements de son campement, en hivernage l'"ardo" organise la transhumance de son segment de lignage."

"En hivernage les déplacements se font de manière concertée entre campements appartenant à la même fraction...." (fraction et segment étant ici synonymes)....le chef de fraction est aussi le conducteur "des migrations qui conduisent le petit groupe de parents dans une nouvelle région."

"Les membres du lignage primaire sont très dispersés mais dans une région donnée les segments d'un même lignage ont tendance à se regrouper."

En définitive c'est bien la fraction, groupe dont la taille moyenne est un peu supérieure à 200 individus, mais qui peut aller de quelques ménages à une cinquantaine, qui représente une "unité de nomadisation".

Ceci étant, les unités de nomadisation peuvent se superposer dans l'espace. (Il n'y a pas de relation bi-univoque stricte entre un espace et une fraction.)

M. DUPIRE note à propos des Touareg et Bouzou (60 op.cit.) "Leur descente vers le sud s'accroît, ce qui ne (les) empêche pas de défendre énergiquement leur droit de propriété sur les ressources en eau et en pâturages de la zone nomade....L'aristocratie (imajeghen) détient des droits prééminents sur le sol." On relève ici une différence de position par rapport à J. GALLAIS, sans doute attribuable au fait que dans le Gourma les Tamachek constituent un groupe dominant alors que dans le secteur étudié par M. DUPIRE ils tendent à devenir minoritaires et par suite plus sourcilleux sur la défense de leurs droits de premiers occupants.

Enfin dans son ouvrage de base de 1970 (36 op.cit.) M. DUPIRE revient sur sa notion de "groupe migratoire", chez les Wodaabe, qu'elle représente comme un ensemble de plusieurs fractions:

"Pendant la saison des pluies, c'est à l'échelle du groupe migratoire, ou du moins d'une ou de plusieurs de ses fractions, que s'effectuent des déplacements concertés sur un trajet traditionnel...." Avait-elle en 1962 situé trop bas le niveau de décision concernant les transhumances d'hivernage?

++++++

On voit par ces extraits d'auteurs que la réalité est extrêmement complexe, eux-mêmes prenant d'ailleurs nombre de précautions avant d'émettre leurs hypothèses. Il ne semble se dégager de constantes entre ces propositions que sur le fait qu'il existe bien une certaine organisation reposant sur un consensus assez informel; que c'est surtout pour les transhumances d'hivernage et les déplacements migratoires (changements d'aires de nomadisme) que les mécanismes de décision sont les plus fluctuants (en saison sèche les éleveurs se retrouvent sur des points d'eau précis dont ils bougent peu); qu'un groupe (fraction ou campement) a toujours la possibilité de changer de mouvance, à des fins probablement autant politiques que pastorales. Et peut-être ceci va-t-il créer des difficultés supplémentaires pour amener les éleveurs à une relative fixation à l'intérieur d'une aire de parcours définie.

Le maître mot est donc souplesse des formules, tant pour un groupe donné, en fonction des circonstances, qu'entre les groupes utilisant des systèmes pastoraux différents. Les mesures qu'il conviendra de prendre - auxquelles la plupart des éleveurs ne sont pas opposés sous réserve qu'ils participent à leur élaboration - devront, elles aussi, se garder de toute rigidité. Ce fait justifie ainsi les options actuelles des gouvernements en faveur des structures participatives seules susceptibles de concevoir et prendre en charge techniquement et financièrement des projets d'aménagement pastoraux.

Certes nous ne sommes pas en mesure de préciser les points d'implantation de ces structures participatives - pour les raisons tenant aux incertitudes et à la multiplicité des cas exposés ci-dessus - mais nous pouvons au moins énoncer quelques principes d'action qui découlent directement de ce qui a été dit:

- de même que les structures coopératives sont souvent organisées à plusieurs niveaux (groupement mutuel villageois à la base, coopérative, association locale de coopératives, union régionale....) on peut a priori concevoir en milieu d'éleveurs des structures également sur plusieurs niveaux. Evidemment les fonctions remplies à chaque niveau seront définies par les éleveurs eux-mêmes afin de ne pas retomber dans les travers (lourdeur, hiérarchie....) des "relais organiques" classiques en milieu agricole.

L'unité pastorale de saison sèche pourrait constituer un de ces niveaux. Les populations qui la fréquentent paraissent en effet relativement stables autour de leurs points d'eau. L'étude de cas de A. MARTY (cf. infra) montrera effectivement que les éleveurs sont prêts à s'organiser à un tel niveau....Mais ils peuvent souhaiter également s'organiser sur un espace encore plus réduit, défini comme un "secteur pastoral". Au niveau supérieur il sera sans doute utile de prévoir des instances de décision concertée, par exemple à l'échelon des "zones d'endodromie", des "aires de nomadisation", des "zones pastorales". Les points forts de l'organisation spatiale dont parle J. GALLAIS pourraient être retenus comme lieux privilégiés de rencontre (dans l'espace et dans le temps) entre les populations fréquentant ces espaces. Nous voyons à ce propos une réelle similitude entre ce problème d'interférences pastorales qui suggère une certaine localisation des instances de concertation à mettre en place et le problème des zones de contact agriculture-élevage où doivent s'instaurer des relations équilibrées et complémentaires.

- les besoins d'organisation ne se limitent pas aux questions de parcours. Il conviendra donc d'aborder point par point ces autres domaines et définir avec les éleveurs le mode d'organisation à susciter pour traiter de chacun d'eux (approvisionnement, stockage, etc....). Selon le domaine concerné il est assez probable que le niveau spatial le plus efficace pourra varier. Nous voyons en ceci un avantage car ce peut être un facteur empêchant une concentration excessive des fonctions au niveau d'une structure unique. Il ne faut pas se dissimuler en effet qu'une structure unique polyvalente - si elle peut être jugée préférable à des structures multiples, dans le cadre d'une organisation centralisée, hiérarchique, reposant sur les principes d'une vulgarisation descendante - semble plus difficile à concilier avec les principes d'une action réellement participative. Nous avons fait état, au paragraphe 2223, des dangers guêtant les structures plurifonctionnelles et mis l'accent sur trois aspects essentiels à considérer dans le choix de ces structures: type d'habitat, c'est-à-dire toutes les données liées à l'organisation spatiale; hiérarchisation; alphabétisation.

La légèreté des structures spécifiques est incontestablement un facteur de simplification pour leur gestion. Ceci permet donc de surmonter plus aisément le handicap de l'instruction. Elle diminue le risque d'une main-mise totale exercée par une minorité, le contrôle en étant plus facile et plus décentralisé. Elles paraissent mieux adaptées qu'une structure unique pour organiser de façon souple la gestion de l'espace à plusieurs niveaux. Mais d'une société à l'autre les problèmes à considérer sont variables, elles n'ont ni la même organisation de l'espace (même entre sociétés purement nomades) ni les mêmes structures sociales et économiques; c'est pourquoi il n'y a pas de modèle uniforme à proposer. Il appartient aux éleveurs de se déterminer. Cependant on peut envisager un principe général suivant lequel les structures spécifiques organisées à la base feraient l'objet d'une adhésion individuelle alors que les structures chargées plus précisément de gérer l'espace (contrôler l'accès aux parcours, mises en défens de périmètres etc....) feraient l'objet d'une adhésion collective - à l'image du modèle nigérien où les sociétaires des coopératives ne sont pas les personnes mais des G.M.V. - (Dans le cadre d'une "unité pastorale" les G.M.V. pourraient être par exemple les différents "secteurs" - c'est-à-dire des groupes de campements fréquentant les mêmes points d'eau.) Cette solution présenterait d'ailleurs l'avantage de pouvoir à tout moment intégrer les nouveaux arrivants, sans que la structure d'accueil se trouve modifiée, et par conséquent de surmonter le problème des changements de "mouvance".

422/: Autres préalables à la participation

On va rapidement les signaler car ils sont assez évidents et ne concernent pas spécifiquement les éleveurs.

4221/: Du côté de l'Etat

- Malgré les pétitions de principes officielles, les Etats ne semblent pas toujours disposés à prendre les mesures politiques que nécessiterait une réelle participation de la base. Toute structure auto-gérée est une menace potentielle contre l'autorité des gouvernements (73). Les organes d'encadrement répugnent, même lorsque les textes le prévoient expressément, à se dégager progressivement de leur mission de contrôle pour se transformer en simples conseillers.

Dans le cas des éleveurs, il existe en outre un mur de méfiance et d'incompréhension tenant au fait qu'ils sont, pour des raisons bien connues, nettement sous-représentés dans les instances politiques.

- Les planificateurs craignent que la participation de la base à la définition des programmes ne nuise à la cohérence globale et n'aille à l'encontre des finalités nationales. Ils craignent également qu'elle n'aboutisse à une forte réduction d'efficacité dans l'encadrement et en définitive à une moindre croissance (cette idée est assez répandue auprès des sociétés de produits).

- La politique des prix a peu avantage jusqu'à présent les éleveurs. Or des exemples montrent que sans revenus monétaires suffisants, les groupes

constitués en coopératives autogérées, ont les plus grandes peines à dégager des niveaux d'épargne collective suffisants pour entreprendre des actions d'une réelle portée. Les gouvernements ont donc parfois tendance à maintenir les prix au producteur à un bas niveau, en subventionnant plutôt les réalisations entreprises à la base par des groupes constitués - qu'ils transforment ainsi en "assistés-contrôlés" dépourvus de ressources propres.

- La mise en place de structures participatives ne devrait plus être un simple moyen au service d'un objectif. Elle devrait elle-même être promue au rang d'objectif.

- Les Etats en proie aux difficultés du chômage des certifiés voient quelquefois dans la multiplication de structures administratives sectorielles et hiérarchisées un remède à leurs problèmes d'emplois.

- Enfin les financeurs extérieurs continuent à se montrer extrêmement réticents devant l'idée d'un auto-encadrement des opérations auxquelles ils participent. Ils multiplient ainsi les conditions dont l'une des premières consiste à faire gérer le projet par une société de services qui en assume l'entière responsabilité.

4222/: Concernant la base

- Un préalable absolu est de ressusciter un élan en faveur de la création de structures participatives. Ce ne sera pas facile partout où des expériences d'institutions coopératives centralisées ont rendu les populations sceptiques à l'égard de nouvelles tentatives d'organisation (74).

- Faut-il utiliser les structures villageoises traditionnelles de concertation ou mettre en place des structures nouvelles?

Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres vus jusqu'à présent, la réponse ne peut être uniforme.

Dans les sociétés les plus hiérarchisées il semble difficile de ne pas respecter au moins au départ, les circuits de décision traditionnels. Le danger est bien entendu que la réflexion initiale menée par les intéressés sur leurs propres problèmes et les solutions à leur apporter ne soit biaisée par l'avis des notables, mais ce danger est moindre que celui de blocage pur et simple pour avoir négligé le poids des chefferies.

Il ne semble pas nécessaire cependant de chercher à conférer un statut légal aux structures sociales existantes - selon une possibilité envisagée par les auteurs du rapport F.A.O. - 1974 (3 op.cit.) - car nous voyons là un risque d'officialisation de ces structures et de retour à un encadrement centralisé à base de directives émanant de l'extérieur.

Par contre nous ne pensons pas qu'il faille opposer comme deux formules alternatives les structures traditionnelles revitalisées et les structures entièrement nouvelles. En effet nous avons admis la possibilité

de structures spécifiques multiples. Rien ne s'oppose donc a priori à faire usage des deux possibilités.

4223/: Préalables relatifs aux projets

- Actuellement les projets sont élaborés dans leurs grandes lignes par des techniciens. La population n'est pas consultée ou l'est sur des points secondaires et les sources de financement ne s'engagent qu'au vu du projet détaillé. Ensuite seulement commence la phase de sensibilisation de la population.

Pour un projet à la conception et à l'élaboration duquel la base serait plus étroitement associée, il semble essentiel de ne pas susciter de faux espoirs non tenus par la suite pour des raisons financières, car l'élan participatif créé se trouverait compromis pour longtemps. Ceci implique donc que les sources de financement pressenties prennent un minimum d'engagement dès le départ.

- L'argument précédent plaide pour une réduction du nombre de "gros" projets onéreux et une multiplication du nombre de "petits projets", mais d'autres arguments plaident également en ce sens:

..la participation active suppose une population suffisamment limitée pour percevoir réellement sa "communauté de destin".

..elle suppose un type de projets techniquement et financièrement assumables par la population, à court terme. Le choix des "paquets techniques" devrait ainsi répondre à des critères d'un autre ordre que ceux examinés au cours de notre chapitre 1. Les "gros projets" paraissent difficilement compatibles avec une telle condition.

- Concernant le contenu des projets, on verra dans l'annexe suivante consacrée à la présentation des expériences menées par A. MARTY au Mali et au Niger - que les services techniques devront accepter la règle du jeu participatif, c'est-à-dire admettre que les éleveurs, en l'occurrence, précisent eux-mêmes leurs objectifs en les ordonnant en fonction d'un certain échéancier. Assurément, ni objectifs ni échéancier ne seront en tout point ceux auxquels pourraient aspirer les techniciens. Ils ne sont pas incohérents pour autant et gagnent beaucoup en réalisme.

+++++

Références et notes

- (1)- Agriculture - Etude sectorielle - Banque Mondiale, Juin 1972.
- (2)- Principes et opérations - Groupe de la Banque Mondiale, Septembre 1974.
- (3)- L'aménagement écologique des parcours arides et semi-arides d'Afrique et du Moyen Orient - F.A.O., 1974.

Dans ce document diverses recommandations sont formulées pour l'aménagement de terroirs pastoraux. Ainsi faut-il, entre autres, que: "Dans les futurs projets de développement pastoral, la préférence soit accordée aux projets construits en tenant compte des meilleurs aspects des systèmes traditionnels et qui encouragent la participation des populations (...) par l'établissement d'organisations locales possédant des droits de jouissance des terres garantis" (souligné par nous G.A.).

"Inutile de dire que des organisations locales du type décrit ci-dessus n'apparaissent pas spontanément."

Ce texte ébauche donc une voie d'action dans la perspective participative.

(4)- Les frontières entre l'animation et la vulgarisation stricto sensu sont âprement disputées entre les services responsables. Le fait est que l'animation a quelque peine parfois à définir son domaine propre car elle ne peut mobiliser psychologiquement une population sans référence à des opérations concrètes où la technique a son mot à dire.

(5)- Nous avons montré dans:

"L'analyse du milieu humain dans les projets d'opérations agricoles. Critique des critères d'évaluation - Réflexions à partir d'un cas" - G. ANCEY, INSEE-COOP, MIN-COOP, ORSTOM (AMIRA No16, Juin 1976).

pourquoi l'approche individuelle qui suit une ligne de moindre résistance en faisant délibérément abstraction de l'existence de structures de décision complexes au sein du milieu pour n'en retenir que les éléments utiles (agents actifs adultes) s'est finalement en toute méconnaissance de cause avérée sans doute la plus efficace des démarches à un certain moment et dans certains types de projets: "Les opérations sectorielles ont incontestablement pu tirer parti, au moins durant leur phase initiale, des structures socio-économiques des milieux ruraux (nous pensons ici à l'opposition aîné-cadet, à l'autonomie des groupes restreints de production à l'intérieur même des exploitations, à la non transférabilité interne des masses monétaires, etc)."

(6)- Nous excluons au cours de notre analyse les modalités de diffusion totalement contraignantes, à base d'amendes sinon de châtiments corporels exercés contre les récalcitrants.

(7)- Connaissance du milieu et vulgarisation agricole. Le cas de l'opération Centre-Mossi. J. MESNIL, SATEC, 1970.

- (8)- Contribution à l'approche des problèmes de vulgarisation agricole dans les pays tropicaux en voie de développement. J. GILLAIN - Tananarive, SATEC, 1965.
- (9)- Mission Rege - notes sur les problèmes de méthodes et de formation en Haute-Volta (Opération Mossi) Avril 1967. Paris - SATEC, 1967.
- (10)- Développement de l'élevage bovin dans la zone sylvo-pastorale (phase d'approche). Rapport programme - SEDES, Septembre 1974.
- (11)- Projet de développement de l'élevage bovin sédentaire dans le nord de la Côte d'Ivoire. Orientations et Evaluation - Avril-Mai 1974 - (République de Côte d'Ivoire, Ministère de la production animale).
- (12)- J. MESNIL, SATEC, 1970 (op.cit.).
- (13)-(Un exemple de stratégie "spatiale" d'une société d'intervention) in: Exploitations agricoles en pays Diamala-Djimini. Aspects de la vie rurale, Annexe 3: Coton Allen et Tabac CAITA. G. ANCEY - OSTROM; Centre de Petit Bassam - Côte d'Ivoire. Sciences Humaines Vol. II, No6, 1969.
- (14)- Méthodologie de la planification.
Le développement régional et sa problématique étudiés à travers l'expérience de Tahoua (Niger). J. M. FUNEL - Ministère de la Coopération.
- (15)- Essai pour une méthodologie de la vulgarisation des unités-pilotes SATEC - Mission au Sénégal, Mai 1969. A. GATIN -
"....n'est-il pas illusoire de penser qu'il suffit de démontrer par des exemples pratiques d'exploitations modernisées, l'effet particulièrement marquant sur le plan économique des méthodes préconisées pour entraîner les masses rurales et enregistrer une adhésion massive...."
- (16)- Projet d'encadrement et d'animation rurale de la région Sud-Ouest de la République de Haute-Volta. Paris - SATEC, 1965.
- (17)- L'intervention de la SATEC en pays Mossi. République de Haute-Volta, B.I.R.D. Rapport provisoire - Mars 1965.
- (18)- MARCOMER: Bilan et évaluation de l'action de l'encadrement dans les O.R.D. de Ouagadougou, Koudougou et Kaya. Paris, Septembre 1973.
- (19)- Etude prospective pour le développement agricole des pays de la zone sahélienne (1975-1990). Volume I, Rapport Principal, PS/SAH/76/ESP/1 - Rome 1976. Voir en particulier: Quatrième partie - la voie de développement et le cadre institutionnel - III. Proposition d'une structure de développement rural.
- (20)- Agricultural Development in Kenya. An economic assessment. Nairobi. Oxford University Press 1976. Chapter 4 - An Overview of Agricultural Development Policy - L. D. SMITH.

(21)- Programme de développement rural en pays Mossi - 2^{ème} phase 1965-1967, Rapport technique (Annexe I) - SATEC, Novembre 1964.

(22)- On doit préciser cependant que J. GILLAIN étai sa théorie à l'aide de l'exemple réussi qu'aurait été l'opération culture attelée en pays Mossi. Si en 1965 il était permis de nourrir encore quelque illusion sur le succès promis à l'opération bien vite il fallut déchanter. Plus personne aujourd'hui n'oserait y faire référence, sinon comme contre exemple pour toute autre opération.

(23)- A propos du motif "ne connaît pas" il est intéressant de faire observer que les % de réponse correspondants sont pour presque tous les thèmes nettement inférieurs à 20%. Dans une zone où selon l'enquête elle-même plus de 2/3 des "simples paysans" (c'est-à-dire ni chef de village, ni chef de quartier, ni chef de terre, ni notable, ni ancien-combattant, ni commerçant, ni riche) "n'ont jamais vu l'encadreur en 1972 dans les trois O.R.D." la faiblesse de ces % tend à montrer d'une part que la connaissance d'une technique ne passe peut-être pas de façon privilégiée par les canaux admis de l'encadrement officiel, contrairement à l'idée reçue qui lie indissolublement diffusion d'une technique et densité d'encadrement, d'autre part que les raisons du refus ne tiennent pas principalement à un défaut de savoir, mais d'abord à des raisons économiques et foncières. On peut donc sérieusement s'interroger sur le réalisme de la doctrine faisant de la pédagogie (enseignement dispensé de haut en bas) le problème clé de toute vulgarisation.

(24)- L'expérience de l'IEMVT décrite dans:

"Valorisation du cheptel bovin de la zone sylvo-pastorale de la République du Sénégal" (IEMVT)

offre quelques points communs avec la "cellule d'appui", du moins sur le principe de base. Au forage de Labgar un Centre de Pré vulgarisation a été créé en octobre 1971. Il a passé un contrat avec des éleveurs fréquentant la zone, aux termes duquel ils s'engageaient à soumettre leurs troupeaux à des pesées et contrôles réguliers contre fourniture gratuite et régulière de suppléments minéraux. La sécheresse de 1972 a perturbé l'expérience qui s'est poursuivie au ranch de Doli auprès des troupeaux "réfugiés". Ainsi grâce à la collaboration volontaire des éleveurs, on teste en vraie grandeur les thèmes de vulgarisation, ce qui permet aux techniciens de l'élevage de confirmer ou d'infirmer sur le terrain "les résultats obtenus en laboratoire et de les compléter en les mettant à l'épreuve de la rentabilité, préalable indispensable avant d'entreprendre une vulgarisation plus large". (Exemple: on teste l'effet de l'abreuvement "à jour sauté" en comparant deux lots-témoins d'animaux.) Cette expérience a été de celles qui ont poussé le plus loin la technique de pré-vulgarisation expérimentale en milieu traditionnel.

(25)- L'opération "Terroir" menée depuis 1971 en Haute-Volta a repris un peu ces principes: cf.

"Dix années de vulgarisation agricole dans la région de Ouagadougou" O. EDOU - Paris, SATEC, Avril-Décembre 1971.

L'opération se fonde sur la coexistence de la vulgarisation de masse et de la vulgarisation ponctuelle sur un terroir déterminé. L'action gagne ainsi en souplesse, s'adapte à la majorité tout en permettant à ceux qui sont techniquement les plus avancés de continuer à améliorer leur exploitation.

(26)- Il reste cependant un point obscur dans le schéma d'action proposé. On ne voit pas clairement, après la phase d'étude préalable, sur quelle base sociale ou géographique précise doit commencer le démarchage du vulgarisateur. On a l'impression d'un hiatus séparant la première phase d'analyse et l'action.

(27)- cf. Niveaux de décision et fonctions-objectif en milieu rural africain. G. ANCEY, INSEE-COOP, MIN-COOP, ORSTOM (AMIRA No3, Avril-Novembre 1975); paru aussi dans "STATECO" Juin 1976, No8 (INSEE - Service de Coopération).

(28)- Diffusion of cattle-farming in Igara County, West Ankole. I. TINDIMWEBWA, occasional paper No45, Department of Geography, Makerere University, Kampala, Uganda, 1972.

(29)- Exemple donné par I.T.: si des éleveurs n'ont que des droits d'usage et que certaines innovations impliquent la pose d'une clôture, telle l'insémination artificielle, elles ne se feront pas.

(30)- L'auteur ne fournit pas suffisamment de renseignements, dans son papier assez court, sur l'état des structures sociales pour qu'on puisse se faire une juste idée du degré d'individualisation au sein de cette société. Tout laisse cependant penser qu'il est assez élevé.

(31)- Dans l'enquête MARCOMER (18 op.cit.) les encadreurs interviewés signalent qu'ils sont bien souvent obligés de se fier davantage au savoir ancestral du paysan qu'aux consignes de leurs fiches techniques, par exemple pour les dates de semis, pour le choix des sols, etc.

(32)- cf. 70 op.cit. Annexe II. Troupeaux et familles chez les éleveurs sahéliens, P. BONTE.

(33)- Ainsi, dans la région de Bouaké (Côte d'Ivoire) vers 1969-1970, pour promouvoir la culture en lignes. (Les lots promis n'ont malheureusement pas toujours été remis aux vainqueurs.)

(34)- cf. P. BONTE, op.cit.

(35)- Peuls nomades - M. DUPIRE, Paris 1962.

(36)- Organisation sociale des Peul - M. DUPIRE, Plon 1970.

(37)- Ajoutons deux considérations: Premièrement dans tous les cas la "stratégie du leader" minimise les difficultés psychologiques tenant au rejet du "déviant" par une société non concernée ou même mise en danger par les innovations individuelles de quelques-uns. Une innovation admise sur une base de décision collective a certainement beaucoup plus de chances à moyen terme de s'imposer même si à court terme la décision individuelle semble plus rapide. Deuxièmement, l'idée amorcée ici selon laquelle l'imbrication spatiale de groupes disparates est de nature à compliquer la tâche du stratège à la mesure du groupe le plus réfractaire nous paraît contenir un fond de vérité dépassant de beaucoup le cadre de la seule "stratégie du leader". C'est l'une des raisons majeures militant pour l'emploi de stratégies globales adaptées à certains espaces qui restent à définir.

(38)- Bilan des expériences de culture attelée en Afrique Occidentale d'expression française, Guinée exceptée - Rapport de synthèse, Juin 1965, par CASSE, DUMAS, GARIN, TROQUEREAU.

(39)- Notons à ce sujet que le recrutement des stagiaires pose le problème du choix de leur domicile d'origine et donc de leur point d'implantation future dans des termes très comparables au problème de la "stratégie spatiale" dont on a donné un exemple concret plus haut: L'organisme chargé de la formation peut appliquer une stratégie d'extension maximale (recruter des stagiaires dans tous les villages de la zone) ou concentrer son recrutement (procéder par exemple tribu par tribu).

(40)- Encore plus fréquents sont les cas d'impossibilité pour un individu formé à une nouvelle technique dans un certain cadre de l'employer pour son propre usage - sans même parler de la transmettre à autrui - dès qu'il se retrouve dans son cadre traditionnel. Le document 20, op.cit., cite par exemple le cas des manoeuvres kenyans employés dans les ranches européens:

"When the first European settlers came to Kenya, they found that they could learn a great deal from their employees about keeping cattle. The employees in turn were quick to pick up the skills associated with modern science and technology. Dipping, branding, dehorning, castration, inoculation and prognosis, were routinely performed by men in whose home areas these practices were unknown. But, despite the fact that very many Kenyans have been responsible for the management of stock on successful commercial ranches, there has been very little carryover of technology to pastoral areas or newer types of ranching operations...."

(41)- Ainsi en Côte d'Ivoire les villages entourant le Secteur Pilote de Beheke se sont sentis nettement menacés par les opérations de regroupement de terres qui y furent organisées ou qui étaient projetées. L'opposition a été un certain temps extrêmement violente.

(42)- Projet de développement rural du département de Zinder. Juillet 1971. République du Niger - M.E.R. - Commissariat Général au Développement. (ce projet n'a jamais vu le jour)

(43)- L'expérience de Matourkou a été menée sous l'égide de la F.A.O. Le Centre de Matourkou accueillit des fermiers et leur famille qui construisaient eux-mêmes leur habitation (cuisine, poulailler, étable, silo). Des terrains et du matériel de culture attelée était mis à leur disposition.

Quatre prototypes de ferme étaient testés dont un d'élevage avec un encadrement permanent. Le Centre s'occupait de la commercialisation des produits et de la fourniture des inputs. Un pécule de 1500 F.CFA par mois était mis de côté pour le fermier, le reste de ses ventes lui revenant directement. (cf. note 24 supra)

(44)- Projet de développement de l'élevage au Sénégal Oriental, SATEC - Juin 1974.

(45)- Projet de développement de l'élevage dans la région de Mopti. Rapport de synthèse, SEDES - Décembre 1972.

(46)- Projet de développement rural de Kigoma (Tanzanie). B.I.R.D. 1974.

(47)- Formation du personnel des Offices Régionaux de Développement et Développement Communautaire. Rapport de mission de CH. MAGUEREZ, SATEC - Décembre 1974.

(48)- O. EDOU - Paris, SATEC, Avril-Décembre 1971. (25 op.cit.)

(49)- Elevage et coopération en Afrique tropicale. L'exemple du Sénégal. N'diaye (A.L.), BA (C)., Revue d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des pays tropicaux, Tome XXV, No3, 1972.

(50)- Par exemple le système de "Group ranching" institué au Kenya dans les années 60, permet à un groupe d'éleveurs d'accéder à un ensemble foncier tout en continuant de gérer individuellement leurs troupeaux et d'avoir ainsi plus facilement accès au crédit de l'Agricultural Finance Corporation, la terre servant de garantie.

Dans ce cas précis, les propriétaires de gros troupeaux ne rejoignaient un groupe que pour accéder à de plus vastes pâturages; quant aux plus pauvres c'était dans le but d'accéder au crédit.

(51)- Voir quelques exemples concrets de groupements dans: Agripromo, No1, 1974.

(52)- J. M. FUNEL dans 14 op.cit. porte un jugement sévère: Après s'être interrogé sur la personnalité des animateurs paysans et leur rôle réel il poursuit: "...non seulement il était très rare que les animateurs adoptent les innovations proposées, mais lorsqu'on connaît le peu d'enthousiasme de la population à l'égard de ces dernières, en peut douter de la réelle représentation de ses délégués. Aussi n'a-t-on pas été étonné de lire dans un compte rendu de stage, 'Ceux qui sont portés volontaires sont des proches collaborateurs des chefs de villages que ceux-ci ont obligés'...." "...Quant à l'utilisation qui fut faite des animateurs par l'administration et les services techniques, elle fut quasi nulle; le réseau d'animation n'était constitué que d'individus auxquels il avait été expliqué qu'ils seraient une courroie de transmission entre les cadres et la population; dans la réalité cette courroie ne fonctionnait qu'une fois par an, lorsqu'au cours des "stages de reprise" tenus dans chaque RVA le plan de campagne était exposé. Autrement, lors de l'exécution du plan, chaque service technique oeuvrait directement au service de sa "clientèle" en l'absence de tout intermédiaire."

Ces lignes se passent de commentaires!

(53)- Le Ten Year Development Plan inauguré en 1946 prend cependant quelques mesures concernant l'élevage: développement de l'infrastructure commerciale dans les zones pastorales, création de pistes d'évacuation des troupeaux vers les centres de consommation, accélération de la lutte anti tsé-tsé et diverses mesures d'ordre sanitaire.

Le Plan Swynnerton lancé plus tard (1954) reconnaissait l'inefficacité des tentatives précédentes destinées à limiter le nombre de têtes d'animaux et à préserver le sol contre l'érosion - il remarquait au contraire que les mesures sanitaires n'avaient fait qu'aggraver la situation - et estimait par conséquent que "effective and practical means of limiting livestock numbers, voluntarily or otherwise" devaient être envisagés. (cf. 20 op.cit.)

(54)- "The less stock a man owned the greater the risk would be of his herd being reduced below the number necessary for subsistence." Cf. 20 op.cit., Chapter 8 - The Development of the Range Land Areas, R. VON KAUFMANN.

(55)- L'administration a ainsi mis à la disposition de groupes d'éleveurs des installations hydrauliques, des équipements sanitaires, du matériel de contention.

Les adhérents élisent leurs représentants et ceux-ci sont habilités à solliciter des crédits auprès de l'Agricultural Finance Corporation. La terre sert de garantie. Par ailleurs la fourniture du crédit est liée à une condition de destockage de la part des éleveurs.

En effet, étant donné que la conduite des troupeaux reste entièrement individuelle, il n'y a guère d'incitation chez les éleveurs à déstocker spontanément. Il faut donc trouver un autre facteur d'incitation; d'où le préalable conditionnant l'octroi de crédit. En pratique cette politique s'est avérée peu efficace, ne satisfaisant ni les plus riches ni les plus pauvres. (cf. 50 supra)

Au plan technique la formule paraît cependant un relatif succès en permettant tout de même une certaine réduction du surpâturage, une hausse du taux de vélage (de 45 à 65% et plus) et se solde par un remboursement correct des prêts. Il reste qu'elle a impliqué un encadrement dense avec un assistant d'élevage chargé de conseiller en moyenne deux "groupes". D'autre part il existe toujours une forte pression centrifuge à l'intérieur du groupe, les différents éleveurs cherchant à se faire allouer les pâturages à titre individuel en gardant accès à l'infrastructure collective.

Déjà certaines partitions ont eu lieu avec l'accord de l'administration.

(56)- Dans les zones sédentaires les éleveurs regroupés dans les associations pastorales participent à la couverture des frais de fonctionnement à travers le versement de droits de pâturage proportionnels au nombre de "stock-units" possédés.

D'une manière ou d'une autre il semble bien que le problème de la participation financière des populations et celui de leur restructuration sur une base collective, à définir, soient étroitement liés.

(57)- La formule procure donc une grande souplesse au mécanisme coopératif. C'est à l'évidence une voie qui peut tolérer de multiples combinaisons, des "panachages" variés en fonction des contraintes ou résistances locales. Nous pensons en particulier aux sociétés du type peul sédentarisé dans lesquelles on observe un dosage complexe de comportements communautaires pour certaines activités et d'attitudes plus franchement individualisées pour d'autres.

M. DUPIRE dans "Les facteurs humains de l'économie pastorale" in Etudes Nigériennes, No6, 1972, fait état de certains exemples qui témoignent de la fréquence de ces situations composites.

Ainsi chez les Fulbé Gurmabé pendant la plus grande partie de l'hivernage, des premières pluies à la fin de la saison de cultures, les animaux restent sous la garde de quelques bergers, l'alimentation des animaux procède donc de principes très communautaires, mais en saison sèche chaque propriétaire fait en sorte d'utiliser son troupeau pour fumer ses propres champs; l'utilisation des sous-produits procède donc de principes individuels.

(58)- Si donc les diverses formules de groupements sont théoriquement possibles, le choix amenant à privilégier en tel lieu telle formule plutôt que telle autre ne paraît pas toujours fondé sur des règles d'action clairement définies.

(59)- Etude des expériences d'animation réalisées en zone ouest sous l'égide de la rénovation rurale.

Rapport No1	Description et analyse	Paris, SATEC, Novembre 1973
Rapport No2	Bilan et perspectives	

(60)- Etude Régionale de Bouaké, 1962-1964.

(61)- Le schéma d'action proposé par CH. MAGUEREZ (cf. note 47 op.cit.), pour une réorganisation des ORD de Haute Volta, s'inspire pourtant de principes très proches de ceux qui ont prévalu au Niger entre 1966 et 1971. CH.MAGUEREZ rappelle l'option gouvernementale qui est de "rendre la communauté responsable de son devenir" et propose à la base un Agent de Développement Communautaire (ADC) chargé de mener une action globale, assisté au niveau villageois d'animateurs bénévoles. A un échelon supérieur, non fixé encore, est prévu un organe de coordination (ADCC = ADC Coordinateur); au niveau du Secteur, un ADCS avec une équipe pluridisciplinaire portant assistance aux ADC; puis au niveau ORD un Directeur avec ses adjoints; l'ensemble coiffé par le Secrétariat Permanent de Coordination du Développement Rural. Si les mêmes causes doivent conduire aux mêmes effets on peut émettre, semble-t-il, quelques réserves sur l'opportunité de ce schéma.

(62)- La reconstitution du cheptel et le développement de la production animale en zone sahélienne et soudano-sahélienne. Juillet 1973; Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères - D.A.D., Département de l'Elevage.

(63)- Dans notre article (5 op.cit.) nous avons qualifié de "poly-sectoriel" un projet qui vise, dans le cas d'une opération en milieu agricole, à toucher plusieurs spéculations (vivrières et non vivrières) mais qui laisse en dehors de son domaine d'action l'ensemble des activités para-agricoles (tel l'élevage) et extra-agricoles.

(64)- Cette remise en question s'est concrétisée dans le dernier plan de développement 1974-1978 qui pour la première fois depuis vingt ans ne prévoit

pas un accroissement significatif du budget de vulgarisation dans les dépenses courantes du Ministère de l'Agriculture, ni une augmentation du nombre d'agents. Il compte désormais améliorer leur efficacité et leur qualité en recourant plus systématiquement à une approche de groupe utilisant des media du type "écoute-collective" etc.

(65)- Les systèmes pastoraux sahéliens. F.A.O.-U.N.F.P.A., 1977.

(66)- Il est significatif que la plupart des projets portant sur des zones de contact (tel 42 op.cit.), qu'ils s'adressent au monde éleveur ou au monde paysan, éludent les problèmes de concertation entre les deux communautés, ne prévoient aucune instance où pourrait s'accomplir cette concertation.

(67)- Contribution à la relance des coopératives d'éleveurs en 6^{ème} région (République du Mali) - Rapport de mission, Mars-Mai 1975 - A. MARTY (IRAM). Consultant CILSS/AD (F.A.O.) dans le cadre du programme O.N.G. de reconstruction et de développement à long terme dans le Sahel.

(68)- Ainsi il existe au Niger des textes législatifs promulgués en 1961 et 1962 ayant théoriquement une vertu contraignante. L'un de ces textes définit les règles d'utilisation des stations de pompage et des pâturages alentour, fixe les charges maxima admises chaque année, prévoit d'en réserver l'accès "à des collectivités d'éleveurs selon une liste arrêtée par décret" (décret du 25/7/61).

E. BERNUS commentant cette législation, remarque que "Pour des raisons politiques, sociales, administratives et pratiques ces installations ont été en fait mises à la disposition de tous les éleveurs. La difficulté d'attribuer à tel groupe une installation et de la refuser à tel autre n'a jamais été surmontée. Et si elle l'avait été on ne voit guère comment il aurait été possible de la faire respecter." in Possibilités et limites de la politique d'hydraulique pastorale dans le Sahel Nigérien - Cahier ORSTOM, Sc. Hum., Vol. XI No2, 1974.

Ce cas montre clairement qu'en dehors d'une structure participative il est illusoire de faire admettre une réglementation et peut-être aussi difficile de définir des règles qui seraient déjà en soi cohérentes.

(69)- Cf. 65 op.cit., Annexe I. Connaissance démographique des milieux d'éleveurs de l'Afrique de l'Ouest sahélienne. G. ANCEY.

(70)- Signification du groupe ethnique au Mali, par J. GALLAIS (note polycopiée).

(71)- Pasteurs et paysans du Gourma - la condition sahélienne, J. GALLAIS, CNRS 1975.

(72)- Mobilité et cloisonnement chez les éleveurs du Nord de la Haute-Volta: les zones dites "d'endodromie pastorale" H. BARRAL - Cahier ORSTOM, Sc. Hum. Vol. XI No2, 1974.

(73)- Voir notamment les conclusions du séminaire organisé par l'I.A.A.E. en collaboration avec la F.A.O. et le F.N.U.A.P. à Rome du 1 au 5 décembre 1975.

(74)- Développer ces points nous éloignerait trop de notre propos. Citons néanmoins comme documents de travail qui pourraient étayer la réflexion sur les problèmes de mise en place de ces structures. "Contribution à la relance du mouvement coopératif malien (2ème mission)" D. GENTIL (IRAM) et Y. BOUKHARY (IPD), Mars-Avril 1975. Education et Développement - I.R.F.E.D. - Institut International de Recherche et de Formation: "Rapport de mission auprès du Secrétariat d'Etat à la Promotion Humaine" (Y. BARTOLUCCI - R. BILLAZ.) Janvier 1976.

+++++

DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION A L'ORGANISATION
DES ELEVEURS EN MILIEU PASTORAL SAHELIE

REFLEXIONS AU SUJET DE DEUX EXPERIENCES AU NIGER ET AU MALI

+++++

par A. MARTY

Assistant Technique à la Direction
Régionale de la Coopération, Gao, Mali
Expert IRAM^{1/}

Ce document a été rédigé à la demande de M. Risopoulos, Spécialiste en Aménagement des Pâturages, Division de la Production Végétale et de la Protection des Plantes, FAO, dans le cadre de la préparation de la prochaine Conférence du PNUE à Nairobi et avec l'autorisation de M. Zakaria Traore, Directeur National de la Coopération (Ministère du Développement Rural - Bamako) et de M. Sagou Adama Ouologuem, Directeur Régional de la Coopération, Gao, Mali.

^{1/} IRAM - Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de Développement - 49, rue de la Glacière, 75013 PARIS.

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	111
I. <u>Le projet expérimental de reconstitution des pâturages</u> <u>à Tchén Tabaraden (Niger)</u>	113
A. Enquêtes préliminaires et genèse du projet.....	113
B. Objectifs et exécution du projet	115
C. Remarques sur l'expérience de Tchén Tabaraden	118
II. <u>Le programme de relance du mouvement coopératif</u> <u>en 6ème région</u>	119
A. Les grandes lignes de la relance du mouvement coopératif en 6ème région.....	119
B. La mise en place des coopératives plurifonctionnelles.....	120
1. de l'analyse préalable à la programmation des actions avec les éleveurs.....	120
2. présentation de l'organisation coopérative plurifonctionnelle.....	123
C. Essai d'évaluation des premiers résultats.....	126
1. fonction gestion des pâturages et des points d'eau.....	127
2. fonction approvisionnement.....	127
3. fonction prêts.....	127
4. fonction troupeau bovin.....	128
5. fonction travaux salariés.....	128
III. <u>Réflexions sur l'aménagement des parcours en milieu</u> <u>pastoral sahélien</u>	128
A. Les traits communs.....	128
1. l'analyse de la sécheresse et de la désertification.....	129
2. des thèmes techniques à l'organisation sociale.....	129
3. le coût de l'opération "gestion des pâturages" et la globalité de l'intervention.....	130
B. Des pistes différentes.....	132
1. l'unité d'intervention et la vitesse d'extension du programme.....	132
2. le problème de l'attribution et les contraintes écologiques.....	133
Conclusion.....	134

+++++

INTRODUCTION

Le texte suivant est l'expression de recherches concrètes menées sur le terrain, à partir des problèmes surgis de celui-ci et non de modèles extérieurs. Cette recherche a débuté avant la grande sécheresse qui a frappé le Sahel et se poursuit toujours. Elle n'est pas l'oeuvre d'une démarche solitaire mais le fruit d'un labeur commun conduit avec un certain nombre d'éleveurs et de cadres nigériens d'abord, maliens ensuite. Puisse le lecteur se rappeler que ce travail serait resté pure spéculation sans l'apport décisif des uns et des autres et la volonté pratique de passer aux actes malgré l'ampleur des difficultés et les tâtonnements inévitables qui jalonnent toujours l'expérimentation quand un nouveau domaine de la recherche appliquée est abordé.

Avant de commencer, il n'est pas inutile de rappeler brièvement les principales caractéristiques des deux zones concernées: au Niger, l'Arrondissement de Tchintabaraden (Département de Tahoua); au Mali, le Sud Est de la 6ème région, à l'Est du fleuve Niger qui comprend la totalité du Cercle de Menaka et une partie de ceux d'Ansongo, Gao et Bourem. Ce qui frappe surtout, c'est la similitude des deux zones:

- Sur un plan écologique: les isohyètes varient entre 300 mm au Nord. Les variétés végétales sont les mêmes et subissent globalement une évolution régressive identique tant pour la strate herbacée (mêmes espèces en voie de disparition) que pour la strate arbustive (acacia Senegal, etc.). Seul l'élevage pastoral extensif peut mettre actuellement en valeur ces immenses étendues.
- Sur un plan socio-historique, ce sont les mêmes populations (pasteurs Touareg, Arabes et Peul), à quelques nuances près une histoire précoloniale et coloniale semblable; les mêmes structures sociales très hiérarchisées, ce qui requiert de la part de l'encadrement une approche différenciée entre les notables traditionnels et les autres si on veut vraiment reconnaître à ces derniers un certain droit à la parole. A ce sujet, qu'il soit dit dès ici que partout nous avons essayé d'avoir le point de vue des uns et des autres par delà l'appellation commode mais quelque peu trop confusionniste "d'éleveurs".
- Sur un plan économique, ce sont les mêmes techniques d'élevage et de cueillette, les mêmes systèmes de productions évoluant entre l'ancienne économie de subsistance et l'économie marchande à travers une déstructuration lente mais progressive des anciens rapports sociaux qui se traduit notamment par une perte de contrôle des terrains de parcours ce qui rend la survie de ces groupes humains de plus en plus fragile comme l'a révélé (ou vérifié)

la dernière sécheresse...à moins que des solutions efficaces sur le plan de l'intégration économique et sociale soient trouvées à temps.

- Sur un plan culturel, les variations sont peu sensibles: la culture et la foi islamiques influencent plus ou moins les divers groupes de tribus ou de fractions mais constituent partout la toile de fond et la référence ultime communes.

Seule différence notable: une politique d'investissements beaucoup plus poussée à Tchín Tabaraden, notamment dans le domaine hydraulique (stations de pompage), et probablement en conséquence, une moindre dégradation de la végétation en 6ème Région au Mali.

Ajoutons que ce sont les mêmes sources de financement (principalement les Organisations Non Gouvernementales) qui dans les deux cas ont appuyé les programmes toujours menés dans le cadre des institutions nationales: le service d'Animation au Niger (Ministère de la Promotion Humaine), celui de la Coopération au Mali (Ministère du Développement Rural).^{1/}

L'étude détaillée du projet de Tchín Tabaraden au Niger (1ère partie) et de la 6ème Région du Mali (2ème partie) permettront de dégager un certain nombre de réflexions concernant "l'aménagement pastoral" inspirées par l'état d'avancement de la recherche en développement dans ce domaine (3ème partie).

+++++++

^{1/} Je remercie ici le Directeur National de la Coopération, Monsieur Zakaria Traoré et le Directeur Régional de la Coopération de Gao, Monsieur Adamia Oualoguemi, auprès desquels je travaille actuellement comme assistant technique d'avoir non seulement autorisé mais appuyé la rédaction de ce document.

I - LE PROJET EXPERIMENTAL DE RECONSTITUTION DES PATURAGES A TCHIN TABARADEN (NIGER)

A - Enquêtes préliminaires et genèse du projet

A partir de 1970, le Gouvernement nigérien décide de renforcer le service d'Animation à Tchín Tabaraden (Département de Tahoua) afin de dégager des perspectives de développement participé dans un milieu réputé très particulier et difficile, la zone nomade.

En 1971-1972, ce même service réalise avec l'appui du service de l'élevage une enquête en vue de déterminer l'opinion des éleveurs sur les problèmes de l'abreuvement et notamment leurs réactions vis-à-vis de la politique de stations de pompage menée depuis environ une décennie. Cette enquête menée d'abord sous forme d'interviews individuels approfondis semi-directifs, puis à l'aide de questionnaires auprès de 100 éleveurs Touareg, Peul Bororo et Arabes a permis de mieux cerner le fonctionnement de l'économie pastorale par rapport au problème central de l'eau et des moyens d'exhaure. Réalisée lors d'une année moyenne sur le plan de la pluviométrie et de la végétation, elle fait ressortir que "la station de pompage serait le paradis" si les pâturages étaient abondants tout autour. Or ces derniers font terriblement défaut du fait de l'effet d'attraction et de surcharge provoqué par ces installations qui débitent une eau abondante, limpide et gratuite et ne requérant pratiquement plus d'efforts de la part des bergers.

Malgré ces avantages fallacieux, la majorité des éleveurs considère que cette technique moderne a plus d'inconvénients que d'avantages tant sur le plan écologique (fragilité de plus en plus grande des conditions naturelles face aux aléas climatiques), sociologique (perturbation croissante des rapports sociaux avec des risques accrus de conflits entre éleveurs) qu'économique (amaigrissement inévitable des animaux en fin de saison sèche et mortalité en cas de disette).

En conséquence, les points suivants sont mis en valeur:

- L'extension des puits en ciment est nettement préférée à celle des stations de pompage.
- Le problème n'est pas tant celui de l'eau que celui des pâturages qui tendent de plus en plus à manquer du fait d'une utilisation de plus en plus anarchique.
- Un conflit est latent entre deux types d'éleveurs: non pas entre les Peul et les Touareg comme supposé au départ, mais entre les coutumiers d'une zone (qu'ils soient Touareg ou Peul) et les pasteurs en transit, en provenance d'autres zones.
- Les éleveurs se montrent particulièrement sensibles à l'idée de réservation de pâturages qui leur paraît fortement souhaitable, notamment pendant la saison des pluies

(à la période de la cure salée). Par contre, en saison sèche, la réservation de zones non clôturées paraît difficile du fait que la plupart des bêtes vont paître sans berger.

En définitive, ce qui est mis en question c'est moins le principe même de la technique moderne que le défaut de maîtrise de celle-ci par les utilisateurs eux-mêmes. Rien n'a été fait concrètement pour que les éleveurs gèrent au moins partiellement ces investissements aux coûts de fonctionnement élevés. Ainsi la station de pompage est-elle vécue comme un cadeau prodigieux mais un cadeau qui peut s'avérer nocif quand il est mal contrôlé. "Tant que cette maîtrise ne sera pas assurée, les conséquences négatives ont de grandes chances de se renforcer jusqu'à atteindre peut-être le seuil critique au-delà duquel les troupeaux souffriraient énormément du manque de pâturages et de la surcharge."^{1/}

Ces lignes se sont hélas avérées justes et la prévision s'est réalisée beaucoup plus vite que prévu avec l'année 1972-73 et avec une amplitude telle qu'elle a surpris tout le monde. Un tel phénomène climatique intervenant dans un milieu aussi perturbé et aussi fragile ne peut avoir que des effets aggravés.

C'est sensiblement à la même période qu'un ensemble de techniciens travaillant pour le service de l'élevage sur la zone pastorale tire la conclusion suivante: le problème essentiel de la zone nomade est un problème d'attribution des points d'eau et des pâturages. Le succès de tous les programmes techniques, d'ordre hydraulique notamment, est conditionné par la solution de ce problème. Si on se contente d'augmenter le nombre de points d'eau publics, on va contribuer à perturber encore plus les parcours (du fait qu'on accroît les pôles d'attraction pour les troupeaux du Sud du pays et du Nord Nigéria). Si les éleveurs ne se sentent pas chez eux, ils ne prennent généralement aucun intérêt à se soucier de la protection et de la régénération des parcours.

Mais si le principe est clair, l'application paraît beaucoup plus difficile et pose un grand nombre de problèmes concrets qu'il ne faut pas minimiser. Aussi le Service de l'Animation décide de mener une nouvelle enquête à Tchín Tabaraden. Celle-ci a lieu en Mai-Juin 1973, à l'époque où la plupart des animaux n'avaient plus rien à manger et où les éleveurs s'attendaient à l'hécatombe prochaine. Le leitmotiv des éleveurs est alors le suivant: "On nous a fait des points d'eau, on nous a vacciné les animaux, mais on n'a rien fait dans le domaine des pâturages. Maintenant il faut faire quelque chose pour les pâturages."

^{1/} Les problèmes d'abreuvement et le fonctionnement des stations de pompage vus par les éleveurs de l'Arrondissement de Tchín Tabaraden. Juillet 1972, Service de la Promotion Humaine, p. 88.

Oui, mais quoi exactement? Là encore, ce sont les éleveurs eux-mêmes qui ont apporté les idées maîtresses qui devaient par la suite constituer l'ossature du projet de reconstitution des pâturages:

- On peut récolter des graines de variétés en voie de disparition (et pourtant très appréciées des animaux) dans certaines zones reculées où elles existent encore et les semer ensuite dans les zones dégradées. Les chameaux revenant chargés de pains de sel de Tilma ne donnent-ils pas une leçon en ramenant dans leur pelage les graines de "panicum turgidum" qu'ils sèment tout au long de la route du retour?

- Il est nécessaire de protéger les zones à réensemencer, sinon le travail sera inutile.

Une délégation des services de l'Elevage, des Eaux et Forêts et de l'Animation se rend alors dans une zone inhabitée (sans points d'eau) signalée pour la qualité et l'abondance de ses pâturages et vérifie avec stupéfaction la vérité de cette information à un moment où partout ailleurs le moindre brin de paille fait défaut. C'est alors que les cadres d'arrondissement proposent l'élaboration d'un véritable projet à partir des éléments apportés par les éleveurs eux-mêmes.

B - Objectifs et exécution du projet

Il s'agit de lutter à la fois contre la désertification, la pénurie de pâturages en fin de saison sèche et l'utilisation anarchique des parcours, ces trois phénomènes étant intimement liés, les deux premiers constituant fondamentalement les effets du troisième.

Pour réaliser cela dans le contexte particulier de Tchén Tabaraden, il s'est avéré nécessaire à partir des propositions d'éleveurs d'introduire de nouvelles techniques:

- Récolte des graines et stockage pendant la saison sèche.

- Essais de germination en liaison avec le laboratoire d'agrostologie de Niamey afin de déterminer des normes techniques pour le réensemencement: délais et pourcentages de germination, densités et quantités nécessaires à l'hectare, éventuelle préparation des graines (par exemple le battage nécessaire du *Blepharis Binarifolia*), etc....

- Surface de 500 ha (5 km x 1) mis en défens avec clôture (piquets métalliques et 5 rangées de barbelés); la clôture est orientée perpendiculairement aux vents dominants pour permettre ultérieurement le réensemencement éolien. C'est

le système du "seed-camp". En même temps, cette clôture sert de réserve fourragère pour la période de soudure. D'après les calculs de l'agrostologue un enclos de 500 ha peut nourrir 1000 bovins pendant 75 jours entièrement, par exemple de 1er Mai au 15 Juillet. Il peut en nourrir beaucoup plus s'il s'agit seulement d'un complément alimentaire.

- Préparation des sols: 20 ha ont pu être ainsi travaillés selon la technique de retenue d'eau des demi-lunes (d'un mètre, tous les mètres et disposées en quinconce).

- Semis des graines lors des premières pluies et repiquage des plants d'arbres. Arrosage des plants à partir de l'eau des mares naturelles.

- Gardiennage strict des pâturages clôturés avec l'aide de gardiens salariés.

Toutes ces techniques ont été réalisées en 1973-74. Ultérieurement, d'autres thèmes auraient pu être développés à partir de la clôture réalisée:

- Possibilité de mise en défens non clôturée et temporaire à l'extérieur de la clôture du côté le plus éloigné du point d'eau.

- Par la suite encore, possibilité de passer à une véritable rotation des parcours de la zone lorsque l'organisation des éleveurs aurait été suffisamment prête pour cela. L'idéal étant de se passer de clôtures dans la mesure du possible.

Toutefois, l'introduction de ces techniques ne doit pas faire illusion: le problème des pâturages n'est pas d'abord un problème d'ordre technique (les premiers résultats obtenus en 1974 l'ont suffisamment montré) mais un problème d'ordre social. Si les éleveurs ne sont pas préparés et organisés pour recevoir n'importe quelle technique que ce soit, l'investissement finira par se retourner contre ceux pour lesquels il est censé être fourni (comme dans le cas des stations de pompage). C'est ainsi que parallèlement aux opérations techniques, les cadres du projet ont fait un gros effort de structuration du milieu et notamment des éleveurs coutumiers de la zone de la première clôture réalisée (Akarana), afin de développer chez ces derniers la prise en charge progressive de la gestion des pâturages. Dans une première étape, il s'agissait du seul espace clôturé. Ultérieurement il était envisagé la gestion des pâturages des alentours commandés par le forage central sur un rayon d'environ 15 km (la clôture étant à 3 km au N.E. de la station de pompage).

L'organisation mise en place est dénommée "Association territoriale des éleveurs d'Akarana", et regroupe tous les éleveurs coutumiers de la zone préalablement identifiés. L'accent est mis sur l'aspect territorial et non plus tribal afin de mieux intégrer les éleveurs d'ethnies différentes et de prendre en considération l'aspect gestion de l'espace. Cette organisation a été associée dès la prospection du site de la clôture aux travaux d'aménagement et a été structurée peu à peu au fur et à mesure qu'avançaient l'étude du milieu et la sensibilisation des thèmes. Elle est composée en fait de 2 instances: l'Assemblée Générale des éleveurs de la zone et un Comité restreint de gestion.

Ce projet a été préparé, élaboré et exécuté avec la participation active des éleveurs mais aussi des différents services concernés (administration, animation, élevage, eaux et forêts). Il a pu démarrer en Novembre 1973 grâce à une obtention particulièrement rapide des financements extérieurs (CIMADE, CARITAS, USAID) et s'est déroulé selon le calendrier suivant:

- Novembre 1973 - Janvier 1974: Cueillette de 312 sacs de graines selon des techniques simples, dans 10 chantiers différents ou par achats directs: 9 variétés herbacées, 7 arbustives.

- Décembre 1973 - Mars 1974: Construction d'un local de stockage et d'une pépinière à Tchén Tabaraden. Essais de germination.

- Mars - Mai 1974: Préparation technique et sociale de la construction de la première clôture (Akarana).

- Mai - Juillet 1974: Construction de la clôture, préparation de 20 ha de demi-lunes, semis des graines, repiquage des plants d'arbres et arrosage de ces derniers.

- Septembre 1974: Suspension du projet. Depuis, le gouvernement du Niger a soumis une nouvelle requête aux sources de financement pour une reprise du projet.

- Novembre 1974: Evaluation agrostologique: "La mise en défens a parfaitement joué son rôle. Etant donné que la saison des pluies a été normale, il est difficile d'évaluer le recouvrement de la strate herbacée, mais, par contre, l'évolution des arbres est spectaculaire. Les adultes ont acquis un port insolite, avec des branches basses feuillues, des couronnes étalées. Le plus intéressant est l'apparition d'une multitude de jeunes arbres de toutes espèces qui se sont développés en bordure des bas fonds et que l'on n'aurait jamais vus si l'on avait laissé les hommes et les chèvres. Trente pour-cent des arbres plantés se portent bien, mais finalement, l'important réside bien, comme il avait été prévu, dans la régénération naturelle. Les demi-lunes ont bien fonctionné et le Blépharis recouvre toute la pente."

Hélas, aucune évaluation d'ordre sociologique n'a été menée:

- Novembre 1975: un film tourné par des cinéastes canadiens illustre l'efficacité spectaculaire des demi-lunes et la bonne croissance des arbres.

C - Remarques sur l'expérience de Tchîn Tabaraden

D'abord, si on les aide à approfondir les questions, les éleveurs sont parfaitement capables d'analyser leur situation. C'est ainsi que malgré les avantages et les facilités fournis par les stations de pompage les éleveurs voient avec réalisme les inconvénients et les dangers à tel point qu'ils disent ne plus vouloir leur extension. De plus, dans un domaine d'intervention inédit pour les techniciens, celui des pâturages, les éleveurs se montrent capables d'apporter eux-mêmes des propositions concrètes qui peuvent devenir l'ossature d'un véritable projet. La participation réelle et l'intégration des éleveurs, même nomades, est donc possible dans un climat de confiance et de dialogue.

L'approche est dite intégrée: toutes les actions ont été menées en étroite coordination entre tous les partenaires intéressés, l'administration locale, les services de l'Animation, de l'Elevage et des Eaux et Forêts et la population concernée, tous ont un rôle à jouer chacun dans sa compétence propre.

L'expérimentation scientifique est possible non seulement dans les conditions privilégiées d'une station de recherche ou d'un laboratoire, mais aussi en plein milieu pastoral avec les acteurs principaux de ce dernier et c'est là qu'elle prend sa véritable dimension. Cette expérience montre en effet que des techniques anti-désertification relativement peu coûteuses existent. Même si la durée du projet a été trop courte pour tirer des conclusions définitives, il n'empêche que dans un milieu réputé fataliste où tout paraît conditionné par la pluie du ciel, un certain nombre de gens ont pu vérifier qu'avec un minimum de moyens, d'organisation et de motivation, l'homme peut lutter efficacement contre l'adversité naturelle: des espèces en voie de disparition peuvent être retrouvées et régénérées, des arbres peuvent être repiqués et avoir une certaine sécurité d'arrosage jusqu'à la reprise des racines; la végétation locale en voie de régression peut donc être améliorée et régénérée. Et même si on ne veut pas recourir à une amélioration par apport extérieur, la simple mise en repos d'un espace entraîne à plus ou moins longue échéance sa véritable reconstitution. Cela peut paraître une lapalissade mais il s'agit là d'une vérité vérifiée par des siècles d'expérience humaine qu'il est bon de redécouvrir aujourd'hui au Sahel.

Ce projet montre l'importance d'une véritable organisation d'éleveurs si on veut poser correctement le problème de la gestion des ressources naturelles. Mais pour qu'il y ait organisation, il faut que soit valorisée au moins une certaine inscription territoriale à laquelle la plupart des éleveurs sont traditionnellement très attachés. Si les gens ne se sentent

pas chez eux et si l'anarchie règne, il est certain que le potentiel écologique sera rapidement dégradé. Mais si les hommes sont mis en condition de se sentir responsables de leur propre milieu naturel, alors ils peuvent contribuer non seulement à la protéger mais aussi à l'améliorer. Alors le développement technique ne sera plus séparé de l'organisation sociale mais sera contrôlé par elle. C'est cette absence de liaison du technique et du social qui constitue souvent la pierre d'achoppement de nombreux projets.

Si maintenant on resitue ce projet par rapport aux différentes recherches menées depuis, il me semble que ses caractéristiques principales sont les suivantes: il s'agit là d'un essai pour poser progressivement, par étapes, le problème de la gestion des parcours et de la responsabilisation de l'espace pastoral par les seuls éleveurs coutumiers de la zone en question, non organisés préalablement en coopérative ou autre institution de type communautaire (sinon en tribus à découpage administratif), à partir d'un investissement (la clôture) dont la gestion est confiée à ces pasteurs vivant dans un milieu très perturbé par la présence des stations de pompage et le pouvoir attractif de ces dernières. Il s'agit là donc d'une expérience particulière dans un milieu particulier dont il était prévu au départ d'étendre la formule au seul Arrondissement de Tchintabaraden. Vu le coût de construction et d'entretien des clôtures, il est difficile d'envisager sa généralisation. Et notamment, dans les zones moins perturbées, on a certainement intérêt à rechercher des solutions à moindre coût. Mais il n'empêche que si le Niger veut reprendre la question sous cette forme ou sous une autre, il bénéficie déjà de nombreux acquis méthodologiques.

II - LE PROGRAMME DE RELANCE DU MOUVEMENT COOPERATIF EN 6^{ème} REGION (MALI)

A - Les grandes lignes de la relance du mouvement coopératif en 6^{ème} région

Le gouvernement Malien a défini le mouvement coopératif comme "l'option fondamentale en matière de structuration du monde rural" (plan quinquennal 74-78). C'est dans ce cadre que le Service de la Coopération (Ministère du Développement Rural) chargé de la tutelle des organismes coopératifs aidé par diverses organisations non gouvernementales (ONG, EAS, COE, MISEREOR, CCFD), va essayer de dépasser la phase des secours d'urgence après la terrible sécheresse de 1972-1973 et de réhabiliter les populations sinistrées de la région la plus touchée, celle de Gao. La région dans son ensemble comprend environ 600.000 habitants, dont 240.000 nomades. On estime généralement la mortalité du cheptel due à la sécheresse à 80-90%. Au point de vue alimentaire, depuis un certain nombre d'années, la zone du fleuve, artère vitale de la 6^{ème} Région, est déficitaire du fait des caprices de la pluviométrie et de la crue et du manque d'aménagements.

Malgré ces difficultés, la réhabilitation des populations va passer par la relance du mouvement coopératif qui regroupe en principe l'ensemble des producteurs et dont le rôle essentiel jusque là est l'approvisionnement en biens de consommation courante (céréales, tissus, thé, sucre, etc.) avec l'installation d'un magasin au niveau de chaque chef-lieu d'arrondissement.

Après plusieurs missions préparatoires (1974-1975), le programme de relance a pu démarrer effectivement en Octobre 1975 et s'est étendu et consolidé depuis lors. La coopérative est conçue avant tout comme l'affaire des coopérateurs eux-mêmes. Ceux-ci, appuyés par un travail de formation de la part de l'encadrement du service de la Coopération, doivent être capables de prendre en charge progressivement la gestion de leur propre organisme. La coopérative n'est pas d'abord une réplique d'un modèle juridique de type occidental mais est conçue avant tout comme l'organisation adaptée que se donnent les ruraux pour répondre à partir des moyens disponibles (d'origine extérieure mais le plus possible locale) à leurs problèmes réels. C'est ainsi que la coopérative est appelée le plus souvent à devenir plurifonctionnelle et le partenaire privilégié des différents services intervenant dans le milieu.

En Avril 1977, après une année et demie d'intervention, la relance touche effectivement les organismes suivants dans 3 secteurs économiques différents:

- 7 coopératives d'éleveurs (sur lesquelles nous allons revenir). Population concernée: 77.500 habitants.
- 5 Fédérations de Groupements Ruraux situés le long du fleuve où la mise en place de la plurifonctionnalité est progressive. L'approvisionnement est déjà relancé et la mise au point de nouvelles fonctions est en cours d'études (semences, reconstitution du cheptel, chantiers, etc.). Population concernée: 109.000 habitants.
- 2 coopératives de pêcheurs situées le long du fleuve Niger. Dans un premier temps, il s'agit de prêts d'équipement (filets) des pêcheurs, remboursables. Prochainement, un atelier coopératif de fabrication de pirogues va être mis en place. Population concernée: 400 familles environ.

Comme on le voit, il s'agit là d'un programme global qui embrasse les principaux secteurs du monde rural de cette région. C'est aussi un programme intégré et pluridisciplinaire puisque des actions vont être entreprises prochainement dans les domaines de la Santé Humaine, de la médecine vétérinaire, de l'Enseignement (écoles, alphabétisation fonctionnelle) et des Eaux et Forêts (reforestation et actions de maintien de l'équilibre du milieu naturel) et toujours avec la participation de la population organisée en coopérative.

B - La mise en place des coopératives plurifonctionnelles d'éleveurs

1) De l'analyse préalable à la programmation des actions avec les éleveurs

Le démarrage d'un projet est toujours déterminant pour la suite. Si le maximum de conditions de succès sont réunis dès le départ, il y a plus de

chances de réussir. Parmi celles-ci, une condition primordiale, est de partir du point de vue (ou des points de vue) des populations concernées même si cela ne correspond pas toujours aux idées de l'encadrement. Si on se contente de plaquer des idées même bonnes, mais toutes faites d'avance, et de les faire avaliser par les principaux intéressés, tôt ou tard le système sera "grippé". Aussi, persuadés de la nécessité pour la coopérative de pouvoir fonctionner par elle-même après la cessation des financements extérieurs, il nous est apparu indispensable de bâtir un projet avec les intéressés et cela dès les journées d'études préparatoires de la relance.

Tenant compte des difficultés propres aux sociétés hiérarchisées dans les réunions, l'avis des notables est toujours prépondérant, nous avons toujours essayé d'appliquer une méthode où parallèlement à une discussion approfondie de groupe (où les chefs dominent nécessairement), un agent technique de la Coopération interroge des gens de condition plus humble sous forme de questionnaires individuels. Cette façon de travailler permet de vérifier les degrés de convergence ou de divergence.

Voici à présent brièvement résumée la démarche suivie lors de ces journées d'études préparatoires:^{1/}

a. Analyse de la coopérative dans son fonctionnement actuel. Que fait-elle? Est-elle vraiment l'affaire des éleveurs? Peut-on l'améliorer?

b. Analyse du fonctionnement de la production pastorale:
- Identification du cadre spatio-temporel dans lequel évoluent les éleveurs de la coopérative (la coopérative correspond à l'unité administrative: l'Arrondissement) pendant l'hivernage (période de la cure salée) et pendant la saison sèche.

- Liste et classification des différents types de points d'eau.

- Etude des terrains de parcours: évolution des strates herbacée et arbustive, système d'exploitation en vigueur.

- Evolution du cheptel: les effets de la sécheresse, les problèmes de la reprise, de la reproduction animale, l'état sanitaire.

c. Identification des activités autres que celles de l'élevage: agriculture, cueillette des graines sauvages, transport caravanier, artisanat et leur évolution respective par rapport à l'élevage.

^{1/} MARTY, André: Rapport de mission, Mars-Mai 1975. Contribution à la relance des coopératives d'éleveurs en 6ème Région (République du Mali).

d. Organisation sociale du travail au niveau des campements.

e. Analyse de la sécheresse de 1972-73: dénominations utilisées, comparaison avec les sécheresses passées, déroulement de l'année 1972-73 et analyse des réactions des éleveurs par rapport à la situation des pâturages, aux pertes subies, aux changements produits.

Quelles leçons faut-il tirer pour limiter les dégâts à l'avenir, en cas de nouvelle sécheresse? Cette dernière question est pour nous centrale dans la démarche suivie pour poser le problème d'un destockage précoce et partiel du cheptel mais surtout pour poser celui d'une amélioration de la gestion des pâturages et des points d'eau afin d'engager la réflexion sur une programmation précise des actions.

Nous constatons alors le plus souvent que les éleveurs, surtout dans les Arrondissements du Sud, relèvent la présence de pâturages moins abondants certes qu'en année normale mais somme toute suffisants en Octobre 1972, au lendemain de l'hivernage. Ils soulignent partout le caractère accentué de l'anarchie dans la recherche des pâturages en 1972-73 dû essentiellement à un phénomène de surprise totale et d'affolement général. Beaucoup regrettent aujourd'hui d'avoir quitté ainsi leur zone habituelle de nomadisation.

Suite à ces réflexions, on en vient peu à peu à rechercher quelles sont les possibilités de mieux s'assurer contre les aléas climatiques à l'avenir. On vérifie alors que si une action ne démarre pas dès maintenant, période à laquelle les animaux sont encore peu nombreux, dans quelques années la mise en place d'une telle organisation poserait beaucoup plus de problèmes. Aussi, faut-il s'y mettre tout de suite. On débouche ainsi sur l'organisation de la fonction coopérative de la gestion des pâturages et des points d'eau qui sera décrite plus loin.

f. Classification des divers besoins exprimés. Dans les 7 coopératives, on retrouve sensiblement le même schéma:

Besoins urgents:

- Reconstitution du petit bétail (ovins-caprins): "Mieux vaut 10 chèvres qu'une seule vache", entend-on partout.
- Amélioration de l'approvisionnement coopératif.
- Nécessité de protéger les terrains de fonio pendant l'hivernage.
- Nécessité de salaires pour les gens sans aucun moyen de travail "notre force de travail dépasse notre possession".

Besoins à moyen terme:

- Reconstitution du cheptel bovin (après la phase de reconstitution du petit cheptel).
- Amélioration de l'infrastructure hydraulique et sanitaire.

Besoins à long terme:

- Nécessité de s'assurer contre les aléas climatiques et de garantir l'alimentation et l'abreuvement des animaux en fin de saison sèche.

L'enquête ci-dessus achevée, la discussion débouche naturellement sur l'organisation de la coopérative et de ses diverses fonctions. Une remarque doit cependant être faite: la programmation menée à travers un dialogue constructif et le moins possible démagogique entre cadres et coopérateurs permet de mieux apprécier de part et d'autre le poids des contraintes professionnelles, logistiques, pratiques, financières, etc., de mieux mesurer la capacité d'absorption des financements extérieurs et de déboucher sur un véritable engagement mutuel au niveau de la réalisation.

2) Présentation de l'organisation coopérative plurifonctionnelle

Les 7 coopératives d'éleveurs déjà relancées ont, ou auront d'ici peu, 5 fonctions en attendant que d'autres soient mises au point avec la collaboration d'autres services techniques sur le plan de la santé humaine, de la médecine vétérinaire, de l'alphabétisation fonctionnelle, etc.

Décrivons maintenant le fonctionnement actuel de cette plurifonctionnalité:

a. Recherche d'une gestion plus rationnelle des pâturages et des points d'eau

- L'Arrondissement est divisé en secteurs pastoraux coopératifs (2 à 4) en tenant compte des habitudes de nomadisation pendant la saison sèche des diverses fractions composant l'Arrondissement.
- A la tête de chaque secteur, les éleveurs désignent parmi eux un comité de responsables du secteur chargé du suivi des diverses fonctions de la coopérative au niveau du secteur. Ce dernier constitue donc une subdivision territoriale de la coopérative.
- Deux réunions sont prévues par an, au niveau de chaque secteur dans le cadre de la recherche d'une meilleure gestion de l'espace pastoral.

La première a lieu au début de l'hivernage (après les premières pluies) pour délimiter les zones de fonio sauvage à réserver jusqu'au moment de la récolte. La protection des terrains de fonio (en vue de l'alimentation humaine) constitue une préoccupation majeure pour la plupart des éleveurs.

La deuxième a lieu en Octobre-Novembre, au début de la saison sèche, au retour de la transhumance, en vue de faire le bilan des pâturages et des points d'eau de l'année. Il s'agit de décider s'il convient ou non de réserver des superficies pour la période de soudure par un système de rotation de pâturages. Au cas où les ressources du secteur s'annoncent insuffisantes, des dispositions seront prises pour contacter les responsables des secteurs voisins, ou éventuellement ceux des coopératives voisines afin de permettre, au mieux, la satisfaction des besoins de l'ensemble des troupeaux de la zone tout en évitant les gaspillages et les dispersions anarchiques.

- Outre les représentants des services administratifs et techniques concernés, participent à ces réunions le maximum d'éleveurs du secteur avec à leur tête le comité de responsables élu mais aussi les éleveurs étrangers à l'Arrondissement ou même au pays qui se trouvent présentement dans le secteur. Il ne s'agit aucunement de refouler quelqu'un mais d'informer le plus largement possible tous les éleveurs quels qu'ils soient, dans le seul souci de l'intérêt général.

- Des sanctions sont envisagées contre ceux qui ne respectent pas les décisions arrêtées au cours des réunions de secteur. Dans tous les cas, un avertissement oral du responsable du secteur est adressé au contrevenant. En cas de récidive, l'autorité administrative est saisie et est seule habilitée à infliger les sanctions monétaires. Le montant perçu est réservé à la caisse de la coopérative afin d'être utilisé à des fins d'intérêt général.

b. Relance de l'approvisionnement

Cette fonction existait déjà. Il s'agit seulement de la révéifier en dotant l'organisme d'un fonds de roulement capable de pourvoir le magasin coopératif d'un tonnage assez conséquent et d'éviter au maximum les ruptures de stock dans une région où les problèmes de transport sont particulièrement difficiles.

Il s'agit également d'accroître la prise en charge de cette fonction par les coopérateurs (choix du gérant, contrôle périodique de la gestion, discussion sur l'utilisation des ristournes, etc.). Signalons que toute vente à crédit est impérativement exclue.

c. Prêts d'argent pour la reconstitution du petit cheptel (ovins-caprins)

Des prêts sans intérêt de 50.000 FM^{1/} sont accordés par la coopérative aux éleveurs pour l'achat de petit bétail; les prêts se font par tranches successives. Chaque tranche concerne 50 éleveurs choisis par les conseils de fraction en fonction des critères de choix longuement discutés (vrais éleveurs, pauvres, etc.). La tranche suivante n'intervient que lorsque les animaux achetés ont été présentés à la coopérative dans un délai maximum de 2 mois.

Le nombre annuel de bénéficiaires par coopérative varie entre 100 et 150 selon le chiffre total de la population. Le remboursement s'étale sur 3 ans avec une échéance chaque année et commence un an après la réception du prêt.

Aussi, à partir de la 2ème année, les prêts sont composés à la fois d'un apport extérieur (financement ONG) et d'un apport intérieur à la coopérative (le montant des remboursements). La durée de l'aide extérieure dans le domaine des prêts est fixée à 3 ans.

Afin de renforcer la pression populaire (principale garantie) sur le bon emploi du prêt, les bénéficiaires des tranches suivantes sont toujours désignés en même temps que les premiers. Avec ce système, il y a toujours des gens publiquement désignés qui attendent leur tour et qui ne peuvent être servis que si leurs prédécesseurs ont bien exécuté leur tâches.

d. Constitution d'un troupeau bovin coopératif

Afin d'éviter ou de freiner l'exportation sur pied des génisses et des jeunes vaches, la coopérative achète ces bêtes à son compte, les confie à un berger et pourra ultérieurement les revendre (elles et leur descendance) aux éleveurs lorsque ceux-ci auront atteint la phase de reconstitution du cheptel bovin. En attendant le troupeau est gardé par un berger et pourrait éventuellement servir de troupeau d'expérimentation pour un certain nombre de thèmes techniques à tester (pierres à lécher, stockage de paille pour les bêtes fragiles ou pour la période de soudure, etc.).

e. Travaux salariés

En vue d'aider les éleveurs sinistrés, non bénéficiaires de prêts, des travaux d'intérêt général (constructions, balisage

^{1/} - 1 Franc Malien = 0,01 Franc français

de pistes, etc.) sont organisés. Le recrutement des travailleurs et dans la mesure du possible le suivi des travaux est assuré par les responsables de la coopérative.

La chronologie de la relance est la suivante:

- D'abord 3 à 6 journées d'études préparatoires menées auprès des éleveurs par l'équipe de la Direction Régionale de la Coopération de Gao pour faire l'analyse de la situation et la programmation des actions (cf. ci-dessus). C'est à ce moment-là qu'est déterminé le nombre de secteurs.

- Ensuite, viennent les réunions de secteur qui permettent de s'assurer si l'information circule correctement et aussi d'élire le comité de responsables du secteur.

- Enfin, c'est la première Assemblée Générale avec l'élection du Conseil d'Administration et la remise des prêts. Par la suite, toute nouvelle tranche de prêts donne l'occasion à la convocation de nouvelles Assemblées Générales. Chaque A.G. est suivie d'une journée de réflexion pour la présentation détaillée des comptes et les dispositions pratiques à prendre pour la bonne marche de l'organisme.

Toutes ces rencontres avec les éleveurs sont autant d'occasions de formation active et pratique parce que liée à l'action afin de permettre une prise en charge toujours plus consciente chez les intéressés. Dans quelques temps, un programme d'alphabétisation avec priorité donnée au calcul devrait permettre à un plus grand nombre de coopérateurs de pouvoir pénétrer un peu plus l'univers du calcul économique trop souvent réservé aux seuls spécialistes ou aux seuls lettrés.

C - Essai d'évaluation des premiers résultats

Il est encore trop tôt pour porter un jugement définitif sur ce programme de relance, mais ce qui est sûr c'est que le Service de la Coopération s'efforce dans la mesure du possible de se doter d'un dispositif permanent d'évaluation:

- Analyse des bénéficiaires et de l'utilisation des prêts pour chaque tranche.
- Approfondissement de l'étude du milieu au niveau des campements.
- Recueil de proverbes et d'expressions courantes.
- Etablissement de toute une série d'indicateurs sociologiques et économiques concernant la coopérative (degré d'information, participation aux diverses activités économiques, aux réunions, aux décisions, études des leaders et de leur rotation, rentabilité économique des diverses actions, etc.).

Ce dispositif doit permettre de déceler les déviations toujours possibles et de faire les rectifications nécessaires à temps.

Néanmoins après 19 mois de relance, on peut faire le point suivant.

1) Fonction gestion des pâturages et des points d'eau

La plupart des réunions de secteur ont pu se tenir malgré un certain nombre de difficultés pratiques dues au retard des pluies, aux départs et aux retours de transhumance très étalés dans le temps et l'espace. Faute certainement d'une information suffisante, les éleveurs non maliens ont peu participé aux réunions.

Néanmoins partout où les réunions ont eu lieu en début d'hivernage, un certain nombre de terrains de fonio ont été réservés jusqu'à la période de récolte. Pour les réunions de début de saison sèche, l'important, en cette première année était d'amorcer un système d'évaluation des pâturages existants et donc de provoquer surtout des discussions sur ce thème. Certains secteurs cependant sont allés plus loin et ont réservé des superficies assez grandes (variant entre 10.000 et 40.000 ha) jusqu'au mois de Février ou Mars.

Certains éleveurs ont été eux-mêmes stupéfaits de voir le résultat: "S'il n'y avait pas eu cette réservation, à l'heure actuelle il n'y aurait plus de pâturages à cet endroit." (un éleveur, fin Décembre 1976)

D'autres déclarent regretter de n'avoir pas réservé comme leurs voisins.

Ce qui est important c'est que le système se mette en place dès maintenant, lentement mais sûrement afin que cette réglementation participée reposant sur la plus large information possible devienne l'affaire de tous.

2) Fonction approvisionnement

Grâce à d'heureuses dispositions prises par le Gouverneur de Région, notamment dans l'interdiction des ventes à crédit, un net progrès se fait sentir dans ce domaine. Les coopérateurs s'intéressent davantage à leur magasin. La comptabilité simplifiée peut être facilement présentée soit au tableau de feutre (compte d'exploitation) soit sur un graphique mural faisant apparaître en même temps l'état respectif du stock, de la caisse et le résultat mensuel.

3) Fonction prêts

Dans l'ensemble, cette fonction semble avoir été bien comprise et correspondre aux besoins les plus urgents des éleveurs. Elle ne répond pas à l'ensemble des besoins ressentis mais elle permet d'amorcer le processus de reconstitution du cheptel. Le fait que les bénéficiaires partent eux-mêmes

acheter (et non une commission d'achat) permet d'éviter une hausse spectaculaire des prix et aussi bien des litiges sur les éventuels défauts des animaux achetés. Le montant du prêt (égalitaire et plutôt bas) favorise incontestablement beaucoup d'éleveurs réellement pauvres. La présentation des animaux se fait normalement malgré la difficulté due aux longues marches en saison chaude. Enfin les premiers remboursements dans les deux premières coopératives ont été exécutés à 100% et sont en cours dans les autres coopératives.

4) Fonction troupeau bovin

Les troupeaux sont en train de se constituer dans toutes les coopératives relancées. Le problème principal est celui du prix d'achat, du fait qu'au Niger tout proche, les bovins valent en gros le double de ce qu'ils coûtent au Mali. Malgré cela, l'opération se poursuit et déjà certaines coopératives ont d'assez beaux troupeaux et ont eu des naissances depuis les achats.

5) Fonction travaux salariés

L'objectif était double: d'abord distribuer des salaires à des éleveurs très démunis, ensuite assurer l'infrastructure minimum dans les lieux d'implantation des coopératives.

A l'expérience, les deux objectifs se sont avérés partiellement contradictoires, les travailleurs les plus démunis ne pouvant pas être toujours très productifs. Cependant, grâce à la présence d'une certaine proportion de main-d'oeuvre qualifiée, ce problème a pu être dépassé et des travaux ont été bien effectués: magasins, logements, bureaux, poste vétérinaire, réfection et balisage de piste.

Avec les économies réalisées, des travailleurs ont pu se payer des animaux.

Pour conclure cette évaluation provisoire, il faut ajouter une dernière remarque concernant la participation nombreuse des éleveurs aux diverses réunions et Assemblées Générales. Pour des gens le plus souvent très démunis, y compris en moyens de déplacement (montures, etc.), il n'est pas rare de voir 200 à 300 personnes venir de loin (parfois plus de 100 km) et consacrer plusieurs jours aux événements de la coopérative.

III - REFLEXIONS SUR L'AMENAGEMENT DES PARCOURS EN MILIEU PASTORAL SAHELIEN

Après la présentation des deux projets, il convient de dégager quelques réflexions comparatives.

A - Les traits communs

1) L'analyse de la sécheresse et de la désertification

Même si le couvert végétal semble avoir mieux résisté à Gao qu'à Tchind Tabaraden, l'analyse de la sécheresse et du processus de désertification doit être fondamentalement la même. Comme beaucoup de spécialistes l'ont déjà dit, cette avancée du désert ne vient pas tellement du Nord (Sahara), mais de la pression excessive que l'homme exerce de plus en plus sur son propre milieu. Un déficit pluviométrique intervenant dans un milieu dégradé sera nécessairement plus ressenti que dans un écosystème non dégradé. Le constat, fait depuis de longues années déjà, d'une végétation en voie de régression s'explique essentiellement par des phénomènes tels que la surcharge des pâturages en saison des pluies (alors que les herbes essentiellement de cycle annuel ne sont pas encore arrivées à maturité), la déforestation autour des centres urbains ou des principaux points de regroupement humain (sédentaires ou nomades), les feux de brousse, l'absence de mise en repos de certains parcours, etc. Tous ces facteurs de désertification donnent libre cours à l'érosion pluviale et surtout éolienne: ils traduisent tous en processus de surexploitation des ressources naturelles. Et, pour ce dernier, il faut voir tout autant, sinon plus, l'aspect qualitatif que quantitatif de la pression que les hommes et les animaux font subir au milieu naturel. C'est ainsi que l'anarchie dans l'utilisation des parcours (chacun va à peu près où il veut, quand il veut, comme il veut) pèse peut-être plus lourd que le grand nombre d'animaux des années précédant la sécheresse.

Par delà le problème de savoir s'il y avait ou non trop d'animaux avant 1972-1973, il semble plus important aujourd'hui de voir qu'à l'origine du cataclysme, il y a aussi le type de relation qu'entretiennent les hommes avec leur propre milieu et que ce rapport écologique (hommes-nature) est déterminé à son tour par les rapports sociaux qui lient entre eux les habitants de ce milieu. Or, les rapports sociaux actuels sont ceux d'une société en pleine mutation où les rapports semi-féodaux d'autrefois sont en décomposition et ceux de demain se cherchent encore.

L'étude de la sécheresse renvoie donc à l'étude de l'organisation sociale et de la capacité de celle-ci à mieux contrôler la mise en valeur des ressources naturelles, ce qui requiert concrètement la mise en place d'un nouveau système de gestion, plus rationnel, de l'espace pastoral.

2) Des thèmes techniques à l'organisation sociale

Si l'analyse de la sécheresse renvoie aux rapports sociaux, il en est de même pour les thèmes qu'il s'agit de vulgariser. Si les nouvelles techniques sont diffusées sans tenir compte de l'organisation sociale en place, elles ont peu de chance de porter les fruits escomptés. Le cas des stations de pompage simplement octroyées de l'extérieur, mais non véritablement intégrées, aboutit en définitive à accélérer le processus de déstructuration. Et plus le temps passe, plus il sera difficile de rectifier ce décalage entre une technologie avancée et la faible capacité sociale d'absorption de celle-ci.

Avec les techniques de mise en défens et d'utilisation rationnelle des pâturages et des points d'eau, la réussite du thème technique est délibérément imbriquée et ceci dès le départ, à celle de l'organisation des éleveurs. On pourrait même dire à la limite que le thème prioritaire à expérimenter est le schéma d'organisation de la population plus que l'innovation technique, puisque cette dernière est conditionnée par celui-là.

Dans les deux cas, on retrouve en particulier que l'organisation à mettre en place doit revêtir un caractère plus territorial que tribal. En effet, partout, plusieurs tribus, fractions et ethnies coexistent déjà depuis longtemps dans le même espace et sont toutes très attachées à leur zone habituelle de parcours qu'elles tiennent à retrouver après chaque saison des pluies, du moins en année normale. Il est donc devenu nécessaire d'intégrer toutes ces composantes dans le même schéma d'organisation. Cela ne peut qu'aider au dépassement des particularismes dans le sens de l'unité nationale.

3) Le coût de l'opération "gestion des pâturages" et la globalité de l'intervention

Le coût de l'aménagement pastoral paraît beaucoup plus élevé à Tchén Tabaraden qu'en 6ème Région. Une clôture revenait en 1974 à environ 4 000 000 F. CFA, alors que la fonction coopérative "gestion des pâturages" ne coûte pratiquement rien puisqu'il s'agit seulement de faire des réunions et d'arriver à un consensus de la population locale à travers une large information.

Cependant, il faut bien reconnaître qu'en cette période de post-sécheresse l'essentiel des préoccupations des pasteurs concerne la reconstitution du troupeau familial et l'alimentation quotidienne. Aussi, la seule action "pâturages" ne pourrait pas mobiliser à elle seule les énergies de toute une population. A court et à moyen terme, il faut bien voir qu'il n'y a plus ce problème de manque de pâturage: les animaux rescapés sont si peu nombreux et les espaces tellement immenses que la préoccupation de la nourriture des bêtes passe généralement au deuxième plan. Toutefois, on sait que ce problème va se poser à nouveau avec acuité dans quelques années avec l'augmentation déjà sensible des troupeaux. C'est pourquoi si la question n'est pas posée dès maintenant, il deviendra de plus en plus difficile d'organiser des solutions.

Aussi, cette gestion de pâturages ne demandant aucun financement pour elle-même s'inscrit cependant dans un programme global de relance coopérative qui, lui, nécessite l'injection de financements tels que les prêts pour la reconstitution du cheptel, le fonds de roulement de l'approvisionnement, le fonds pour les travaux salariés (environ une trentaine de millions de francs maliens par coopérative), sans compter les coûts de la logistique. Et c'est ce programme global s'adressant aux principaux besoins actuels et ressentis par l'ensemble de la population qui permet, à notre avis, de poser dès maintenant le problème à long terme de la gestion des pâturages et des points d'eau.

Dans ce même ordre d'idées, on pourrait dire qu'à Tchén Tabaraden, ce sont les thèmes techniques de reconstitution des pâturages et de mise en défens avec clôture qui, par leur matérialisation, ont permis de soutenir la réflexion sur le problème général de la gestion pastorale et de l'organisation des éleveurs en Association territoriale.

Dans les deux cas, cette réflexion a été largement soutenue par des réalisations concrètes, pédagogiquement importantes: clôture au Niger, prêts pour la reconstitution du cheptel en 6ème Région. Faut-il conclure en disant que la recherche des solutions à long terme, pour être poursuivie sur une longue période, demande un environnement adéquat?

4) La méthodologie utilisée

Elle est sensiblement la même dans les deux expériences. Elle peut se caractériser selon les aspects suivants:

a. Un processus permanent de négociation entre les représentants du milieu éleveur et l'encadrement

Ainsi, dans le domaine des pâturages, la clôture ici, les prêts là, sont autant d'incitations à poursuivre le dialogue et la recherche commune. A quoi sert-il de faire une clôture si cela ne débouche pas sur une véritable gestion des pâturages? A quoi sert-il de faire des prêts pour la reconstitution des bêtes si on ne peut garantir demain l'alimentation de ces dernières?

Les diverses phases de ce processus sont au nombre de quatre:

- au départ, l'analyse de la situation faite par les producteurs aidés par les cadres;
- cette analyse débouche sur un programme d'actions ou un ensemble d'hypothèses à expérimenter;
- la réalisation: celle-ci, notamment en 6ème Région, est progressive et très étalée dans le temps (plusieurs tranches de prêts, par exemple) pour soutenir et favoriser la formation et la réflexion des coopérateurs;
- l'évaluation des résultats obtenus et la mise au point des rectifications éventuelles, ce qui permet de repérer immédiatement les blocages au lieu de les occulter.

A cela il faut ajouter que dans les deux cas la conception, l'exécution et l'évaluation sont le fait des mêmes partenaires. Il y a donc une réelle continuité à travers toute la durée du projet. De plus, avec un tel système, les éleveurs et les cadres de terrain ne sont pas de simples exécutants se contentant de recevoir des ordres d'en haut,

mais ils sont en condition de participer réellement à toute la démarche, du début à la fin.

b. Une approche globale pluridisciplinaire, capable d'intégrer les différents aspects de l'intervention

C'est ainsi que, dès le départ des deux projets, l'administration est étroitement associée à toutes les démarches, discussions, réunions, etc. (Sous-Préfet à Tchén Tabaraden, Chefs d'Arrondissement en 6ème Région), mais aussi les autres services techniques (Elevage, Eaux et Forêts, Alphabétisation fonctionnelle, etc.). Si le service chargé de la structuration en association ou en coopérative est dans les deux cas le maître d'oeuvre, il est loin d'être le seul partenaire de la communauté rurale, chaque service ayant un rôle bien déterminé à jouer auprès de celle-ci.

B - Des pistes différentes

1) L'unité d'intervention et la vitesse d'extension du programme

A Tchén Tabaraden, l'unité pastorale d'intervention est une superficie circonscrite par un cercle dont le rayon peut varier entre 10 et 40 km et dont le contour est déterminé par le pouvoir d'attraction des points d'eau centraux à gros débit, tels que la station de pompage. Cela ne correspond à aucun découpage administratif, ni nécessairement à l'aire de nomadisation d'un même groupement nomade (ensemble de tribus ayant le même chef de groupe). C'est l'infrastructure hydraulique en place qui détermine en fait l'unité pastorale et qui devait donc déterminer l'Association territoriale des éleveurs.

En 6ème Région, l'unité d'intervention est la coopérative d'Arrondissement qui regroupe tous les habitants recensés et résidant habituellement dans les limites de l'Arrondissement. Ici donc, on part d'une organisation administrative (l'Arrondissement regroupant un certain nombre de fractions) et d'une aire de nomadisation beaucoup plus étendue. Celle-ci est d'ailleurs tellement étendue (plusieurs centaines de kilomètres de côté) qu'il est nécessaire d'opérer des divisions pour faciliter la tenue des réunions: ce sont les secteurs pastoraux coopératifs qui peuvent correspondre globalement aux dimensions de l'unité pastorale du Niger. Les secteurs pastoraux sont définis par plusieurs points d'eau (puits ou puisards), mais aussi par les populations coutumières dont la majorité (cela a été vérifié dans les sept coopératives) relève effectivement de l'Arrondissement en question.

Signalons ici que le fameux problème des éleveurs de passage dits souvent "étrangers" qui constitue partout une pierre d'achoppement avait été beaucoup moins poussé à Tchén Tabaraden qu'au Mali. Partout, évidemment, ces éleveurs ont assisté aux réunions à titre d'observateurs, sinon de membres consultatifs, voire actifs. Mais, alors qu'à Tchén Tabaraden cette présence était seulement acceptée, voire tolérée, au Mali, elle est recherchée délibérément, voir institutionnalisée. Les décisions sur les zones à réserver sont

en définitive prises nécessairement par les éleveurs coutumiers du secteur, qui constituent toujours en fait la majorité, mais l'avis des éleveurs venant d'ailleurs est toujours bon à prendre, car de leur participation dépend en partie le succès de l'opération.

Un gros travail d'explication et d'information est mené pour signifier que les éleveurs "étrangers" au secteur ne sont pas refoulés (les éleveurs du secteur n'auront-ils pas besoin un jour d'aller ailleurs?), mais sont appelés à accepter les décisions prises au cours des réunions. Les sanctions touchent tout autant les éleveurs du secteur que les autres.

En 1976, pour la première année, les éleveurs non maliens n'ont guère participé aux réunions. Il faut espérer qu'à l'avenir des dispositions seront prises dans l'intérêt général et qu'une coordination sera possible entre pays voisins.

Ce problème des étrangers de passage pose celui de la vitesse de mise en place du système de gestion des pâturages et de son extension géographique à travers toute la zone pastorale en question (définie comme aire de l'ensemble des mouvements de transhumance à grande échelle, y compris ceux de la cure salée). Vue sous cet angle, l'extension se fait beaucoup plus rapidement en 6ème Région, puisque sept coopératives sont déjà concernées. Si le même système de gestion est installé dans toute la zone assez rapidement, le problème des éleveurs de passage devrait présenter moins de problèmes que dans le passé.

2) Le problème de l'attribution et les contraintes écologiques

Un certain nombre de techniciens ont déjà écrit que l'essentiel, en zone nomade, était d'attribuer des zones de parcours suffisamment grandes à des communautés pastorales bien déterminées. Nous avons vu qu'une telle proposition pose de gros problèmes d'application.

Aussi, dans le projet de Tchinn Tabaraden, ce principe n'a pas été posé comme un préalable à l'exécution, mais seulement comme une hypothèse à creuser à partir d'une expérience concrète. Avec les coopératives maliennes, un effort est certainement déployé pour renforcer l'inscription territoriale des éleveurs coutumiers au niveau de leur secteur, mais sans aller jusqu'à une attribution définitive et exclusive parce que tout pasteur, dans cette zone, est en quelque sorte un "éleveur étranger" en puissance quand les conditions naturelles (manque de pâturages ou d'eau) l'exigent. Si l'année est mauvaise, en effet, cette prétendue attribution ne signifie pas grand chose et les éleveurs chercheront à se rendre temporairement ailleurs. Cette mobilité des troupeaux constitue à l'heure actuelle - jusqu'à ce que, peut-être, de nouvelles techniques soient trouvées - la principale force d'adaptation de l'économie pastorale face aux aléas climatiques: aussi faut-il, dans la recherche d'un système de gestion rationnel, pouvoir préserver cette chance.

Le système coopératif malien doit permettre le renforcement de l'inscription territoriale des différentes communautés pastorales (nécessaire

pour développer une véritable prise en charge des conditions naturelles de la production) tout en autorisant (quand les contraintes écologiques l'exigent) la possibilité d'aller chercher la nourriture des animaux ailleurs, mais, cette fois-ci, dans l'ordre et la discipline (ces sorties hors de la zone habituelle devant être coordonnées et planifiées).

A la limite, à l'examen de l'exode massif de l'année 1972-1973, on peut se demander si l'attribution (au sens exclusif et définitif du terme) est compatible avec l'extrême variabilité climatique propre aux régions sahélo-sahariennes. Une certaine souplesse dans l'application des droits fonciers paraît requise par les conditions naturelles mêmes de la production pastorale dans cette zone.

Avant de terminer ces réflexions sur l'aménagement pastoral, rappelons que la différence d'approche entre les deux expériences (par delà de nombreuses convergences) s'explique en définitive par le fait qu'à Tchintabaraden le milieu était passablement marqué par le fonctionnement des stations de pompage (dans ce cas, il paraissait normal de bâtir un programme à l'aide d'un investissement assez important, la clôture), permettant de matérialiser et d'appuyer la recherche avec la population locale. Par contre, en 6ème Région du Mali, le gros avantage au départ était l'existence d'un mouvement coopératif au niveau de chaque arrondissement. Après 19 mois de relance, il semble bien que la coopérative, conçue comme organisation sociale adaptée que se donnent les producteurs eux-mêmes pour satisfaire leurs propres besoins, paraît une structure privilégiée tout-à-fait apte à encadrer une fonction telle que la recherche d'une meilleure gestion des pâturages et des points d'eau.

CONCLUSION

Au terme de ce travail, il ne s'agit pas de préconiser des modèles de développement à généraliser, mais seulement d'apporter une modeste contribution à la recherche en développement dans le domaine de l'aménagement pastoral qui, il faut le dire, n'en est qu'à ses premiers balbutiements. Je crois profondément que chaque pays, voire même chaque région, doit inventer en ce domaine. Puissent toutes les expériences en cours sur ce thème être diffusées pour faire avancer les diverses hypothèses en cours. C'est ainsi qu'au Mali, plusieurs tentatives ont lieu actuellement, au Nord de Bamako (avec l'OMBEVI), à Mopti (avec le service de l'Elevage), dans le Gourma (avec le Service de l'Inspection Pastorale), qui mériteraient d'être davantage connues car chacune d'entre elles peut apporter un éclairage nouveau à tous ces problèmes.

Il reste à formuler le souhait que la FAO et le PNUE dans leur lutte pour la protection de l'environnement fassent non seulement leur ce voeu, mais appuient de toutes leurs forces ce type de recherche.

- Fait à Gao, le 30 Avril 1977

M-67

ISBN 92-5-200391-6